

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
24 mars 2025**

Sommaire

Page des présents

Question orale / réponse orale

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Vœux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme l'adjointe déléguée Christine GARNIER Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 mars 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI

Absent-es ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 10H10 à 17H02.
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 10H10 à 10H54.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Romain GENTIL de 10H10 à 13H00.
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Antoine BACK de 10H10 à 17H02.
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 10H10 à 17H02.
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 10H10 à 12H46.
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 10H10 à 11H13 puis de 14H35 à 16H30
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 10H10 à 17H02.
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 10H10 à 17H02.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 10H10 à 17H02.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 10H10 à 12H57 puis de 14H35 à 15H40 et de 17H00 à 17H02.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 10H10 à 17H02.
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM de 10H10 à 17H02.
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 14H50 à 16H34.
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. BELTRAN-LOPEZ de 14H45 à 15H53.
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 12H36 à 13H24.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 15H06 à 17H02.
M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 12H36 à 13H24.
M. Hakim SABRI donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 12H36 à 13H40 puis de 16H45 à 17H02.
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 15H20 à 17H02.
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 13H30 à 17H02.
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 12H36 à 13H40.

Absent-es excusé-es :

Mme Maude WADELEC de 10H10 à 17H02, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 12H50 à 13H40 puis de 15H40 à 17H02, M. Hasni BEN-REDJEB de 15H40 à 17H00, M. Olivier SIX de 15H40 à 17H00, Mme Anouche AGOBIAN de 13H07 à 13H40, M. Maxence ALLOTO de 13H07 à 13H40, Mme Barbara SCHUMAN de 13H07 à 13H40, Mme Amel ZENATI de 11H35 à 12H36, M. Hakim SABRI de 11H35 à 12H36.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Christine GARNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTION ORALE/
REPONSE ORALE**

Dominique SPINI

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Question orale

Monsieur le Maire,

Sous votre mandat, Grenoble est devenue la première ville de France avec Paris pour les îlots de chaleur. Et ce précisément l'année où vous fêtiez votre label "capitale verte".

Cette situation est la conséquence d'un PLUI densificateur que vous avez porté à l'échelle de la Métropole prolongeant celui de Grenoble.

Alors que vous vous étiez engagés dans votre programme de 2014 de revoir tous les projets urbains de la municipalité Destot, à commencer par l'esplanade, vous les avez poursuivis.

- Cela a été le cas pour l'îlot Raymond, Flaubert et la Presqu'île qu'un membre du GIEC a qualifié « d'aberrant » du point de vue du réchauffement climatique. On a vu que l'immeuble ABC pour lequel 2,4 millions d'€ d'argent public ont été dépensés, soit 1000 € par logement, pour son autonomie énergétique ne fonctionnera pas et les panneaux photovoltaïques sur son toit ne serviront à rien. Il ne viendra donc atténuer en rien l'équilibre du quartier.
- Dans le secteur Notre Dame Sainte Claire vous n'avez pas demandé ou pas obtenu l'engazonnement de la voie de Tram entre la Maison du Tourisme et le Musée au moment de sa réfection, ce qui aurait permis une végétalisation d'un secteur très dense.

Nous sommes très inquiets de la poursuite de la disparition des espaces naturels en ville.

- Récemment les habitants de l'Île verte se sont battus contre un permis de construire rendu possible par le PLUI au droit du quai Jongkind.
- Mais auparavant Rue de Chamrousse, en lieu et place de l'église Saint-Jacques incendiée par l'ultra-gauche ou demeurerait un bosquet d'arbres 5 immeubles ont poussé dans un quartier également très dense.

- Rue Thiers, un cèdre en bonne santé vient d'être abattu dans le cadre d'un permis de construire que vous avez délivré malgré vos promesses aux riverains.

Partout les espaces nature disparaissent :

- Nous sommes très inquiets concernant le Cours de la Libération ou tous les espaces naturels, parfois très riches en biodiversité comme ces jardins du 95 au 107 du cours sont détruits.
- Après le site Galtier qui en comportaient de nombreux. Votre décision de transformer ce cours en avenue Canyon, avec seulement des immeubles de grande hauteur, en éradiquant tous les espaces verts privés nous paraît une aberration climatique.
- Vous avez refusé de sanctuariser les espaces verts publics et privés dans le PLUI ce qui aboutit quartier Jean Macé, dont la densification se poursuit, à la réduction d'un jardin public qui comptait seulement 5000 M2 et va être réduit par une urbanisation.
- A L'esplanade votre projet de 900 logements qui équivaut pratiquement au chiffre de logements du projet Destot pourrait aboutir à la destruction de la ceinture verte du nord de Grenoble.

A ce stade et à 12 mois de l'échéance municipale, notre groupe vous alerte sur le retard que la ville va prendre dans l'objectif de la neutralité carbone facilitée par les puits d'absorption de CO2 que représentent les espaces de respiration que vous supprimez.

Si vous voulez vraiment refuser les permis de construire attentatoires aux espaces naturels qui demeurent encore et qui sont déjà les plus faibles des grandes villes par habitant.

Nous vous proposons de mettre en place en urgence des "périmètres de prise en considération de projet" comme l'a fait votre collègue de St Egrève pour vous donner un outil pour limiter la densification dans des secteurs définis et protéger ainsi la nature en ville.

Ce faisant, vous pourrez répondre efficacement et sincèrement à tous les grenoblois qui vous saisissent et à tous ceux qui sont très inquiets de cette densification massive de la ville.

Je vous remercie.

Réponse de M. le Maire à la Question Orale de Mme SPINI pour le groupe Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Bon quelques mots peut-être de contexte puisque vous faites partie d'un groupe dont le chef de file a été maire pendant 12 ans et donc a largement contribué à la situation urbaine actuelle. Il a créé des espaces magnifiques. On a évidemment le souvenir de la place Robert Schumann, sur laquelle on peut faire cuire un œuf en plein été à même le sol. Donc un peu de décence, vous avez été précurseur dans cette post-vérité et ces faits alternatifs qui maintenant sont légion depuis l'élection de Trump, mais clairement là ça a même été conceptualisé dans les années 1980 autour de la rumeur et des faits alternatifs. Nous retrouvons bien ici, cet état d'esprit.

Bon, à l'heure où la vérité devient une cible, peut-être quelques éléments pour nous, élus républicains, pour rétablir les faits, je vais aller assez vite mais bon.

Oui le bâtiment ABC continue bien de produire de l'énergie photovoltaïque.

Non, le parc Tarze n'était pas un parc public mais il va le devenir grâce à notre action

OUI nous avons demandé la végétalisation des rails dans le quartier des Halles, mais cela nous a été refusé.

NON les terrains Araymond n'ont pas accentué les îlots de chaleurs, et tout le monde se le rappelle qu'il y avait auparavant des entrepôts sur cette parcelle derrière le cours Berriat. Ca n'est plus le cas aujourd'hui avec des alternances d'espaces verts et d'immeubles, et un projet qui a accepté de conserver une porosité et des espaces publics accessibles à toutes et tous.

OUI nous avons réussi à faire évoluer de manière considérable le projet prévu de la rue Thiers qui sera finalement beaucoup moins dense qu'initialement prévu.

Et non nous ne cautionnons pas la coupe de l'arbre que vous citez, qui est une perte. De fait, celle-ci n'était pas prévue et nous avons pu faire part au promoteur de notre grand mécontentement sur le sujet et exigeons des compensations végétales.

Et surtout, NON, c'est votre mantra, Monsieur Carignon, c'est votre mantra à l'ensemble de votre groupe, Grenoble n'est pas "devenue" 1ère en terme d'îlot de chaleur sous notre mandat. Vous insultez la réalité. Ce n'est pas parce que l'étude du CNRS date de 2022 que cette situation est dûe à notre action. Un peu de lucidité. Cette étude est d'ailleurs basée sur des données antérieures à 2018. Et lorsqu'on sait qu'une opération immobilière prend environ 5 ans, parfois plus, entre la décision de lancement et la livraison on comprend donc que cette étude fait état d'un bilan d'actions qui précède 2014. Et je le rappelle, pendant les 20 ans qui ont précédé notre arrivée, la ville de Grenoble perdait des arbres. Ça n'est plus le cas depuis 2014.

Pour prendre un peu de hauteur, nous devons rappeler que Grenoble est, structurellement, en tête de ces classements puisque je le rappelle, nous sommes la

3ème ville-centre la plus dense et, de très loin, la grande ville la plus petite, 18km² seulement. Et donc il est chez nous un défi de recréer des espaces de fraîcheur, beaucoup plus que dans des communes moins denses et beaucoup plus étendues.

Alors vous rabâchez cette étude, en travestissant la réalité, je l'ai dit, mais la déminéralisation de la ville s'accélère considérablement depuis 2014.

Sur l'espace privé, parce que nous avons imposé dans le PLUi des espaces de pleine terre, parce que nous avons préservé plus de 900 arbres remarquables supplémentaires ainsi que des continuités paysagères grâce aux orientations du PLUi. Vous pouvez en parler aux promoteurs, s'il vous reste quelques amis dans ce milieu-là, fut un temps où effectivement c'était vos amis mais les temps ont changé, ils vous confirmeront qu'avec nous la constructibilité est regardée de très très très près. C'est bien normal.

Sur nos opérations d'aménagement aussi, la végétalisation est partout. Un seul chiffre qui parle de lui-même, 58ha, c'est ce qui a été re - perméabilisé sur la presqu'île depuis le lancement de l'écoquartier. C'est à dire concrètement que sur 58ha l'eau s'infiltre désormais et est donc dé-raccordé du réseau unitaire qui va à Aquapole, dans l'usine de traitement des eaux. C'est bon pour la terre, c'est bon pour l'eau, c'est bon pour la biodiversité, et c'est bon pour nos réseaux d'assainissement. Et c'est le fruit de notre travail.

Un travail très important est en cours aussi sur la ZAC flaubert où, après le parc Flaubert, nous allons dans quelques semaines retirer toute une voirie pour la remplacer par un parc. Une zone où les toitures sont végétalisées, où 70% des futurs espaces publics sont déminéralisés.

Venons en maintenant à l'espace public Madame Spini.

Extension des parcs Flaubert, Moucherotte, Lys Rouge, et bientôt Jean Verlhac et Paul mistral, doublement de la prairie dans la cité Mistral, création d'ores et déjà de 5 bosquets boisés, du square mahsa ahmini, du square Barbara, du parc Berthy Albrecht, bientôt des parcs sur l'actuel parking Mallifaud, des parcs Isaure Perrier et Simone Veil, végétalisation des écoles avec des places aux enfants et des cours d'écoles végétales avec l'opération coquelico. Plantation de milliers d'arbres dans nos rues, le long de nos Chronovelos : donc oui Madame Spini, la végétalisation des espaces publics, la création de parc, ne souffre pas elle de la théorie du fait alternatif, elle est là devant vos yeux.

Alors évidemment, nous n'avons à encore réussi à reprendre, à re-végétaliser la place Schuman. Cet aménagement brillamment pensé il y a une quarantaine d'année. Mais ça va nous prendre un petit peu de temps et, de fait, il ne se fait plus de parking souterrain ainsi.

Sur tous ces projets de végétalisation que nous portons, on peut noter d'ailleurs qu'absolument aucun, mais aucun des projets que j'ai listés là, n'a reçu votre ressenti. Zéro. Et pour des hérauts de la végétalisation de la ville c'est surprenant.

Vous êtes même opposé à une bonne partie d'entre eux. Bon cela montre la cohérence comme dans le débat de ce matin entre votre discours et ce que vous faites réellement. Donc voilà je conclurai en disant que sur votre proposition d'outil d'urbanisme, nous connaissons évidemment ces procédures de sursis à statuer, qui sont faites, non pas pour geler la constructibilité mais bien pour préserver cet état d'esprit . Un état d'esprit, un espace de dialogue. Et donc ça n'est pas pour figer des parcelles mais bien dans l'optique d'opération d'aménagement que ces sursis à statuer sont faits, et de transformation d'ensemble. C'est là l'objet de ces outils d'urbanisme. C'est pour cela que nous les utilisons et donc c'est une réponse qui n'est pas adaptée, cette proposition n'est pas adaptée au reste de votre question.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 24 mars 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 mars 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI

Absent-es ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 10H10 à 17H02.
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 10H10 à 10H54.
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Romain GENTIL de 10H10 à 13H00.
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Antoine BACK de 10H10 à 17H02.
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 10H10 à 17H02.
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 10H10 à 12H46.
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 10H10 à 11H13 puis de 14H35 à 16H30
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 10H10 à 17H02.
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 10H10 à 17H02.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 10H10 à 17H02.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 10H10 à 12H57 puis de 14H35 à 15H40 et de 17H00 à 17H02.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 10H10 à 17H02.
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM de 10H10 à 17H02.
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 14H50 à 16H34.
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. BELTRAN-LOPEZ de 14H45 à 15H53.
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 12H36 à 13H24.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 15H06 à 17H02.
M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 12H36 à 13H24.
M. Hakim SABRI donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 12H36 à 13H40 puis de 16H45 à 17H02.
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 15H20 à 17H02.
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 13H30 à 17H02.
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 12H36 à 13H40.

Absent-es excusé-es :

Mme Maude WADELEC de 10H10 à 17H02, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 12H50 à 13H40 puis de 15H40 à 17H02, M. Hasni BEN-REDJEB de 15H40 à 17H00, M. Olivier SIX de 15H40 à 17H00, Mme Anouche AGOBIAN de 13H07 à 13H40, M. Maxence ALLOTO de 13H07 à 13H40, Mme Barbara SCHUMAN de 13H07 à 13H40, Mme Amel ZENATI de 11H35 à 12H36, M. Hakim SABRI de 11H35 à 12H36.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Christine GARNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 10h10.

Mme Christine GARNIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Le procès verbal de la séance du conseil du 03 Février 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(38772) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. FRISTOT, Mme BRETTON, M. NAMUR, M. CLOUAIRE, M. CARIGNON, Mme ZENATI

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(37835) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme PFISTER, M. le Maire, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, Mme AGOBIAN, M. SOLDEVILLE, Mme BOER, Mme CHALAS, M. GENTIL

Un premier amendement est déposé par Mme AGOBIAN pour le groupe Place Publique, Social Démocrate, celui-ci est repoussé.

Pour : 14

Contre : 36 Grenoble en Commun

Abstention(s) : 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 2 Grenoble Démocratie, Écologie et Solidarité

Un deuxième amendement est déposé par Mme AGOBIAN pour le groupe Place Publique, Social Démocrate, celui-ci est repoussé.

Pour : 14

Contre : 36 Grenoble en Commun

Abstention(s) : 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 2 Grenoble Démocratie, Écologie et Solidarité

M. le Maire suspend la séance à 12h28, à la demande du groupe Place Publique, Social Démocrate.

Reprise de la séance à 12h34

Intervention(s) : Mme AGOBIAN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la mise en œuvre du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble (annexe 1).

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Abstention(s) : 2 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN, Mme SCHUMAN)

M. le Maire confie la présidence de la séance à Mme PETERS, première adjointe, à 12h36.

DELIBERATION N° 3-(38669) - ACCES AUX DROITS - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Etrangers (A.D.A.T.E) et la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. KADA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement à l'association **Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Etrangers (ADATE)** d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2025 ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association **ADATE** (annexe 1);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. BELTRAN LOPEZ

DELIBERATION N° 4-(38686) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de coopération décentralisée entre la Commune de Tiznit (Maroc) et la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. CARROZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération décentralisée entre la ville de Grenoble et la Commune de Tiznit (Maroc) pour la période 2025-2028 (ci-annexée) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5-(37129) - ALIMENTATION - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la structure porteuse de l'initiative de Sécurité Sociale de l'Alimentation grenobloise : l'Union des Mutuelles de France Savoie.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. BACK, Mme BENSE, M. GENTIL, Mme PETERS, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. le Maire

M. le Maire reprend la présidence de la séance à 13h26.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Union des Mutuelles de France Savoie (UMF 73) en annexe 2 ;
- d'approuver le versement à l'UMF 73 d'une subvention de fonctionnement de 229 472 € pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 36

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

M. le Maire suspend la séance à 13h41 pour la pause repas.

Reprise de la séance à 14h35.

DELIBERATION N° 6-(38684) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de renouvellement des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac à Grenoble.

Intervention(s) : Mme PANTEL, M. BEN REDJEB, Mme BOER, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE, M. CLOUAIRE

Un amendement est présenté oralement par M. CLOUAIRE pour l'intergroupe Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité / Groupe Socialistes et Apparentés, celui-ci est repoussé :

Pour : 19

Contre : 36 Grenoble en Commun + 3 Place Publique, Social Démocrate

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en considération l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions de l'enquête publique ;
- de lever les deux réserves formulées par le Commissaire enquêteur et de modifier en conséquence le projet selon les modalités exposées dans le rapport de présentation ci-dessus ;
- de suivre la recommandation formulée le Commissaire enquêteur et de l'intégrer au projet selon les modalités exposées dans le rapport de présentation ci-dessus ;
- de déclarer, par la présente délibération, l'intérêt général du projet de renouvellement des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac tel que modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique ;

- de décider la réalisation des aménagements correspondants relevant de sa propre maîtrise d'ouvrage ;
- de décider la mise en œuvre des mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine et des mesures de suivi des effets du projet sur l'environnement, telles qu'exposées dans l'étude d'impact jointe au dossier de l'enquête publique et récapitulées dans l'avis de l'autorité environnementale annexé à la présente délibération.

Vote séparé sur l'alinéa 1 du délibéré :

Adopté

Pour : 47

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Vote séparé sur l'alinéa 2 du délibéré :

Adopté

Pour : 39

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Vote séparé sur l'alinéa 3 du délibéré :

Adopté

Pour : 39

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

Vote séparé sur l'alinéa 4 du délibéré :

Adopté

Pour : 39

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

Vote séparé sur l'alinéa 5 du délibéré :

Adopté

Pour : 39

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

Vote séparé sur l'alinéa 6 du délibéré :

Adopté

Pour : 47

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN ROCHE)

Délibération : Adoptée.

VOEU - Voeu pour une étude d'impact sur la suppression du stationnement à l'Esplanade

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CONFESSON, M. CLOUAIRE, M. le Maire, M. ALLOTO.

Voeu : repoussé.

Pour : 6

Contre : 36 Grenoble en Commun + 3 Place Publique, Social Démocrate

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

VOEU - 88 - (3 9 1 4 1) - Vœu relatif à la loi Climat et Résiliences en ce qui concerne sa disposition Zéro Artificialisation Nette

Intervention(s) : Mme BELAIR, M. CLOUAIRE

À ce titre, la Ville de Grenoble appelle les Député-es de la Métropole grenobloise à soutenir un vote différent de celui du Sénat sur la proposition de loi Trace. La Ville de Grenoble les enjoint aussi à préserver l'ambition du ZAN, s'agissant de la lutte contre l'étalement urbain, l'objectif de sobriété foncière, la préservation des paysages, des sols et de la biodiversité, ceci afin de garantir un travail efficace de réactualisation du SCoT de la Grande Région Grenobloise et du PLUi de la Métropole de Grenoble.

Voeu : Adopté

Pour : 47

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 7-(37376) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation du dossier de réalisation modificatif de la ZAC Blanche Monier

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de réalisation modificatif de la ZAC Blanche Monier, comprenant les documents indiqués dans l'exposé, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

- Conformément aux dispositions des articles R 311-5 et R. 311-9 et 2 du code de l'urbanisme, la présente délibération est publiée pendant un mois sur le site internet de la Ville de Grenoble. Une mention de cette publication est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 8-(38643) - URBANISME AMENAGEMENT - Centre ancien de Grenoble - Constitution de servitudes de passage au profit de la Ville de Grenoble sur l'ancien passage du palais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution à titre gratuit de servitudes de passage piétons et véhicules grevant les parcelles cadastrées BE 123 et 124 déclassées du passage du Palais, appartenant à la société SNC Immoprestige, ou tout propriétaire qui y serait substitué, au profit de la Ville de Grenoble pour les besoins d'accès, d'une part, des agent-es et services de la Ville ou d'entreprises mandatées par cette dernière et, d'autre part, des groupes de visite patrimoniale accompagnés (annexe) ;

- de dire que les frais d'acte authentique seront à la charge de la Ville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document lié à ces servitudes et notamment l'acte authentique les constituant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(37377) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 à la Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes métropole et la Ville de Grenoble relative aux travaux de ravalement partiel des façades de l'îlot République – Maison du tourisme.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. MERIAUX, Mme DESLATTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole (annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée
Pour : 53
Contre : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 10-(37966) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession par la Ville de Grenoble à la Société à responsabilité limitée (SARL) La SOLDANELLE du bâtiment situé au 1 rue Général de Beylié / 5 rue Abbé de la Salle.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. MERIAUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession par la Ville de Grenoble à la Société à responsabilité limitée (SARL) La SOLDANELLE de l'immeuble sis à l'angle de la rue Abbé de la Salle et du Général de Beylie, cadastré section BZ 55 d'une superficie foncière de 1 233 m² et d'une superficie bâtie brute de 640 m² ;**
- **d'approuver le prix de cession dudit bien moyennant la somme de 1 650 000 €, conformément à l'avis émis par France Domaine le 17 septembre 2023 (annexe 1);**
- **d'approuver le compromis de vente (annexe 3), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à le signer ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document lié à cette cession (et notamment l'acte authentique de vente) ;**
- **d'approuver le protocole transactionnel (annexe 2), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à le signer.**

Délibération : Adoptée
Pour : 52
Contre : 2 Nouveau Regard
Ne prend pas part au vote : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme SCHUMAN)

DELIBERATION N° 11-(38531) - ENERGIE - Opération de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson : Convention de remboursement des consommations d'eau et d'électricité entre la Ville de Grenoble et l'entreprise ITERM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de remboursement des consommations d'eau et d'électricité relatives au chantier de rénovation du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson, entre la Ville de Grenoble et la société ITERM (annexe 1) ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(38249) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Lutte contre l'habitat indigne et le mal logement : renouvellement de la convention partenariale entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, pour l'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) de l'Isère, relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer (annexe 1);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 13-(38693) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Adoption du Contrat Local de Santé 2025-2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat local de santé 2025-2029 (annexe 1);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit contrat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(38700) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association Isère Lien Ethique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'un montant de 100€ correspondant aux frais d'adhésion ;
- d'approuver les termes de la charte entre l'association Isère Lien Ethique et la Ville de Grenoble (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer le bulletin d'adhésion (annexe 2).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**La délibération n° 15-(39033) est ajoutée en urgence à l'ordre du jour du conseil.
Il est procédé au vote pour valider le caractère urgent :**

Pour : 47

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 15-(39033) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avis de la Ville de Grenoble sur le dossier réglementaire et le projet d'arrêté relatifs au report de l'interdiction des véhicules classés Crit'Air 2 au 01/07/2028 dans la Zone à Faibles Émissions pour les Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis défavorable sur le report de 2025 à 2028 de l'interdiction des Crit'Air 2 dans le cadre de la Zone de Faibles Émissions pour les Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds de Grenoble Alpes Métropole ;

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 4 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

DELIBERATION N° 16-(38705) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Réaménagement de la place de Metz : nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole sur le réaménagement de la place de Metz, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

- d'abroger la délibération n°2-(37394) du 16 décembre 2024, approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours, entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, sur le réaménagement de la place de Metz .

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 17-(38707) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de travaux d'espace public autour de Grand'place, entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, la Ville d'Echirolles et le Syndicat des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, la Ville d'Echirolles et le SMMAG relative à l'opération de travaux d'espace public autour de Grand'place (annexe 1) ;
- d'approuver le montant révisé des sommes engagées par la ville de Grenoble initialement fixé à de 773 482,86 € TTC, à hauteur de 890 807,72 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(38630) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2025, d'un montant global de 15 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère (annexe 1), pour une durée d'un an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(38631) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 entre la Ville de Grenoble et France Nature Environnement (FNE) Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des subventions pour l'année 2025, d'un montant global de 61 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et France Nature Environnement (FNE) Isère (annexe 1), pour une durée d'un an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(38636) - ENVIRONNEMENT - Végétalise ta Ville - Conventions entre la Ville de Grenoble et les partenaires privés et publics - Subventions pour façades végétalisées et subvention en nature relative au don d'arbre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'instauration d'un dispositif de subventionnement en nature contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Grenoble ;
- d'approuver les termes des deux conventions de subventionnement pour façades végétalisées entre la Ville de Grenoble et les partenaires privés et publics (annexes 1 et 2);
- d'autoriser le Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(38625) - ECONOMIE LOCALE - Avenant n°1 à la convention relative au bail consenti entre la Ville de Grenoble et l'association La Recyclerie Sportive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au bail consenti entre la ville de Grenoble et l'association La Recyclerie Sportive pour une durée d'un an, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, renouvelable tacitement par tranche d'un an pour une durée maximum de trois ans soit jusqu'au 31 mars 2028 (annexe 1) ;

- de dire que l'avenant sera consenti moyennant le versement d'un loyer progressif sur trois années : 18 860 € pour la première année, 19 890 € pour la deuxième année et 21 420 € pour la troisième année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant et tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(38346) - ANIMATION - Convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) à la Ville de Grenoble d'un terrain situé sur la commune de Saint-Égrève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à la Ville de Grenoble par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) dans le cadre de la foire des Rameaux 2025 (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(38687) - CONDITION ANIMALE - Gestion des animaux dans l'espace public – Convention entre la Ville de Grenoble, la Société Protectrice des Animaux et les acteurs locaux de protection animale afférente à la stérilisation, le soin et le suivi sanitaire des chats errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et la Société protectrice des animaux, Cosa Animalia, Chats libres de Grenoble et de l'Isère et P'tits bouts d'chats 38, Ecole du chat libre de Grenoble et Agglomération, et les vétérinaires de la ville partenaires que sont la clinique vétérinaire des 3 massifs, les cliniques UNIVET (sites de Saint martin d'hères et de Grenoble), la clinique vétérinaire Porte de l'Ouest, la clinique vétérinaire lesanimos et la clinique vétérinaire ARGOS de l'esplanade (annexe) ;
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 3025€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(38689) - CONDITION ANIMALE - Convention type entre la Ville de Grenoble et l'agent-e éducateur-ice comportementaliste animalier de l'unité condition animale relative à l'utilisation d'un chien de médiation pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type pour l'utilisation de chiens de médiation pédagogique par l'éducateur-riche comportementaliste animalier (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(38671) - ALIMENTATION - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble avec les associations « L'Elefan », « Cultivons », « AequitaZ » et à la « SCIC Au Local ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions entre la Ville de Grenoble et les associations « Elefan », « Cultivons », « Aequitaz » et la « SCIC Au Local » ;
- d'autoriser le versement aux structures ci-dessous :
 - à l'association Elefan d'une subvention de fonctionnement de 36 500 € pour l'année 2025 (annexes 1) ;
 - à l'association « Cultivons » d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € pour l'année 2025 (annexes 2) ;
 - à l'association « AequitaZ » d'une subvention de fonctionnement de 28 000 € pour l'année 2025 (annexes 3) ;
 - à la SCIC « Au Local » d'une subvention de fonctionnement de 82 000 € pour l'année 2025 (annexes 4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants financiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme OLMOS (SCI Au Local)

DELIBERATION N° 26-(38941) - PREVENTION SECURITE - Demande de subvention auprès du Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds Barnier pour la création d'un outil de sensibilisation tous publics aux risques majeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès du Fonds de prévention des risques naturels majeurs une subvention de 80% du montant de l'opération T.T.C ;
- de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20% du montant T.T.C ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(38695) - VILLES EN TRANSITION - Biennale des Villes en Transition 2025 - Convention cadre de partenariat pour l'occupation d'un emplacement sur le village central.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat dans le cadre des animations proposées par les partenaires associés à la Biennale des Villes en Transition 2025 (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention avec les partenaires associés à cet évènement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 28-(38696) - VILLES EN TRANSITION - Biennale des Villes en Transition 2025 - Conventions cadre d'occupation du domaine public avec les partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadre d'occupation du domaine public communal sur les aspects restauration et buvette dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition (annexes 1, 2 et 3);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions avec les partenaires associés à l'évènement .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 29-(38697) - VILLES EN TRANSITION - Biennale des Villes en Transition 2025 - Conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Centre des Arts du Récit, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'association Météo et Climat et l'association Cultivons !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association le Centre des Arts du Récit (annexe 1), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (annexe 2), l'association Météo et Climat (annexe 3) et l'association Cultivons ! (annexe 4), dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition 2025 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e, à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 30-(38441) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition précaire et gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association Cœurs 2 Gre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 3 rue Moyrand, entre l'association Cœurs 2 Gre et la Ville de Grenoble (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(37573) - ACTION SOCIALE - Programmation financière et avenants financiers de la Ville de Grenoble dans le cadre du Contrat de Ville 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2025;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants financiers, en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du Contrat de Ville 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(38877) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Arlequin d'Argile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes la convention de mise à disposition gratuite du local du 47 Galerie de l'Arlequin entre la Ville de Grenoble et l'association Arlequin d'Argile pour une durée d'un an renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans par tacite reconduction (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(38677) - ACTION SOCIALE - Avenant financier entre la Ville de Grenoble et l'Association les Films de la Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Les Films de la Villeneuve (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant financier ;
- d'approuver le versement à l'Association Les Films de la Villeneuve d'une subvention de 7000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(38507) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) entre la Ville de Grenoble et la caisse d'allocations familiales de l'Isère pour l'année scolaire 2024-2025 (annexe 1) ;**
- **de percevoir de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 21 232,56 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 35-(38735) - SOLIDARITE - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'Association des Entreprises Inclusives de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'Association des Entreprises Inclusives de l'Isère pour un montant de 200 euros au titre de l'année 2025 (annexe 1) , afin de participer activement aux initiatives en faveur de l'emploi inclusif et de bénéficier de l'accompagnement de l'association dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'inclusion ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document nécessaire pour formaliser cette adhésion, notamment les statuts de l'association, et à verser la cotisation annuelle demandée pour l'exercice en cours ;**
- **de mandater Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e pour représenter la commune au sein de l'association et pour prendre part aux assemblées générales et réunions de travail organisées par l'Association des Entreprises Inclusives de l'Isère.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(36842) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Université Gustave Eiffel pour le dispositif MÉLODI (MEsure LOcales des Discriminations).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'Université Gustave Eiffel pour le projet MELODI (annexe 1) ;
- de verser l'apport financier de 9 500€ pour la mise en œuvre de l'étude sur le territoire grenoblois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 37-(38486) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Convention cadre entre la Fondation du Camp des Milles, la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(38642) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Conventions de partenariat avec le lycée Argouges et le Centre de Développement Chorégraphique – Le Pacifique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir avec le lycée Argouges d'une part et le Centre de Développement Chorégraphique – Le Pacifique d'autre part ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(38786) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de mise à disposition gracieuse des espaces du Musée à l'Établissement Français du Sang (EFS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la gratuité de la mise à disposition des espaces du Musée de Grenoble à l'Établissement français du Sang ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des espaces du Musée à l'Établissement français du Sang jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la-dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(38962) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gracieuse des espaces du Musée de Grenoble à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Allobroges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la gratuité de la mise à disposition des espaces du Musée de Grenoble à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Allobroges ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la-dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(38555) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention cadre de mise à disposition du Théâtre 145 et du Théâtre de Poche à des structures à caractère culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention-cadre de mise à disposition du Théâtre 145 ou du Théâtre de Poche à des structures à caractère culturel ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(38639) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition exceptionnelle et gracieuse de la salle Messiaen à La Petite Philharmonie - Orchestre de chambre en Isère pour leurs répétitions, jusqu'au 30 juin 2025 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(38601) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 liant le Département de l'Isère et le Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(38638) - AFFAIRES CULTURELLES - Remise gracieuse et exonérations exceptionnelles de loyers au bénéfice de l'association PROJET BOB / LA BOBINE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association PROJET BOB / LA BOBINE pour le local sis 42 Boulevard Clémenceau à Grenoble une remise gracieuse de dettes afférente au loyer de mars 2025 pour un montant de 2 252,34 € HT soit 2 702,81 € TTC et une exonération des loyers des mois d'avril, mai, juin et juillet 2025 pour un montant de 9 009,36 € HT soit 10 811,24 € TTC, soit un montant total de 13 514,05 € TTC sur le budget annexe activités économiques.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. BELTRAN LOPEZ)

DELIBERATION N° 45-(38558) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions et contribution volontaire en nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la subvention exceptionnelle de 15 000 € attribuée par la ville de Grenoble à l'opérateur CULTUR'ACT (annexe 1), intégrée à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;

- d'approuver les contributions volontaires en nature attribuées par la ville de Grenoble aux associations : 1 643,69 € à Retour de scène, 336,39 € à la Cinémathèque de Grenoble et 11 666,88 € à l'association Cultur'Act-Le Prunier sauvage (annexe 1 et 2) ;

- d'approuver les termes des avenants financiers liant la ville de Grenoble à l'association Cultur'act ainsi qu'à la Cinémathèque, qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € (annexe 3 et 4) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(38701) - AFFAIRES CULTURELLES - Printemps du livre - Occupation du domaine public - Jeu concours et partenariats avec RADIO FRANCE et l'association LABELVILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation et le règlement du jeu concours « Printemps du livre – Le jeu » (annexe 1) concernant le 23^e Printemps du livre de Grenoble ;
- d'approuver les conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et la société de radiodiffusion RADIO FRANCE (annexe 2) et l'association LABELVILLE (annexe 3), dans le cadre du 23^e Printemps du livre de Grenoble ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette et petite restauration pendant le festival Printemps du livre de Grenoble – au Parc Paul Mistral (annexe 4.1) du 04 au 06 avril 2025, avec l'occupant JUSTE UN CROC', moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 279,6 euros forfait fixe et d'une part variable du chiffre d'affaires de 5 % ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette et petite restauration pendant le festival Printemps du livre de Grenoble – au Parc Paul Mistral (annexe 4.2) du 04 au 06 avril 2025, avec l'occupant Le Triporteur d'Edwige/ Les crêpes d'Eledwen, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 391,44 euros forfait fixe et d'une part variable du chiffre d'affaires de 5 % ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette et petite restauration pendant le festival Printemps du livre de Grenoble – au Parc Paul Mistral (annexe 4.3) du 04 au 06 avril 2025, avec l'occupant Pop's, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 314,55 euros forfait fixe et d'une part variable du chiffre d'affaires de 1,5 % ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(38679) - AFFAIRES CULTURELLES - Printemps du livre - Convention cadre pour l'organisation du Printemps du livre de Grenoble et des événements municipaux en lien avec la chaîne du livre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat avec les acteur-rices de la chaîne du livre, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(38572) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de prêts de racks à vélos dans le cadre des événements Printemps du livre – Été oh parc – Fête des Tuiles – Festival Cabaret Frappé – Festivités du 14 juillet – Foire des Rameaux.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. le Maire.

Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêts de court terme de racks vélos par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) à la ville de Grenoble pour l'organisation de ses événements, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e à signer la-dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(38571) - EVENEMENTIEL - Organisation du marché de Noël 2025 - Conventions d'occupation du domaine public - Critères de sélection et tarifs associés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadre d'occupation du domaine public liant les exposant-es du marché de Noël 2025 à la Ville de Grenoble (annexes 1 et 2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions cadre ;**
- d'approuver les tarifs associés pour l'édition 2025 du marché de Noël (annexe 3) ;**
- d'approuver la composition de la commission de sélection des exposant-es pour l'édition 2025 et les critères de sélection (annexe 4).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 50-(38230) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Grenoble et l'association UPEG - Université Populaire Européenne de Grenoble 2025 - 2026 - 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association « UPEG »(Université Populaire européenne de Grenoble) pour l'année 2025 (annexe) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 6 500 € à l'association « UPEG », (Université Populaire européenne de Grenoble) au titre de l'année 2025 pour les activités engagées par cette association.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(38539) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Conventions entre la Ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2025 par l'Europe Direct Isère/Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention spécifique pour l'année 2025, relative à Europe Direct Isère/Savoie ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2025, relative à Europe Direct Isère/Savoie ;**
- d'accepter une subvention de 38 000€ versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2025 ;**
- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2025 ;**

- de redistribuer une quote part de cette subvention aux villes partenaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(38615) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Fédération des Associations arméniennes Rhône-Alpes (FAARALP) et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Grenoble et l'association Fédération des Associations Arméniennes Rhône-Alpes pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 14 000 € à l'association Fédération des Associations Arméniennes Rhône-Alpes au titre de l'année 2025 pour les activités engagées par cette association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN)

DELIBERATION N° 53-(38527) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné (MCAGD) et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné pour l'année 2025 (ci-annexée) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 14 000 € à l'association « Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné » au titre de l'année 2025 pour les activités engagées par cette association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN)

DELIBERATION N° 54-(38632) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL dans le cadre de la politique internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'association « AMAL » (association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine) pour l'année 2025 (ci-annexée) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 22 000 € à l'association « AMAL », (association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine) au titre de l'année 2025 pour les activités engagées par cette association.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme CAPDEPON) + 1 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 55-(38624) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention financière entre la Ville de Grenoble et l'Association Office Central de Coopération à l'École de l'Isère (OCCE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant entre la Ville de Grenoble et l'association Office Central de coopération à l'École de l'Isère (OCCE38) pour l'année 2025 (ci-annexée) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer cet avenant ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 4 500 € à l'association Office Central de coopération à l'École de l'Isère (OCCE38) au titre de l'année 2025 pour les activités engagées par cette association.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(38612) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour l'association des immigrés italiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association des Immigrés Italiens pour l'année 2025, ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(38440) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement des conventions des associations hébergées au Pôle de solidarité internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et les associations hébergées au Pôle de solidarité internationale pour une période triennale ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(38485) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination du Centre Technique Municipal Lilian DEJEAN ;**
- d'adopter la dénomination Square Lilian DEJEAN.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(38194) - EDUCATION - Convention et mise à disposition d'une parcelle dans le cadre de l'appel à projet du Parc Naturel Régional du Vercors pour la conception d'une Aire terrestre éducative (ATE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention (annexe 1) de mise à disposition gracieuse d'une parcelle entre la ville de Grenoble et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère (DSDEN Isère) ;**
- d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et tout document subséquent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(38620) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de bourses Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-trice (BAFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de deux bourses BAFA, pour un montant total de 400 € aux lauréat-es mentionné-es en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(38528) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressource, enfance et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions de fonctionnement et projet proposées aux associations socioculturelles, ressources, enfance & jeunesse (annexe 1) ainsi que les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées (annexe 2) ;**

- d'approuver la convention d'objectifs et moyens (annexe 3) entre la ville de Grenoble et l'AEPCQV Radio New's FM (Association Européenne pour la Citoyenneté et la Qualité de Vie);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexe 2) et ladite convention (annexe 3) ;

- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent)

DELIBERATION N° 62-(38546) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Société par Actions Simplifiée (SAS) HelloAsso.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et la Société par Actions Simplifiée HelloAsso et l'évènement Campus HelloAsso ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(38518) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention avec l'association Big Bang Ballers France et les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(38544) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Monkey Grenoble et le Lycée André Argouges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à l'association Monkey Grenoble et au Lycée André Argouges ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(38181) - SPORT - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens pour mission d'intérêt général avec les sociétés sportives Grenoble Métropole Hockey 38 et Grenoble Foot 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les sociétés sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;

- d'autoriser le versement :

- d'une subvention de fonctionnement de 150 000 € à la société sportive Grenoble Foot 38 pour l'année 2025 au titre des activités 2024-2025 ;

- d'une subvention de fonctionnement de 325 000 € à la société sportive Grenoble Métropole Hockey 38 pour l'année 2025 au titre des activités 2024-2025 ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation des subventions de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(38789) - SPORT - Modification des conditions d'accès aux piscines municipales (justificatifs pour les tarifs des grenoblois-es)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de remplacer l'annexe à la délibération n° 109-36058 du 24 juin 2024 par l'annexe de la présente délibération, avec application à compter du 1^{er} avril 2025 ;

- d'approuver l'annexe jointe qui indique les tarifs d'accès aux piscines municipales grenobloises liés aux entrées individuelles ainsi que les conditions d'exonération ou de réductions tarifaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(38744) - MONTAGNE - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association CléVacances Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association CléVacances Isère, jointe en annexe, situés au sein du bâtiment dit « La Maison du Tourisme » sise 14 rue de la République à Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(38533) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations, créations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations et les créations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Social Territorial du 11 mars 2025 ;

- d'autoriser l'ouverture de 9 postes permanents aux agent-es contractuel-es appartenant aux cadres d'emplois :

- animateur (1)**
- attaché (5)**
- agent de maîtrise (2)**
- adjoint technique principal 2ème classe (1)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

DELIBERATION N° 69-(38778) - PERSONNEL MUNICIPAL - Modifications et ajustements du règlement du temps de travail des agent-es de la Commune de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°35-37662 du Conseil municipal du 16 décembre 2024 portant modification du règlement du temps de travail ;

- d'approuver les modifications relatives aux ajustements et corrections matérielles du règlement du temps de travail selon les modalités prévues dans l'annexe jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(38616) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart, pour une durée d'un an avec effet au 3 juin 2025 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer les conventions de mise à disposition, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE

DELIBERATION N° 71-(38198) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- Madame [REDACTED] pour un montant de 534,11 euros,
- Madame [REDACTED] pour un montant de 789,41 euros,
- Madame [REDACTED] pour un montant de 222,66 euros,
- Madame [REDACTED] pour un montant de 6 590,58 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(38978) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avenant modifiant la convention d'accès au restaurant municipal de Grenoble pour permettre l'accès des agent-es au self Clemenceau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 la convention d'accès au restaurant municipal de Grenoble, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son sa représentant-e à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de l'avenant n°1 susmentionnée et de la présente décision.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(38381) - ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de la Ville de Grenoble de recourir aux marchés publics mis à disposition par la centrale nationale d'achat public dédiée à la rénovation de patrimoine (CENTRALIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'utilisation par la Ville de Grenoble des marchés publics mis à disposition par la centrale d'achat CENTRALIS ;**
- d'autoriser la création d'un compte administrateur sur le site internet dédié pour la passation des commandes sur le « catalogue issu des procédures formalisées ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(38685) - ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de la Ville de Grenoble de recourir aux marchés publics mis à disposition par la centrale d'achat du transport public (CATP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association AGIR Transport pour pouvoir bénéficier de la centrale d'achat du transport public (CATP) ;**
- d'autoriser l'utilisation par la Ville de Grenoble des marchés publics mis à disposition par la CATP.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(38557) - ADMINISTRATION GENERALE - Reprises de concessions en état d'abandon au cimetière Saint Roch, agrandissement 1899.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la reprise par la Ville de Grenoble des 188 concessions concernées dont la liste est annexée à cette délibération ;**

- d'approuver la réaffectation de ces emplacements pour de nouvelles acquisitions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(38673) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre de mandat spécial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

**- Du 30/04/2025 au 04/05/2025 : Jérusalem-Bethléem-Ramallah (Palestine) -
Célébration des 30 ans de la coopération décentralisée Franco/Palestinienne :
Plaidoyer pour la paix et la valorisation des coopérations décentralisées
Franco/Palestinienne
M. Emmanuel CARROZ**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(38589) - ADMINISTRATION GENERALE - État civil : convention d'échange de données entre la Ville de Grenoble et le service de Protection Maternelle Infantile du Département de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'échanges de données entre la Ville de Grenoble et le service de Protection Maternelle Infantile du Département de l'Isère relatives aux avis de naissance, avis de décès et actes d'enfants nés sans vie, jointe en annexe de la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(38374) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel - Incendie RICHARDSON

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec les différentes parties dans le cadre de l'indemnisation consécutive à l'incendie des locaux de la société RICHARDSON ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer ce protocole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(38593) - FINANCES - Attribution d'une aide à l'investissement du Fonds de concours Métropolitain dédié aux transitions pour la rénovation énergétique du gymnase Jouhaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours par Grenoble Alpes Métropole d'un montant de 406 560 € pour la rénovation énergétique du gymnase Jouhaux ;**
- d'approuver les dispositions du règlement et notamment celles relatives aux mesures de valorisation du fonds de concours alloué ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer la convention de financement correspondante et à intervenir avec Grenoble Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(38618) - FINANCES - Attribution d'une aide à l'investissement du Fonds de concours Métropolitain dédié aux transitions pour la rénovation énergétique du gymnase Malherbe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours par Grenoble Alpes Métropole d'un montant de 391 365 € pour la rénovation énergétique du gymnase Malherbe ;**
- d'approuver les dispositions du règlement et notamment celles relatives aux mesures de valorisation du fonds de concours alloué ;**

– d’autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer la convention de financement correspondante à intervenir avec Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(38713) - FINANCES - Mise à jour du plan de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds Vert 2025 pour l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne et la crèche Ilot Marmots

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d’approuver le plan de financement du projet « réhabilitation de l’école maternelle Jules Verne et de la crèche Îlot Marmots » ;

– d’approuver le dépôt de toute demande de financement auprès des services de l’État et/ou de ses opérateurs, notamment au titre de la Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), du Fonds Vert, auprès de l’Agence de l’Eau ou auprès de la Caisse d’Allocations familiales (CAF), ainsi que toute demande complémentaire au titre d’une bonification à la performance énergétique concernant ce projet ;

– d’autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer tous documents et conventions liés aux demandes de financements pour ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(38391) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

Bénéficiaire	Conseil en cours
3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE - 2025- Propreté - Développement d'ateliers couture: co-réparation et sur cyclage pour moins de déchets	6 000,00 €

A BORD PERDU - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Découvrir la pyramide alimentaire : "manger sain-ple "	3 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT ET DIGNITE DE L'ACCUEIL DE TOUS LES ETRANGERS (A.D.A.T.E.) - 2025 - Accès aux droits et solidarités - Permanence d'accès au droit des étrangers	20 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT ET DIGNITE DE L'ACCUEIL DE TOUS LES ETRANGERS (A.D.A.T.E.)_CONTRAT DE VILLE 2025_ Favoriser l'accès aux droits et l'égalité_Développement social et !!br0ken!!	2 000,00 €
ACORDERIE DE GRENOBLE - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Mangeons, cultivons, cuisinons local et !!br0ken!!	4 000,00 €
ACS Chorier Berriat acompte forfait ado	20 000,00 €
AEPCQV RADIO NEW'S FM - 2025 - Jeunesse - Atelier éducation au média	7 500,00 €
AEPCQV RADIO NEW'S FM-CONTRAT DE VILLE 2025_Travailler sa voix pour trouver sa voie_Développement social et territorial	3 000,00 €
AEQUITAZ - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Faire vivre un récit collectif pour faire advenir une transition alimentaire juste	28 000,00 €
AFEV_CONTRAT DE VILLE 2025_Kaps Mistral- Colocations à projets solidaires_Développement social et territorial	1 000,00 €
AFRIC IMPACT - 2025 - Dvpt Social et territorial - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2025	5 000,00 €
AFRIC IMPACT - CONTRAT DE VILLE 2025 -Bateria Batukavi_Développement social et territorial	2 000,00 €
AFRIC IMPACT / Aide séjour hiver	540,00 €
ALPES LA - 2025 - Montagne - Bus Montagne 2025	3 800,00 €
ALPINE SKATE CULTURE - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	10 000,00 €
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE) - 2025 - ACTIONS INTERNATIONALES - Fonctionnement/aide aux projets	22 000,00 €
AMICALE DU NID (ISERE) - 2025 - Accès aux droits et solidarités - ACCES AUX DROITS	2 000,00 €
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 700,00 €
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES - 2025 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement 2025	4 000,00 €
ANCRAGE_CONTRAT DE VILLE 2025_ Ateliers auto défense pour femmes	1 000,00 €
ARC-EN-CIEL FRANCE MAGHREB_CONTRAT DE VILLE 2025_Sortir du quartier et découverte nouveau espaces_Développement social et territorial	1 000,00 €
ARCHIPEL_CONTRAT DE VILLE 2025_Actions de sensibilisations à la	2 000,00 €

laïcité_Développement social et territorial	
ARCHIPEL_CONTRAT DE VILLE 2025_VO Actions de sensibilisations à la laïcité_Développement social et territorial	1 000,00 €
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV SIEGE) - 2025 - Jeunesse - Fonctionnement Afev	25 000,00 €
ASS UNION DES HABITANTS DES EAUX CLAIRE - 2025 - Loisirs et vie sociale - FETE DE QUARTIER 2025	1 500,00 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE_CONTRAT DE VILLE 2025_KAPS J Brel_Développement social et territorial	1 000,00 €
ASSOCIATION DES DÉPORTÉS INTERNÉS ET FAMILLE (ADIF ISERE) - 2025 - Mémoire - voyage lauréat du CNRD au camp du struthoff	3 000,00 €
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS_CONTRAT DE VILLE 2025_Sport santé et citoyenneté_Développement social et territorial	1 000,00 €
ASSOCIATION HISTOIRES DE..._CONTRAT DE VILLE 2025_ Ma ville décodée en images_Développement social et territorial	1 500,00 €
ASSOCIATION HISTOIRES DE..._CONTRAT DE VILLE 2025_ Mon quartier dans ma ville_Développement social et territorial	1 000,00 €
ASSOCIATION LA PIROGUE - CONTRAT DE VILLE 2025 - Actions publics Fragilisés- Développement social et Territorial	3 000,00 €
ASSOCIATION LA SOUPAPE - 2025 - Loisirs et vie sociale - FONCTIONNEMENT 2025 Association LA SOUPAPE	10 000,00 €
ASSOCIATION MJC ABBAYE CHATELET MAISON_CONTRAT DE VILLE 2025_ Graines de cyclo_Développement social et territorial	1 000,00 €
ASSOCIATION MJC ABBAYE CHATELET MAISON_CONTRAT DE VILLE 2025_ Permanence droit des étrangers Abbaye_Développement social et territorial	1 400,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ITALIENNE ET EUROPÉENNE DE GRENOBLE - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 000,00 €
ATYPIK ET COMPAGNIE_CONTRAT DE VILLE 2025_ Investir la Place Edmond Arnaud_Développement social et territorial	2 500,00 €
AU LOCAL - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - L'alimentation locale accessible au plus grand nombre	82 000,00 €
AU LOCAL_CONTRAT DE VILLE 2025_Animation sensibilisation à l'alimentation saine_Développement social et territorial	3 000,00 €
AVENIR SANTE FRANCE - 2025 - Santé publique et environnementale - Prévention et réduction des risques et des dommages festifs, par les jeunes, pour les jeunes de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole	3 500,00 €
AVIRON GRENOBLOIS - 2025 - Championnat départementale Aviron Indoor, et Régional aviron adapté	3 500,00 €
AZIMUTS_CONTRAT DE VILLE 2025_Radio parents solo_Développement	2 500,00 €

social et territorial

BIG BANG BALLERS FRANCE - 2025 - Sport - Fonctionnement 2025	18 000,00 €
C NOUS_CONTRAT DE VILLE 2025_Lutte contre les discriminations_Développement social et territorial	1 500,00 €
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE_CONTRAT DE VILLE 2025_Multitudes_Développement social et territorial	1 000,00 €
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES (CECG) - 2025 - Action internationale et européenne - 48ème Congrès Association Française Etudes Canadiennes	800,00 €
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN) - CONTRAT DE VILLE 2025 - Développement social et territorial -	1 000,00 €
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL_CONTRAT DE VILLE 2025_Pass'port au féminin 2025_Développement social et territorial	1 000,00 €
CIE DE DANSE HALLET EGHAYAN - 2025 - Action internationale et européenne - Lettres pour l'Arménie 2025 - Un projet de coopération autour de la francophonie, de la formation des jeunes danseurs arméniens et favorisant la diffusion de créations franco-arméniennes.	9 000,00 €
CIE SCALENE_CONTRAT DE VILLE 2025_ Boutiques et festival_Développement social et territorial	1 500,00 €
CITY TROTTERS - 2025 - Architecture - urbanisme - Financement atelier de coopération internationale	8 000,00 €
CLEF Acompte forfait ado	20 000,00 €
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT - 2025 - Développement social et territorial - UNIVERSITÉ POPULAIRE PERMANENTE : Consolider le pouvoir d'agir des citoyens	5 000,00 €
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT_CONTRAT DE VILLE 2025_Université populaire permanente_Développement social et Territorial	2 000,00 €
COLLEGE CHARLES MUNCH	800,00 €
COLLEGE EUROPOLE - LONDRES 2025	1 000,00 €
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE - 2025 - ECHANGE SCOLAIRE SINGEN ALLEMAGNE	400,00 €
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE - VOYAGE A LISBONNE PORTUGAL	1 200,00 €
COLLEGE STENDHAL - 2025 BARCELONE/ESPAGNE	1 000,00 €
COLLEGE STENDHAL - 2025 NAPLES POMPEI ITALIE	1 000,00 €
COLLEGE STENDHAL - ECHANGE CULTUREL ET LINGUISTIQUE AVEC L'ALLEMAGNE 2025 - SIEGBURG	700,00 €
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX - 2025 - Action internationale et européenne - comité de jumelage Grenoble Sfax	2 000,00 €
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS (CISSP) - 2025 - Hospitalité	2 400,00 €

- migrations et diasporas - Demande de subvention	
COMMUNIC'ACTION -CONTRAT DE VILLE 2025 - Développement social et territorial -	2 000,00 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES_CONTRAT DE VILLE 2025_Amélioration du cadre de vie au village olympique_Dvpt Social et territoriale	1 000,00 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES_CONTRAT DE VILLE 2025_Mieux vivre au secteur 5_Dvpt Social et territoriale	1 000,00 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES_CONTRAT DE VILLE 2025_Soutien aux initiatives habitants MCLR_Dvpt Social et territoriale	2 000,00 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES_CONTRAT DE VILLE 2025_Soutien aux initiatives habitants Villeneuve_Dvpt Social et territoriale	1 000,00 €
CULTIVONS - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Demande de subvention de fonctionnement	80 000,00 €
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE - 2025 - Culture - Cultur'act - Le Prunier Sauvage 2025 - Parc des Arts	15 000,00 €
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE - 2025 - Fonctionnent	10 000,00 €
CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE_CONTRAT DE VILLE 2025_Education artistique Quartier Mistral et secteur_Développement social et territorial	5 000,00 €
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE_CONTRAT DE VILLE 2025_Distribution alimentaire _Développement social et territorial	2 100,00 €
ECOLE SUPERIEURE D ART ET DESIGN GRENOBLE-VALENCE - 2025 - Mémoire / commémoratif - Festival des Gestes de la Recherche - volet 2	4 000,00 €
EMMAUS CONNECT - 2025 - Accès aux droits et solidarités - FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DE LA VILLE DE GRENOBLE	4 000,00 €
EN VERT ET AVEC TOUS_CONTRAT DE VILLE 2025_Fresque murale +jardin comestible_ Développement social et territorial	2 000,00 €
ENFANZINE_CONTRAT DE VILLE 2025_Les toboggans sont des théâtres_Développement social et territorial	1 000,00 €
ENSEMBLE VOCAL VARIATIONS - 2025 - Action internationale et européenne - Projet de 2 concerts conjoints entre l'Ensemble grenoblois Variations et le Byrd Chorus d'Oxford	800,00 €
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	38 400,00 €
EPISOL_CONTRAT DE VILLE 2025_Paniers solidaires_Développement social et territorial	5 000,00 €
ESPACE 600_CONTRAT DE VILLE 2025_Théâtre à l'école jean racine_Développement social et territorial	3 000,00 €
FC2A_CONTRAT DE VILLE 2025_Classe foot feminie_Développement social	1 000,00 €

et territoriale

FEDERATION ASS ARMENIENNES RHONE-ALPES (FAARALP) - 2025 - Action internationale et européenne - coopération avec Centre de Formation Technologique CFT-Faaralp Sevan Arménie	14 000,00 €
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM) - 2025 - Montagne - Soutien au cinéma de montagne - fonctionnement	10 000,00 €
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNE 38) - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	17 200,00 €
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNE 38) - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Programme d'actions 2025 d'éducation et de sensibilisation à la nature et à l'environnement	43 800,00 €
GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Festivals de Sauvages	2 880,00 €
GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Journée technique sur la gestion des espaces communaux	2 880,00 €
GRENOBLE FIERTES - 2025 - Lutte contre les discriminations - MARCHE DES FIERTES ET MOIS DES FIERTES 2025	4 000,00 €
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP) - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	90 850,00 €
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38 - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	325 000,00 €
GRENOBLE TENNIS - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	110 000,00 €
GUC GRENOBLE SKI - 2025 - BIATHLON AUTOMNE GRENOBLE	3 500,00 €
KEEP SMILING - 2025 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	9 500,00 €
L'AGE D'OR - CONTRAT DE VILLE 2025 - Développement social et territorial - Pole informatique teisseire malherbe	3 000,00 €
L'ELEFAN - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	36 500,00 €
L'OISEAU BLEU_CONTRAT DE VILLE 2025_ Accès à la santé dans les QPV_Développement Social et territorial	2 000,00 €
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE - 2025 - Action internationale et européenne - Ballades européennes en Pologne et au Danemark	3 000,00 €
LA BAJ'ART_CONTRAT DE VILLE 2025_Comédie musicale Léon Jouhaux_ Développement social et territorial	2 500,00 €
LA BAJA acompte forfait ado	40 000,00 €
LA BAJA séjours courts	1 792,00 €

LA HALLE DES IRIS_CONTRAT DE VILLE 2025_Hissons la Halle ! _Développement social et territorial	2 000,00 €
LA SOUPAPE_CONTRAT DE VILLE 2025_ Animations de proximité et parentalité dans les quartiers_ Dvpt Social et territorial	1 000,00 €
LE CAFE DES COMPETENCES_CONTRAT DE VILLE 2025_Femmes en harmonie_Développement social et territorial	1 000,00 €
LE GRAND COLLECTIF_CONTRAT DE VILLE 2025_Résidence artistique Quartier Abbaye_Développement social et territorial	1 000,00 €
LE GRILLE-PAIN - CONTRAT DE VILLE 2025 - Développement social et territorial -	1 000,00 €
LE ROCHER OASIS DES CITES_CONTRAT DE VILLE 2025_Aller Vers les habitants et favoriser le vivre ensemble_Développement social et territorial	1 500,00 €
LE ROCHER OASIS DES CITES_CONTRAT DE VILLE 2025_Emancipations des femmes et soutien lien parents enfants_Développement social et territorial	1 500,00 €
LE TICHODROME - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	14 000,00 €
LES FILMS DE LA VILLENEUVE - 2025 - Développement social et territorial - Cinéma de quartier	7 000,00 €
LOW-TECH LAB GRENOBLE - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	2 000,00 €
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Connaître et protéger les populations de Martinets noirs de Grenoble	2 000,00 €
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2025 - Santé publique et environnementale - Accompagnement nature en Ville / Action Hérissons 2025	4 500,00 €
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2025 - Santé publique et environnementale - FONCTIONNEMENT 2025	1 500,00 €
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2025 - Santé publique et environnementale - Médiation faune sauvage 2025	3 000,00 €
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2025 - Santé publique et environnementale - Programme activités d'éducation à la Nature et à l'environnement 2025	4 000,00 €
LTH LESDIGUIERES GRENOBLE - VIAREGGIO ITALIE	1 100,00 €
LTH LESDIGUIERES GRENOBLE -ITALIE VIAREGGIO ESPAGNE TORTOSA	2 500,00 €
LYCEE CHAMPOLLION - ECHANGE AVEC PUCCHEIM EN ALLEMAGNE 2025	500,00 €
LYCEE CHAMPOLLION - PROJET INTERNATIONAL CINEMA CENT ANS DE JEUNESSE 2025	1 000,00 €
LYCEE CHAMPOLLION ECHANGE AVEC LE LYCEE SEMPOLOVSKA DE VARSOVIE EN POLOGNE	800,00 €
LYCEE LOUISE MICHEL - VOYAGE SCOLAIRE EN NORMANDIE MARS 2025	3 000,00 €

LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER - BARCELONE ESPAGNE	1 000,00 €
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER - CHICAGO 2025	1 000,00 €
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER - VALENCIA ESPAGNE	1 000,00 €
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER - VOYAGE A TURIN 2025	800,00 €
MADAME RUETABAGA_CONTRAT DE VILLE 2025_Ateliers de rue intégré_Développement social et territorial	3 000,00 €
MAISON DE L'IMAGE - CONTRAT DE VILLE 2025 - Studio 97_ Développement social et territorial	2 000,00 €
MAISON DE L'IMAGE_CONTRAT DE VILLE 2025_Création d'émission TV de quartier Villeneuve_ Développement social et territorial	1 000,00 €
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD) - 2025 - Autre - Fonctionnement	14 000,00 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE THEATRE PREMOL_CONTRAT DE VILLE 2025_Les mots nus adaptation_Développement social et territorial	1 500,00 €
MAISON DES JEUX / Subvention éducation populaire	3 000,00 €
MAISON DES JEUX ASS - 2025 - Fonctionnement	28 500,00 €
MAISON ENFANCE BACHELARD_CONTRAT DE VILLE 2025_La continuité éducative_ Développement social et territoriale	4 000,00 €
MAISON ENFANCE BACHELARD_CONTRAT DE VILLE 2025_Les ateliers Parents enfants_ Développement social et territoriale	1 000,00 €
ME Bachelard Solde forfait passerelle 2024	16 874,00 €
ME Bachelard acompte forfait ado + passerelle	40 000,00 €
ME PREMOL Acompte forfait ado + passerelle	60 000,00 €
ME PREMOL Séjour automne	560,00 €
ME TEISSEIRE Acompte forfait ado	40 000,00 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB_CONTRAT DE VILLE 2025_Football : un terrain d'égalité et de citoyenneté_ Dvpt Social et Territorial	1 000,00 €
MJC ALLOBROGES Acompte forfait ado	55 000,00 €
MJC ALLOBROGES Séjour automne	2 700,00 €
MJC ALLOBROGES_CONTRAT DE VILLE 2025_ Mamans en mouvement_ Développement social et territorial	1 000,00 €
MJC ALLOBROGES_CONTRAT DE VILLE 2025_Partageons aujourd'hui pour mieux vivre demain_ Dvpt Social et Territoriale	3 000,00 €
MJC ANATOLE FRANCE - 2025 - Acompte forfait ado	60 000,00 €
MJC ANATOLE FRANCE - séjours automne / fin d'année	1 330,00 €
MJC ANATOLE FRANCE_CONTRAT DE VILLE 2025_Le Socle_ Développement social et territorial	1 000,00 €

MJC ANATOLE FRANCE_CONTRAT DE VILLE 2025_Le tremplin vers demain _Développement social et territorial	3 000,00 €
MJC AUBRAC Acompte forfaits ado	60 000,00 €
MJC Abbaye Acompte forfait ado	40 000,00 €
MJC EAUX CLAIRES Acompte forfait ado	40 000,00 €
MJC Lucie Aubrac Séjour automne	882,00 €
MJC Mutualité Séjour automne	490,00 €
MJC PARMENTIER Séjours courts été	1 680,00 €
MJC Parmentier acompte forfait ado	31 773,00 €
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Kit de sensibilisation Clubs de montagne - Changer d'approche -2025	3 000,00 €
MPT SAINT LAURENT Régulation Pause Méridienne P5	719,00 €
MPT Saint Laurent Pause méridienne P1	1 539,00 €
MUSIQUES SAUVAGES_CONTRAT DE VILLE 2025_Création musicale et artistiques_Développement social et territorial	1 000,00 €
OCCE ISERE ECOLE ELEMENTAIRE HOUILLE BLANCHE PROJET SCOLAIRE FRANCAIS/ALLEMAND 2025 AUTRANS LE VERCORS	1 200,00 €
OCCE ISERE ECOLE ELEMENTAIRE HOUILLE BLANCHE PROJET SCOLAIRE FRANCAIS/ANGLAIS 2025 AUTRANS LE VERTACO	3 300,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	70 500,00 €
OSEZ CHENOISE_CONTRAT DE VILLE 2025_ Osez Chenoise_Développement social et territoriale	1 000,00 €
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES - CONTRAT DE VILLE 2025 - Développement social et territorial	1 000,00 €
PIMMS MEDIATION ISERE - 2025 - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement - Pimms Médiation Isère / Grenoble	15 000,00 €
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES_CONTRAT DE VILLE 2025_Actions de culture scientifique_Développement Social et territorial	1 000,00 €
PLANNING FAMILIAL_CONTRAT DE VILLE 2025_Prévention et accès au soin santé sexuelle pour les plus précaires_Développement social et territorial	1 500,00 €
PROJET BOB/LA BOBINE_ CONTRAT DE VILLE 2025_ Commission de programmation habitants secteur 5_ Développement social et territorial	2 000,00 €
PROMOTION SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES - GRENOBLE_CONTRAT DE VILLE 2025_Appui aux ASL du bassin Grenoblois_Développement social et territorial	1 500,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE_CONTRAT DE VILLE 2025_Accès aux droits et à la non discrimination_Développement social et	2 000,00 €

territorial

REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE_CONTRAT DE VILLE 2025_Correspondant de nuit Arlequin_Développement social et territorial	9 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE_CONTRAT DE VILLE 2025_Correspondant de nuit VO Géants Baladins_Développement social et territorial	7 500,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE_CONTRAT DE VILLE 2025_Faire ensemble pour vivre ensemble_Développement social et territorial	2 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE_CONTRAT DE VILLE 2025_Rencontres citoyennes_Développement social et territorial	2 000,00 €
SASP GRENOBLE FOOT 38 - 2025 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	150 000,00 €
SEREIN.E.S - 2025 - Santé publique et environnementale - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif	7 000,00 €
SIIPF_CONTRAT DE VILLE 2025_ le multiculturalisme et le vivre ensemble_Développement social et territorial	500,00 €
SOCCER DE RUE_CONTRAT DE VILLE 2025_Donner un coup franc contre l'exclusion_Développement social et territorial	500,00 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Campagne de stérilisation et d'identification de 55 chats errants sans détenteurs commune de Grenoble	3 025,00 €
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS_CONTRAT DE VILLE 2025_Animation pour le Quartier Mistral_Développement social et territorial	500,00 €
UNION DES MUTUELLES DE FRANCE SAVOIE - 2025 - Alimentation, environnement et condition animale - Sécurité sociale de l'alimentation de Grenoble	229 472,00 €
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL_2025_ DISPOSITIIF MELODI_LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	9 500,00 €
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG - 2025 - Action internationale et européenne - Programmation de débats citoyens, information régulière sur l'Union européenne	6 500,00 €
VILLAGE SOLIDAIRE_CONTRAT DE VILLE 2025_Ateliers participatifs et solidaires_ Développement social et territorial	500,00 €
VILLENEUVE IMPACT_CONTRAT DE VILLE 2025_ Faisons vivre le sport sur notre quartier! Développement social et territorial	1 500,00 €

Total

2 394 686,00 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Ne prennent pas part au vote : AMAL : 1 Grenoble en Commun (Mme CAPDEPON) + 1 Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI) ; FAARALP : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BELTRAN LOPEZ (ADATE), Mme OLMOS (SCI Au Local), M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent)

DELIBERATION N° 83-(38532) - ENERGIE - Participation de la Ville de Grenoble au capital de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Enercoop Auvergne Rhône-Alpes et désignation d'un-e représentant-e de la Ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Enercoop Auvergne Rhône-Alpes en acquérant 20 parts de 100 euros chacune, soit 2 000 € ;**
- de désigner Monsieur Pierre MERIAUX pour représenter la Ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de la SCIC Enercoop Auvergne Rhône-Alpes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. MERIAUX

DELIBERATION N° 84-(38567) - COMMUNICATION - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Club de la communication de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°37-37742 du Conseil municipal du 16 décembre 2024 portant sur la convention de partenariat entre le Club de la Communication de l'Isère et la Ville de Grenoble ;**
- d'approuver les termes de la nouvelle convention, jointe en annexe, entre la Ville de Grenoble et la Com2Grenoble ;**

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Com2Grenoble pour un montant de 415 € pour 2 personnes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette nouvelle convention et son nouveau tarif d'adhésion applicable.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85-(38590) - COMMUNICATION - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°34-36 325 du Conseil municipal du 24 juin 2024 ;
- d'approuver les termes de la nouvelle convention, jointe en annexe, entre la Ville de Grenoble et le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) pour une mise à disposition de 200 à 300 ballotins pour les sacs de bienvenue des nouveaux et nouvelles arrivant-es ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(38781) - DESIGNATIONS - Désignation d'un-e représentant-e suppléant-e de la Ville de Grenoble auprès de l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Lucille LHEUREUX en qualité de membre suppléante de la Ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés »,
- de dire que les représentantes sont :

Conseil d'administration
1 titulaire
Mme Kheira CAPDEPON

1 suppléante
Mme Lucille LHEUREUX.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 54

L'élue citée ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX

La délibération n° 87-(39093) est ajoutée en urgence à l'ordre du jour du conseil.
Il est procédé au vote pour valider le caractère urgent : Accord unanime de l'assemblée

DELIBERATION N° 87-(39093) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession d'un appartement situé au 1 allée Albert Camus 38800 Le Pont de Claix - LEGS ZEBERT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession par la ville de Grenoble à Madame [REDACTED] de l'appartement et ses lots annexes situés au 1 allée Albert Camus 38800 Le Pont de Claix ;
- d'approuver le prix de cession dudit bien moyennant la somme de 55 000 €, en appliquant une marge d'appréciation conformément à l'avis émis par France Domaine le 18 mars 2025 ;
- d'autoriser plus généralement Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document lié à cette cession (et notamment l'acte authentique de vente).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil municipal des demandes de protection fonctionnelle de M. MERIAUX et de M. NAMUR.

Question orale :

Question orale de Mme SPINI pour le groupe Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre portant sur la disparition des espaces naturels en ville et la mise en place en urgence de « périmètres de prise en considération de projet ».

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h01.

ANNEXES

Annexe à la délibération n°1-(38772)
conseil municipal du 24 mars 2025

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
I- <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE D’ACTIONS EN JUSTICE :</u>			
2024_2445	Arrêté (2 janvier 2025)	CDMF-Avocats Maître Sarah TISSOT 7 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par ██████████ devant le Tribunal administratif de Grenoble en référé suspension, à l'encontre de la décision en date du 10 décembre 2024 prononçant son exclusion de l'atelier projet stationnement.
2025_0010	Arrêté (06 janvier 2025)	CDMF-Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la copropriété Résidence le Moucherotte, et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 04 décembre 2023 par lequel le Maire de la commune de Grenoble a autorisé le permis de construire aux fins de construction de 29 logements collectifs à la société Green City Immobilier au 59-61 avenue Léon Blum à Grenoble.
2025_0012	Arrêté (06 janvier 2025)	CDMF-Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M ██████████ ██████████ et tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 juin par lequel le Maire de la commune de Grenoble a accordé le permis de construire à la société Europe Construction aux fins de démolition d'une maison individuelle et de construction d'un immeuble de neuf logements au 10 avenue Ronsard à Grenoble.
2025_0031	Arrêté (09 janvier 2025)	CDMF-Avocats 7 place Firmin Gautier	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SARL Debarge et

Annexe à la délibération n° 1-(38772)
conseil municipal du 24 mars 2025

		38000 GRENOBLE	tendant à l’annulation de la délibération en date du 30 septembre 2024 par laquelle le Conseil municipal de la ville de Grenoble a approuvé et confirmé le projet relatif à l’aménagement de la rue Jeanne d’Arc
2025_0059	Arrêté (13 janvier 2025)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d’Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n°2409570-6 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur [REDACTED] [REDACTED] aux fins d’annulation de l’arrêté en date du 08 octobre 2024 portant exclusion de fonctions à son encontre, pour une durée de six mois à compter du 1 ^{er} novembre 2024.
2025_0096	Arrêté (20 janvier 2025)	CDMF-Avocats Maître Sarah TISSOT 7 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans les requêtes n°2500480-6 et 2500481-6 formées par le Préfet de l’Isère devant le Tribunal Administratif de Grenoble afin d’annulation et de suspension de la délibération de la commune n°37662 en date du 16 décembre 2024, portant création d’une autorisation spéciale d’absence qui complète le congé paternité et d’accueil.
2025_0116	Arrêté (22 janvier 2025)	Maître Tom SENEGAS Cabinet CAP Conseil Affaires Publiques 5 rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à se constituer partie civile dans le cadre de l’affaire référencée au parquet de Lyon au numéro 23/01169 : jugement du Tribunal correctionnel de Lyon en date du 17 décembre 2021, ayant condamné Madame [REDACTED] à deux ans de prison dont un avec sursis et 20 000 euros d’amende pour des faits commis entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 16 juin 2020, d’aide à l’entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d’un étranger en france ou dans un état partie à la convention de Schengen, en bande organisée ; l’appel devant la Cour d’appel de Lyon ; l’audience fixée du 11 au 14 mars 2025 devant la Cour d’appel de Lyon.

**Annexe à la délibération n°1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :			
2025_0040	Arrêté (10 janvier 2025)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Videomuseum.
2025_0041	Arrêté (11 janvier 2025)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite ICOM France.
2025_0129	Arrêté (27 janvier 2025)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association Hortis, pour l'année 2025 pour un montant de 800€.
2025_0188	Arrêté (06 février 2025)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association CidB, Centre d'information sur le Bruit, pour un montant de 350€.
2025_0189	Arrêté (06 février 2025)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association Acoucité, observatoire de l'environnement sonore, pour un montant de 800€.
III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2024_2396	Arrêté (19 décembre 2024)		Le don de la Ville de Saint-Martin d'Hères, composé des documents suivants : - Collectif, <i>Stendhal Club</i> , Grenoble, 1985, - Publié par ordre du Comité de Salut public, <i>Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier</i> , Saint-Laurent-du-Pont, 1986, - J. Scott-Russel, J. Boussinesq, P. Appell, <i>L'Onde solitaire</i> , Saint-Laurent-du-Pont, 1987, - J. Alvarez-Pereyre, <i>Les Chemins de la colline</i> , Saint-Martin-le-Redon, Ed.

**Annexe à la délibération n° 1 -(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

			Pujols, 1964, - <i>Institut polytechnique de Grenoble</i>, Grenoble-Lyon, 1960, - Collectif, <i>Université de Grenoble</i>, Grenoble, 1948, - I. Taylor, <i>Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France</i>, Paris, 1854, - E. Hemingway, <i>Le Vieil homme et la mer</i>, Grenoble, 1976, - <i>Le Point du jour</i>, Vénissieux, 1977-1978, est accepté.
2025_0030	Arrêté (08 janvier 2025)		Le don effectué par la société RIVIERE SARL située au 516 Route de Gérifondière ZA les Levées 38470 VINAY d'une quantité de 100m cube de coquilles de noix est accepté par la Ville de Grenoble.
2025_0120	Arrêté (22 janvier 2025)		Le don effectué à la FERME DES CAIRNS située au 297 chemin de la Charrière, 38470 Beaulieu d'une quantité de 40m3 de broyat d'élague est accepté par la Ville de Grenoble.
2025_0098	Arrêté (20 janvier 2025)		Le matériel mentionné - Renault Trafic GO – est aliéné à la Mairie de Vassieux en Vercors, 1 place des cinq villes Compagnons de la Libération 26420 Vassieux en Vercors, pour un prix de 4500€ TTC
2025_0100	Arrêté (20 janvier 2025)		Le matériel ci-dessous mentionné – 4 véhicules – est cédé aux enchères via la plateforme Agorastore. 2013M00478 : 2 696,98€ 2010M00632 : 2 053,28€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

			2013M00436 : 2 924,12€ 2011M00006 : 2 100,84€
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION :			
2025_0022	Arrêté (08 janvier 2025)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un appartement correspondant aux lots de copropriété n° 100093 et 100109 dans un immeuble sis 100 Galerie de l'Arlequin à Grenoble cadastrée IX 629, 727 et 728 propriété de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] représentés par maître [REDACTED] notaire à St-Egrève afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés 60 à 120 et 130 à 170 galerie de l'Arlequin s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain Villeneuve
2025_0148	Arrêté (30 janvier 2025)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un garage représentant le lot 24 de la copropriété sise 42 rue Blanche Monier à Grenoble cadastré section AY 56, propriété de Madame [REDACTED] représentée par Maître [REDACTED] notaire à Grenoble afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat au sein de la ZAC Blanche Monier.
2025_0253	Arrêté (13 février 2025)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'une propriété à usage de maison sise 95 cours de la Libération à Grenoble cadastrée section EO 35, propriété de Madame [REDACTED] représentée par Maître [REDACTED] notaire à Monbonnot-Saint-Martin, afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de renouvellement urbain et notamment la politique de l'habitat.

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
conseil municipal du 24 mars 2025**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
CONV_2025_0001	Convention de participation financière	CEA Grenoble 17 Avenue des Martyrs 38054 Grenoble & Sem Innovia Grenoble 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	Le constructeur prévoit une augmentation de la surface de plancher intérieure du bâtiment D4 pour un total de 303m ² de surface totale créée.	Participation : 52116€
CONV_2025_0002	Convention de participation financière	SAS PAGHIEL 452 / 456 Avenue du Prado 13008 Marseille & Sem Innovia Grenoble 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	Le constructeur prévoit la restructuration d'un site de complet de telle sorte que : La surface de projet concernée par la participation financière du constructeur est de 2 477,40 m ² .	Participation : 426 112,80 m ² .
CONV_2025_0003	Convention de participation financière	SCI ENERGIE 26 35 Rue Fortuny 75017 Pars & Sem Innovia Grenoble 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	Le constructeur prévoit la reconstruction d'un site de complet de telle sorte que : La surface de plancher totale du projet est de 6 493 m ² dont 1 440 m ² de surface plancher de logement locatif social. Les bâtiments préexistants sont intégralement démolis.	Participation : 896 116€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

VI- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2024_2442	Arrêté (26 décembre 2024)		Les sépultures suivantes en terrain commun situées dans le cimetière du Grand Sablon, au carré 16, rang 14, seront reprises par la commune à partir du 1 ^{er} mars 2025 : 16750 à 16753 et 16755 à 16764.	
2025_0068	Arrêté (20 décembre 2024)	M. COUTURIER Marcel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°592 - Renouvellement de concession du 24 août 2022 au 23 août 2037	Redevance : 318€
2025_0069	Arrêté (20 décembre 2024)	M. FAURE Jean, Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°593 - Concession nouvelle du 20 décembre 2024 au 19 décembre 2039	Redevance : 318€
2025_0070	Arrêté (23 décembre 2024)	Mme ANTONIADIS Photini	Cimetière Saint Roch - Titre n°594 - Renouvellement de concession du 4 octobre 2024 au 3 octobre 2074	Redevance : 1311€
2025_0071	Arrêté (23 décembre 2024)	M. BRESLER Rudolf, Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°595 - Renouvellement de concession du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2035	Redevance : 318€
2025_0072	Arrêté (23 décembre 2024)	M. NOVEL Camille	Cimetière Saint Roch - Titre n°596 - Conversion de concession en concession perpétuelle à compter du 23 décembre 2024	Redevance : 33165,34€
2025_0073	Arrêté (24 décembre 2024)	M. BOVE Michel, Louis, Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°597 - Renouvellement anticipé de concession du 15 juin 2027 au 14 juin 2042	Redevance : 636€
2025_0074	Arrêté (24 décembre 2024)	M. ABDIEV Nadji	Cimetière Grand Sablon - Titre n°598 - Concession nouvelle du 24 décembre 2024 au 23 décembre 2039	Redevance : 318€
2025_0075	Arrêté	Mme UZAN joëlle,	Cimetière Grand Sablon - Titre n°599 - Concession nouvelle	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
conseil municipal du 24 mars 2025**

	(26 décembre 2024)	Emélie, Brigitte née ZERBIB	du 26 décembre 2024 au 25 décembre 2054	
2025_0076	Arrêté (30 décembre 2024)	M. MALOSSANNE Eric, Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°600 - Concession nouvelle du 30 décembre 2024 au 29 décembre 2054	Redevance : 855€
2025_0077	Arrêté (03 janvier 2025)	Mme NATOLI Michèla	Cimetière Grand Sablon - Titre n°001 (2025) - Concession nouvelle du 3 janvier 2025 au 2 janvier 2075	Redevance : 1332€
2025_0078	Arrêté (08 janvier 2025)	M. CHAKRI Marlon	Cimetière Saint Roch - Titre n°002 - Concession nouvelle du 3 janvier 2025 au 2 janvier 2055	Redevance : 732€
2025_0079	Arrêté (03 janvier 2025)	M. DUVAL Julien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°003 - Concession nouvelle du 3 janvier 2025 au 2 janvier 2055	Redevance : 873€
2025_0080	Arrêté (06 janvier 2025)	Mme LUKONINA Alisa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°004 - Concession nouvelle du 6 janvier 2025 au 5 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0081	Arrêté (06 janvier 2025)	M. STOICA Vasile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°005 - Concession nouvelle du 6 janvier 2025 au 5 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0082	Arrêté (06 janvier 2025)	Mme FAVRE-TROSSON Alice née SANDRAZ	Cimetière Saint Roch - Titre n°006 - Renouvellement de concession du 26 septembre 2028 au 25 septembre 2043	Redevance : 648€
2025_0149	Arrêté (09 décembre 2024)	Mme DES NEVES Maria, Joséphina, Sébastina née GARCIA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°569 (2024) - Renouvellement de concession du 27 août 1994 au 27 août 2024	Redevance : 318€
2025_0150	Arrêté (10 janvier 2025)	M. LAMOTTE Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°601 (2024) - Renouvellement de concession du 28 janvier 2023 au 27	Redevance : 1434€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

			janvier 2053	
2025_0151	Arrêté (08 janvier 2025)	M. TROMMETTER Guillaume, Valentin, Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°007 – Concession nouvelle du 7 janvier 2025 au 6 janvier 2040	Redevance : 432€
2025_0152	Arrêté (07 janvier 2025)	M. BORTOT Aldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°008 – Concession nouvelle du 7 janvier 2025 au 6 janvier 2040	Redevance : 432€
2025_0153	Arrêté (10 janvier 2025)	Mme TEMILI Sabrina, Gisèle née GUILLOUD	Cimetière Grand Sablon - Titre n°009 – Concession nouvelle du 10 janvier 2025 au 9 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0154	Arrêté (13 janvier 2025)	Mme RANCHOUD Rosalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°010 – Renouvellement de concession du 2 août 2024 au 1 ^{er} août 2039	Redevance : 324€
2025_0155	Arrêté (13 janvier 2025)	M. FEUERSTEIN Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°011 – Renouvellement de concession du 2 octobre 2024 au 1 ^{er} octobre 2039	Redevance : 324€
2025_0156	Arrêté (13 janvier 2025)	Mme JACOB Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°012 – Renouvellement de concession du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0157	Arrêté (13 janvier 2025)	Mme BONILLO Antoinette née GENIN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°013 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} février 2025 au 31 janvier 2055	Redevance : 732€
2025_0158	Arrêté (13 janvier 2025)	Mme ESCOLLE Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°014 – Renouvellement de concession du 3 janvier 2025 au 2 janvier 2055	Redevance : 732€
2025_0159	Arrêté (13 janvier 2025)	M. METENIER Maurice, Edouard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°015 – Renouvellement de concession du 7 décembre 2025 au 6 décembre 2040	Redevance : 324€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

2025_0160	Arrêté (14 janvier 2025)	M. TREBOULOU Eric	Cimetière Saint Roch - Titre n°016 – Concession nouvelle du 14 janvier 2025 au 13 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0161	Arrêté (14 janvier 2025)	Mme MARQUES NEYROUD Audrey, Elodie, Camille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°017 – Concession nouvelle du 14 janvier 2025 au 13 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0162	Arrêté (15 janvier 2025)	Mme SIGNORETTY Maria, Incarnation née FUENTES	Cimetière Grand Sablon - Titre n°018 – Renouvellement anticipé de concession du 3 avril 2029 au 2 avril 2044	Redevance : 324€
2025_0163	Arrêté (15 janvier 2025)	Mme IMERI Merieme	Cimetière Saint Roch - Titre n°019 – Renouvellement de concession du 8 octobre 2023 au 7 octobre 2038	Redevance : 324€
2025_0190	Arrêté (20 janvier 2025)	M. FORNELLI Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°020 - Renouvellement de concession du 3 mai 2024 au 2 mai 2039	Redevance : 324€
2025_0191	Arrêté (20 janvier 2025)	Mme CHERGUI Paulette	Cimetière Saint Roch - Titre n°021 - Renouvellement de concession du 27 décembre 2024 au 26 décembre 2039	Redevance : 324€
2025_0192	Arrêté (20 janvier 2025)	Mme REFOUVELET Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°022 - Renouvellement de concession du 28 août 2024 au 27 août 2054	Redevance : 732€
2025_0193	Arrêté (20 janvier 2025)	M. DE LAURENTIS Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°023 - Renouvellement de concession du 16 juin 2024 au 15 juin 2039	Redevance : 324€
2025_0194	Arrêté (20 janvier 2025)	M. TRAVE-CELIS Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°024 - Renouvellement de concession du 18 février 2024 au 17 février 2039	Redevance : 324€
2025_0195	Arrêté	Mme MURE Marie,	Cimetière Saint Roch - Titre n°025 - Régularisation de	Redevance : 108€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

	(21 janvier 2025)	Constance née RENAVENT	concession du 19 septembre 2019 au 18 septembre 2034	
2025_0196	Arrêté (20 janvier 2025)	Mme MARZIN Odette, Marie, Rosalie née MOUNIER	Cimetière Saint Roch - Titre n°026 - Concession nouvelle du 20 janvier 2025 au 19 janvier 2075	Redevance : 1322€
2025_0197	Arrêté (21 janvier 2025)	M. AMOROS Emmanuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°027 - Renouvellement de concession du 22 janvier 2025 au 21 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0198	Arrêté (21 janvier 2025)	Mme BLANC Angéla née TRAVE	Cimetière Saint Roch - Titre n°028 - Renouvellement de concession du 22 mars 2025 au 21 mars 2055	Redevance : 732€
2025_0199	Arrêté (21 janvier 2025)	M. et Mme BREST Jean, Henri, Louis et Angéla née SCIANGULA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°029 - Renouvellement de concession du 24 août 2025 au 23 août 2040	Redevance : 324€
2025_0200	Arrêté (24 janvier 2025)	M. MAIRESSE Paul André Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°032 - Concession nouvelle du 23 janvier 2025 au 22 janvier 2040	Redevance : 432€
2025_0201	Arrêté (24 janvier 2025)	M. SANCHEZ Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°033 - Concession nouvelle du 24 janvier 2025 au 23 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0202	Arrêté (24 janvier 2025)	M. SERAF Olivier	Cimetière Saint Roch - Titre n°034 - Concession nouvelle du 24 janvier 2025 au 23 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0203	Arrêté (24 janvier 2025)	Mme DOMINGOS Véronica	Cimetière Grand Sablon - Titre n°035 - Concession nouvelle 24 janvier 2025 au 23 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0204	Arrêté	Mme PEYOU Jeanne,	Cimetière Saint Roch - Titre n°036 - Renouvellement de	Redevance : 324€

**Annexe à la délibération n° 1 -(38772)
conseil municipal du 24 mars 2025**

	(24 janvier 2025)	Sylvie née NICOLLET	concession du 23 septembre 2024 au 22 septembre 2039	
2025_0221	Arrêté (29 janvier 2025)	M. BALLY-BERARD Georges, Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n°030 - Renouvellement de concession du 3 janvier 2029 au 2 janvier 2059	Redevance : 732€
2025_0222	Arrêté (29 janvier 2025)	Mme BALLY-BERARD Martine, Clémence née ALIZE	Cimetière Saint Roch - Titre n°031 - Renouvellement de concession du 2 janvier 2017 au 1 ^{er} janvier 2047	Redevance : 732€
2025_0223	Arrêté (27 janvier 2025)	Mme BALME Danièle, Yvonne, Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°037 - Renouvellement de concession du 25 février 2025 au 24 février 2055	Redevance : 732€
2025_0224	Arrêté (27 janvier 2025)	M. TERRAILLON Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n°038 - Renouvellement de concession du 13 juin 2025 au 12 juin 2040	Redevance : 324€
2025_0225	Arrêté (27 janvier 2025)	M. DEBUSSCHERE Henri, Gaston	Cimetière Saint Roch - Titre n°039 - Concession nouvelle du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2055	Redevance : 732€
2025_0226	Arrêté (29 janvier 2025)	Mme JIMENEZ Amalia née SILVENTE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°040 - Renouvellement de concession du 12 décembre 2024 au 11 décembre 2039	Redevance : 324€
2025_0227	Arrêté (29 janvier 2025)	Mme DARMON Denise née DERAMOND	Cimetière Grand Sablon - Titre n°041 - Renouvellement de concession du 14 janvier 2025 au 13 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_0228	Arrêté (29 janvier 2025)	M. VISENTIN Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°042 - Renouvellement de concession du 8 octobre 2023 au 7 octobre 2053	Redevance : 732€
2025_0229	Arrêté (29 janvier 2025)	Mme PIERA Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°043 - Concession nouvelle 29 janvier 2025 au 28 janvier 2040	Redevance : 324€

**Annexe à la délibération n° 1-(38772)
 conseil municipal du 24 mars 2025**

2025_0230	Arrêté (30 janvier 2025)	Mme LOIODICE Dolorès née DE PALMA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°044 - Renouvellement de concession du 27 juin 2025 au 26 juin 2040	Redevance : 324€
2025_0231	Arrêté (30 janvier 2025)	M. COLLENNE Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n°045 - Renouvellement de concession du 8 août 2023 au 7 août 2038	Redevance : 324€
2025_0232	Arrêté (30 janvier 2025)	M. REYNAUD Alain, Gustave	Cimetière Grand Sablon - Titre n°046 - Concession nouvelle du 30 janvier 2025 au 29 janvier 2040	Redevance : 432€
2025_0233	Arrêté (31 janvier 2025)	Mme BAUGNIEL Lucie née COCHET-BALMEY	Cimetière Saint Roch - Titre n°047 - Renouvellement de concession du 9 janvier 2021 au 8 janvier 2036	Redevance : 324€
2025_0234	Arrêté (31 janvier 2025)	Mme BAUGNIEL Lucie née COCHET-BALMEY	Cimetière Saint Roch - Titre n°048 - Renouvellement de concession du 9 janvier 2021 au 8 janvier 2036	Redevance : 324€
2025_0235	Arrêté (31 janvier 2025)	M. ROSITO Domenico	Cimetière Saint Roch - Titre n°049 - Concession nouvelle du 31 janvier 2025 au 30 janvier 2055	Redevance : 732€

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 24 mars 2025**
de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date du : lundi 3 février 2025

Liste des avenants notifiés

Caractéristiques de l’avenant		Rappel des caractéristiques du marché					Impact financier et calendrier de l’avenant					Notification
Incidence financière de l’avenant	Nature de la modification contractuelle	Numéro du marché	Intitulé du marché	N° lot	Procédure de passation du marché	Titulaire du marché	Prix forfaitaire Montant initial du marché en € H.T.	Prix unitaires Montant maximum initial du marché en € H.T.	Montant de l’avenant en € H.T.	Nouveau montant forfaitaire cumulé	Nouveau montant maximum cumulé	Date de notification de l’avenant
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification de bordereau des prix unitaires	22ASB114	Prestations d'agence de voyage pour les déplacements professionnels des élus, agents et invités de la Ville de Grenoble		Appel d'offres ouvert	ORGANISATION VOYAGES PLANCHE (AILLEURS BUSINESS)	x	1 000 000,00	x	x	x	09/01/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM412	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 2 - Gros-Œuvre	2	Appel d'offres ouvert	MRB (M.R.B.)	498 611,04	x	55 450,28	671 551,29	x	21/01/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM413	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 3 - Charpente ossature bois / Couverture	3	Appel d'offres ouvert	RECYCLAGE ECOSYSTEME (RES)	2 227 442,64	x	38 391,76	2 276 996,19	x	28/01/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM424	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 14 - CFO / Cfa / SSI	14	Appel d'offres ouvert	INEO RHONE ALPES AUVERGNE (EQUANS)	642 290,70	x	34 505,59	676 796,29	x	21/01/25
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM427	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 17 - Equipements sportifs	17	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	NOUANSPOORT	24 329,40	x	627,00	16 585,95	x	05/02/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22BSM442	SITE CLAUDEL - Mission de contrôleur technique pour les travaux de restructuration du self		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	BUREAU ALPES CONTROLES	7 475,00	x	950,00	8 425,00	x	27/01/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ASM125	Grande bibliothèque - construction - mission de programmation		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ABCD SOCIETE NOUVELLE	104 808,75	x	10 293,75	115 102,50	x	17/12/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM141	Travaux de construction de l'équipement jeunesse Villeneuve		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE SDE	4 450 000,00	x	36 017,01	4 451 811,81	x	17/12/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0114	SITE CLAUDEL - Travaux d'installations photovoltaïques en toiture du bâtiment		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	WATT & HOME	139 900,00	x	1 320,00	141 220,00	x	03/02/25
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0315	Conservatoire à Rayonnement Régional – Travaux de réaménagement du Hall du Conservatoire		Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	MENUISERIE DAVID JENNEPIN	15 140,00	x	2 860,00	18 000,00	x	24/01/25
Incidence financière en moins-value	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24ATM032	PALAIS DES SPORTS PIERRE MENDES FRANCE - Travaux pour la mise en place de mesures conservatoires sur la toiture – lot 02 : maçonnerie		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	GRANI MIROIR	47 116,00	x	-22 444,00	24 672,00	x	11/12/24

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 24 mars 2025**

de la liste des marchés et avenants notifiés depuis la dernière session en date du : lundi 3 février 2025

Liste des marchés notifiés

Identification du marché			Caractéristiques du marché			Titulaire/s			Prix du marché			Durée du marché	
N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	CP	Ville	Forme de prix	Prix global et forfaitaire en € H.T. (cumulé le cas échéant)	Montant maxi € HT (cumulé)	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
24A0153	07	Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble - Relance des lots menuiserie et charpente – lot 07 : Charpente / couverture / zinguerie - Secteurs 5 et 6	Travaux	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	M YOANN BONNARD	38130	ECHIROLLES	Montant unitaire	x	4 000 000,00 €	23/12/24	48
24A0164	01	Fourniture de végétaux pour la ville de Grenoble- lot n°1- Fourniture d'arbustes et petits conifères	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SARL CHOLAT PEPINIERES	73000	CHAMBERY	Montant unitaire	x	270 000,00 €	06/01/25	48
24A0165	02	Fourniture de végétaux pour la ville de Grenoble- lot n°2- Fourniture de rosiers	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SARL CHOLAT PEPINIERES	73000	CHAMBERY	Montant unitaire	x	20 000,00 €	06/01/25	48
24A0166	03	Fourniture de végétaux pour la ville de Grenoble- lot n°3- Fourniture de plantes vivaces	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SARL DAMIEN VIVIER PEPINIERES	38260	LE PENOL	Montant unitaire	x	120 000,00 €	06/01/25	48
24A0167	04	Fourniture de végétaux pour la ville de Grenoble- lot n°4- Fourniture d'arbres et arbustes en jeunes plants	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PEPINIERES DANIEL SOUPE	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	Montant unitaire	x	43 200,00 €	06/01/25	48
24A0170	07	Fourniture de végétaux pour la ville de Grenoble- lot n°7- Fourniture d'arbres fruitiers en baliveaux	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SARL CHOLAT PEPINIERES	73000	CHAMBERY	Montant unitaire	x	36 000,00 €	06/01/25	48
24A0171	08	Fourniture de végétaux pour la ville de Grenoble- lot n°8- Fourniture d'arbres non fruitiers en baliveaux	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PEPINIERES DANIEL SOUPE	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	Montant unitaire	x	40 800,00 €	06/01/25	48
24A0229	06	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 06 : Carrelage – Faïence – Sol souple	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	G.M.C.	38650	MONESTIER-DE-CLERMONT	Montant forfaitaire	25 030,00 €	x	25/11/24	17
24A0234	11	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 11 : Peinture	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	FPR - Formé Pour Rénover	38790	DIEMOZ	Montant forfaitaire	21 143,00 €	x	28/11/24	17
24A0342	01	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°01 : Installation de chantier, 2nd œuvre	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EDIFICE (EDISON ELECTRICITE GENERALE)	38640	CLAIX	Montant forfaitaire	127 350,73 €	x	02/12/24	18
24A0344	03	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°03 : Menuiseries extérieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DAUPHINE MENUISERIE	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	22 748,64 €	x	29/11/24	18
24A0345	04	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°04 : Serrurerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EDIFICE (EDISON ELECTRICITE GENERALE)	38640	CLAIX	Montant forfaitaire	11 743,75 €	x	02/12/24	18
24A0346	05	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d'aménagement du 2e étage - lot n°05 : Electricité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	Montant forfaitaire	22 031,77 €	x	03/12/24	18

24A0347	06	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d’aménagement du 2e étage - lot n°06 : Chauffage - Ventilation - Sanitaire	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	LANSARD ENERGIE	38320	EYBENS	Montant forfaitaire	117 969,60 €	x	29/10/24	18	Envoyé en préfecture le 27/03/2025 Reçu en préfecture le 27/03/2025 Publié le 18/03/25 ID : 038-213801855-20250324-D20250324_1-DE S²LO
24A0348	07	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d’aménagement du 2e étage - lot n°07 : Climatisation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DESP REFRIGERATION	38570	LE CHEYLAS	Montant forfaitaire	52 956,99 €	x	10/12/24	18	
24A0349	08	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d’aménagement du 2e étage - lot n°08 : Calorifuge	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	C.E.I.	38240	MEYLAN	Montant forfaitaire	19 270,00 €	x	02/12/24	18	
24A0350	09	Locaux hygiène Santé Publique Chanrion – Travaux d’aménagement du 2e étage - lot n°09 : Régulation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE MOROT	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	81 483,00 €	x	09/12/24	18	
24A0358	01	Square Drevet - Travaux de renouvellement de l’aire de jeux et travaux déminéralisation /végétalisation - Lot 01 : Aménagements paysagers - VRD	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	93 629,65 €	x	26/11/24	36	
24A0369	X	Vente de véhicules brûlés ou classés épaves pour destruction	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	Groupeement INDRA SAS/DECONSTRUCTION AUTOS VILLETON	38090	VAULX MILIEU	Montant unitaire	x	300 000,00 €	15/01/25	47	
24A0371	X	SITE ALLIANCE - Travaux de remplacement du groupe froid et du système de contrôle d’accès Lot n° 02 : Remplacement du système de contrôle d’accès	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EUROPEENNE MULTI TECHNIQUE SERVICES ENTREPRISES	38420	LE VERSOUD	Montant forfaitaire	26 914,17 €	x	09/01/25	1	
24A0384	X	MJC Prémol- Réfection des toitures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ANDRE VAGANAY SAS	69360	SOLAIZE	Montant forfaitaire	422 979,33 €	x	02/01/25	12	
24A0415	X	Transport d'oeuvres relatif au déplacement d'oeuvres acquises en France	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	LP ART	93100	MONTREUIL	Montant mixte	10 305,00 €	35 000,00 €	09/01/25	2	
24A0432	1	CENTRE SPORTIF LA RAMPE - Mission de Contrôle technique pour la réhabilitation globale (Tranche 2)	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	BTP CONSULTANTS	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	25 400,00 €	x	06/01/25	50	

Libellé de l'action	Porteur	PV globale demandée	Montant projeté
SECTEUR 2			
Soutien à l'accès aux droits des retraités immigrés	PAYS'AGES LA MAISON DES SAGES	8 000,00 €	1 000,00 €
Le laboratoire musical 2024-2025 : Quartier Alma-Très-Cloîtres	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	4 000,00 €	1 000,00 €
Le Choeur du Grand Rendez-Vous du 10	LE GRILLE-PAIN	5 000,00 €	1 000,00 €
Français pour Tous, ASL de la MDH Centre-ville de Grenoble - Volet fonctionnement	COMMUNIC'ACTION	2 200,00 €	2 000,00 €
Partageons aujourd'hui pour mieux vire demain	MAISON JEUNE ET CULTURE ALLOBROGE	3 500,00 €	3 000,00 €
Ouverture Exceptionnelle Alma Très-Cloîtres 2025 : boutiques et festival	SCALÈNE	8 500,00 €	1 500,00 €
"Mamans en mouvement"	MAISON JEUNE ET CULTURE ALLOBROGE	4 000,00 €	1 000,00 €
classe foot féminine	FC ALLOBROGES ASAFIA	3 000,00 €	1 000,00 €
OSEZ CHENOISE	OSEZ CHENOISE	8 000,00 €	1 000,00 €
Investir la place Edmond Arnaud	ATYPIK ET COMPAGNIE	22 000,00 €	2 500,00 €
15 000,00 €			
SECTEUR 6			
Appui aux ASL du bassin grenoblois	PROMOTION SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 500,00 €	1 500,00 €
Ma ville décodée en images	ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	10 000,00 €	1 500,00 €
Les mots nus – adaptation	MAISON DES JEUNES ET DE CULTURE PREMOL	5 500,00 €	1 500,00 €
Atelier de rue intergénérationnels et accompagnement socioéducatifs en pédagogie sociale	MADAME RUETABAGA	10 000,00 €	3 000,00 €
UNIVERSITÉ POPULAIRE PERMANENTE : Consolider le pouvoir dagir des citoyens	COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	15 000,00 €	2 000,00 €
HISONS LA HALLE !	LA HALLE DES IRIS	4 000,00 €	2 000,00 €
Sport santé Citoyenneté	FUTSALL DES GEANTS	9 000,00 €	1 000,00 €
Soutien aux initiatives des habitants de la Villeneuve de Grenoble	CONFEDERATION SYNDIC FAMILLES	5 000,00 €	1 000,00 €
Accompagnement des habitants dans les projets de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie au Village Olympique	CONFEDERATION SYNDIC FAMILLES	3 000,00 €	1 000,00 €
Accès à la santé dans les quartiers politique de la ville de Grenoble	L'OISEAU BLEU	7 000,00 €	2 000,00 €
Villeneuve-VO _ actions de sensibilisation à la laïcité	ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE	2 000,00 €	1 000,00 €
Favoriser l'accès aux droits et l'égalité de traitement des personnes	ASS DAUPH ACCUEIL TRAVAIL ETRANGERS	11 000,00 €	2 000,00 €
KAPS J Brel - Colocations à projets solidaires	ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	4 000,00 €	1 000,00 €
Faisons vivre le sport dans notre quartier	VILLENEUVE IMPACT	15 000,00 €	1 500,00 €
Accompagner des jeunes de QPV dans leurs projets audiovisuels, photos et sonores au médialab "Studio 97", tiers lieu artistique et citoyen	LA MAISON DE L'IMAGE	8 000,00 €	2 000,00 €
Correspondants de Nuit - secteur Village Olympique - Géants Baladins	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	39 000,00 €	7 500,00 €
Correspondants de Nuit - secteur Arlequin	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	49 000,00 €	9 000,00 €
Création musicale et artistique / répit parental	MUSIQUES SAUVAGES	7 500,00 €	1 000,00 €
Rencontres citoyennes : Accompagner les habitants sur la question de la non violence	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	15 000,00 €	2 000,00 €
Faire ensemble pour vivre ensemble	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	20 000,00 €	2 000,00 €
Accès au droit de la non discrimination des personnes éloignées ddu droit et celles qui sont nouvellement arrivées sur le territoire	REGIE QUA VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	6 000,00 €	2 000,00 €
CRÉATION D'ÉMISSIONS TV DE QUARTIER AVEC LES HABITANT-E-S DE LA VILLENEUVE : "DÉDALES ET DES GENS"	LA MAISON DE L'IMAGE	8 000,00 €	1 000,00 €
Les toboggans sont des théâtres 2025	ENFANZINE	4 000,00 €	1 000,00 €
sortir du quartier et découvrir de nouveau espaces	ARC-EN-CIEL FRANCE MAGHREB	2 500,00 €	1 000,00 €
Bateria BatukaVI (ex-Troupe BatukaVI)	AFRIC'IMPACT	10 000,00 €	2 000,00 €
"Femmes en Harmonie : Renforcer les Compétences pour un Mieux Vivre Ensemble"	LE CAFE DES COMPETENCES	7 000,00 €	1 000,00 €
Lutte contre les discriminations – agir avec le droit en lien avec les dispositifs locaux et nationaux d'accès au droit	CNous	1 500,00 €	
55 000,00 €			
SECTEUR 3			
Pass'port au féminin 2025	CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	10 200	1 000,00 €
Le multiculturalisme et le vivre ensemble	SYMPOSIUM INTERGENERATIONNEL POUR L'INTEGRATION ET LA PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE - SIIPF	1 500	500,00 €
"Mon quartier dans ma ville" Mistral/Lys rouge/Capitaine Camine	ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	4 500	1 000,00 €
Ateliers participatifs & solidaires	VILLAGE SOLIDAIRE	6 000	500,00 €
Animations pour le quartier Mistral	UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	3 500	500,00 €
Football : un terrain d'égalité et de citoyenneté	MISTRAL FOOTBALL CLUB	6 500	1 000,00 €
Projet 2025 - Animations de proximité et parentalité dans les quartiers LYS ROUGE / CAMINE / MISTRAL	LA SOUPAPE	11 000	1 000,00 €
Soutien aux initiatives habitants de Mistral-Camine-Lys Rouge	CONFEDERATION SYNDIC FAMILLES	7 000	2 000,00 €
KAPS Mistral - Colocations à projets solidaires	AFEV	5 000	1 000,00 €
Les ateliers parents enfants	MAISON ENFANCE BACHELARD	13 000	1 000,00 €
la continuité éducative	MAISON ENFANCE BACHELARD	13 000,00 €	4 000,00 €
Le Rocher de Grenoble / CDV 2025 / Emancipation des femmes et soutien du lien parents-enfants	LE ROCHER OASIS DES CITES	5 000,00 €	1 500,00 €
Le Rocher de Grenoble / CDV 2025 / Aller vers les habitants du quartier et créer des occasions de rencontre pour favoriser le vivre ensemble	LE ROCHER OASIS DES CITES	6 000,00 €	1 500,00 €
Le Socle	MAISON DES JEUNES ET CULTURE	2 500,00 €	1 000,00 €
Le Tremplin Vers Demain	MAISON DES JEUNES ET CULTURE	4 000,00 €	3 000,00 €
Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur le quartier Mistral et le secteur - Contrat de Ville	CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00 €	5 000,00 €
25 500,00 €			
SECTEUR 5			
Ateliers auto-défense pour femmes	ANCRAGE	11 000 €	1 000 €
Actions de sensibilisations à la Laïcité QPV Abbaye Jouhaux Teisseire	ARCHIPEL	9 500 €	2 000 €
Animation sensibilisation à l'alimentation saine	AU LOCAL	16 000 €	3 000 €
Radio Parents Solo	AZIMUTS	7 000 €	2 500 €
Multitudes	CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE	6 000 €	1 000 €
Mieux vivre au secteur 5 Bajatière Jouhaux Malherbe	CSF	7 000 €	1 000 €
L'Echoppe,Lieu d'accueil et de distribution alimentaire dans les quartiers Teisseire Malherbe Abbaye Bajatiere	DIACONAT PROTESTANT	22 000 €	2 100 €
Aménagement participatif d'une forêt comestible et d'une fresque murale Jardin Abbaye	EN VERT ET AVEC TOUS	4 000 €	2 000 €
Théâtre à l'école Jean Racine	ESPACE 600	12 000 €	3 000 €
Une Comédie musicale Cabales avec le périscolaire de Léon Jouhaux	LA BAJ'ART	4 600 €	2 500 €
Commissions de programmation habitants secteur 5	LA BOBINE	11 000 €	2 000 €
Actions Publics Fragilisés	LA PIROGUE	6 000 €	3 000 €
Pole informatique Teisseire Malherbe	L'AGE D'OR	14 000 €	3 000 €
Résidence artistique quartier Abbaye	GRAND COLLECTIF	12 000 €	1 000 €
Graines de cyclo	MJC ABBAYE	4 000 €	1 000 €
Permanence droit des étrangers Abbaye	MJC ABBAYE	3 400 €	1 400 €
Travailler sa voix pour trouver sa voie	NEW'S FM	22 000 €	3 000 €
Développement des actions de culture scientifique et technique à Grenoble, pour en permettre l'accès à tous, afin de favoriser les réussites individuelles et collectives	PLANETE SCIENCES	8 000 €	1 000 €
35 500,00 €			
TOUT QPV			
Prévention et accès au soin en matière de santé sexuelle pour les personnes en situation de grande précarité et vulnérabilité	MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE	6 000,00 €	1 500,00 €
Donner un coup france contre l'exclusion	SOCCER DE RUE	10 000,00 €	500,00 €
EPISOL PANIERS SOLIDAIRES	EPISOL	10 000,00 €	5 000,00 €
			7 000,00 €
			138 000,00 €

ANNEXE 1
Exercice budgétaire 2025 – Tableau récapitulatif – Attribution de subvention.

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Détail de l'aide	Montant subv DAC et CVN 2024	Sub DAC exceptionnelle 2024	Appel à projet 2024	Subventions DAC et Contributions volontaires en nature (CVN) déjà accordées pour 2025	Montants subventions DAC adoptées en Conseil Municipal du 24 mars 2025
ARTS EN ESPACE PUBLIC	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	Soutien à l'équipement pour faire face à un accroissement de son activité en lien avec la fermeture de la bibliothèque Chantal Mauduit suite à l'incendie survenu dans la nuit du 18 au 19 février 2025. Mise à disposition gracieuse de matériel de pavoisement (chaises, tables, barrières) nécessaire à l'organisation de l'évènement « Un chapiteau fait le printemps » du 8 avril au 10 juin 2025.	- subvention : 127 600 € - locaux : 28 730,85 €	- subv : 5 000 €		- subvention : 127 600 € - locaux : 27 929,90 €	- subvention : 15 000 € - mise à disposition de matériel : 11 666,88 € TTC (avec transport)

ANNEXE 2
Exercice budgétaire 2025 – Tableau récapitulatif – Contributions volontaires en nature.

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Détail de l'aide	Montant subv DAC et CVN 2024	Sub DAC exceptionnelle 2024	Appel à projet 2024	Subventions DAC et Contributions volontaires en nature (CVN) déjà accordées pour 2025	Montants subventions DAC et CVN adoptées en Conseil Municipal du 24 mars 2025
MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	Campagne d’affichage du 27 mars au 10 avril 2025 pour la 24ème édition du festival Magic Bus. Campagne diffusée à travers les mobiliers urbains Totems et Vox. Mise à disposition gracieuse de matériel de pavoisement (barrières, tables, chaises) nécessaire à l’organisation du festival Magic Bus du 10 au 12 avril 2025.	- Subvention : 31 000 € - Cvn – campagne affichage 336 39 € - Cvn - mād matériel de pavoisement : 1 588,68 €	- Subvention invest : 3 000 €	- AAP Place aux enfants 2 250 €		- Frais de communication : 336,39 € TTC - Mise à disposition de matériel « Fesvival Magic Bus : 1 307,30 € TTC (avec transport)
CINÉMA	LA CINÉMATHEQUE	Campagne d’affichage pour le festival « Film court en plein air », organisé par la Cinémathèque de Grenoble du 25 au 28 juin 2025. Campagne diffusée à travers les mobiliers urbains Totems et Vox.	- subvention : 104 500 € - locaux : 35 966 € - gratuité fluides : 9 976 € - mad matériel pavoisement : 3 464,02 € - frais repro : 336,39 €	- Subvention invest : 5 000 €		- Subvention : 110 000 € (CM 16 12 2024) - Frais de communication saison janvier/mai : 336,39 € (CM 3/2/2025) - locaux : 47 855,09 €	Frais de communication : 336,39 € TTC

TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL 2025 Du 21 novembre au 24 décembre							
	Superficie d'occupation (m²)	(Base tarifaire 2024 HT)	Augmentation liée au nombre de journées d'exploitation supplémentaires (1 journée)	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) (Base tarifaire 2022 HT)	Participation obligatoire aux frais de remise en état de la place Victor-HUGO	Forfait Consommation d'un point électrique 1 point électrique par chalet	Tarifs TOTAL HT 2025
Chalet Artisan et/ou Exploitant agricole							
Chalet 3 x 2m Hors chalet restauration	6 m²	2 292,30 €	69,50 €	169,70 €	20,00 €	84,50 €	2 636,00 €
Chalet 4 x 2,2m Hors chalet restauration	8,8 m²	3 088,90 €	93,60 €	226,10 €	29,40 €	84,50 €	3 522,50 €
Chalet Classique							
Chalet 3 x 2m	6 m²	3 709,90 €	112,40 €	270,00 €	20,00 €	84,50 €	4 196,80 €
Chalet 4 x 2,2m	8,8 m²	4 907,70 €	148,70 €	354,80 €	29,40 €	84,50 €	5 525,10 €
Chalet 6 x 2,2m	13,2 m²	7 306,60 €	221,40 €	524,50 €	44,10 €	84,50 €	8 181,10 €
Emplacements spéciaux							
Kiosque restauration	120 m²	3 052,80 €	92,50 €	216,00 €	400,80 €		3 762,10 €
Espace nu en m²		84,20 €	2,50 €	6,00 €	3,30 €		96,00 €
Vente déambulatoire / jour		127,50 €	3,90 €	9,00 €	3,30 €		143,70 €
Espace nu sous tente en mètre linéaire		160,90 €	4,90 €	11,40 €	3,30 €		180,50 €
Espace nu manège en m²		50,00 €		4,40 €	3,30 €		57,70 €
Services optionnels							
Supplément électrique (installation d'un point électrique de 16 A)		102,90 €					
Supplément électrique (consommation d'un point électrique de 16 A)		84,50 €					
Pénalité							
Pénalité Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause		105 €					

Conseil Municipal du 24 mars 2025
Annexe n°1 à la délibération n° 61-38528

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES	Titre action	NATURE SUBVENTION (F/P)	Avantage en nature 2025 (Estimation)	Montant des subventions attribuées en 2024	Avantage en nature en 2024
Associations socioculturelles						
SECTEUR 1						
ACSCB	20 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	53 967,00 €	248 225,91 €	53 967,00 €
Total	20 000,00 €					
MJC Parmentier	31 773,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	84 361,00 €	248 225,91 €	84 361,00 €
	1 680,00 €	séjours courts été	Projet			
Total	33 453,00 €					
SECTEUR 2						
MPT Saint Laurent	719,00 €	Régulation Pause Méridienne P5	Fonctionnement	39 400,00 €	248 908,88 €	39 400,00 €
	1 539,00 €	Pause méridienne P1	Fonctionnement			
Total	2 258,00 €					
CLEF	20 000,00 €	Acompte forfaits ado	Fonctionnement	43 513,00 €	300 768,39 €	43 513,00 €
Total	20 000,00 €					
MJC Mutualité	490,00 €	Séjour automne	Projet	58 090,00 €	162 119,65 €	58 090,00 €
Total	490,00 €					

MJC Allobroges	2 700,00 €	Séjour automne	Projet	170 973,00 €	358 005,14 €	ID : 038-213801855 170 973,00 €
	55 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement			
Total	57 700,00 €					
SECTEUR 3						
Maison de l'enfance Bachelard	16 874,00 €	Solde forfait passerelle 2024	Fonctionnement	49 540,00 €	268 877,82 €	49 540,00 €
	40 000,00 €	acompte forfait ado + passerelle	Fonctionnement			
Total	56 874,00 €					
MJC Eaux Claires	40 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	96 463,00 €	299 238,04 €	96 463,00 €
Total	40 000,00 €					
MJC Anatole France	60 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	139 461,00 €	319 673,66 €	139 461,00 €
	1 330,00 €	séjours automne / fin d'année	Projet			
Total	61 330,00 €					
SECTEUR 4						
MJC Lucie Aubrac	60 000,00 €	Acompte forfaits ado	Fonctionnement	144 758,00 €	516 074,26 €	144 758,00 €
	882,00 €	Séjour automne	Projet			
Total	60 882,00 €					
SECTEUR 5						
Maison de l'enfance Teisseire Malherbe	40 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	62 818,00 €	321 644,09 €	62 818,00 €
Total	40 000,00 €					
La bajatière	40 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	87 982,00 €	443 562,00 €	87 982,00 €
	1 792,00 €	séjours courts	Projet			
Total	41 792,00 €					

MJC Abbaye	40 000,00 €	acompte forfait ado	Fonctionnement	57 449,00 €	294 030,16 €	57 449,00 €
Total	40 000,00 €					
SECTEUR 6						
Maison de l'enfance Prémol	60 000,00 €	acompte forfait ado + passerelle	Fonctionnement	128 204,00 €	261 097,56 €	50 897,00 €
	560,00 €	Séjour automne	Projet			
Total	60 560,00 €					
Total Associations socioculturelles	535 339,00 €					
Associations jeunesse						
AFEV	25 000,00 €	Fonctionnement Associatif	Fonctionnement	11 656,00 €	25 000,00 €	11 656,00 €
AEPCQV	7 500,00 €	Atelier éducation au média	Projet	15 175,49 €	17 500,00 €	15 175,49 €
Total associations jeunesse	32 500,00 €					
Autres association Education						
Maison des jeux	3 000,00 €	Subvention éducation populaire	Fonctionnement	31 626,00 €	51 122,95 €	31 626,00 €
	28 500,00 €	Fonctionnement Associatif	Fonctionnement			
La soupape	10 000,00 €	Fonctionnement Associatif	Fonctionnement	0,00 €	15 500,00 €	0,00 €
Le prunier Sauvage	10 000,00 €	Fonctionnement Associatif	Fonctionnement	27 929,90 €	146 600,00 €	19 000,00 €
Batukavi – Afric Impact	540,00 €	Aide séjour hiver	Projet	6 462,00 €	11 260,00 €	6 462,00 €
Total associations ressources	52 040,00 €					
Total subventions 619 879,00 €						

AVENANTS A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2024	Objet de la subvention proposée	Subventions 2025		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant	Big Bang Ballers France	20-juil.-23	31-déc.-2025	1 000 €	Fonctionnement 2025			18 000 €
		délégation n° 31865 du 15 mai 2023						18 000 €
Total								18 000 €

Total Global 331 250 €

CONDITIONS DE TARIFS

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

Bénéficiaire de la gratuité

- 1- Age

Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte

Justificatif : pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut

A. Les accompagnateurs-trices de personne en situation de handicap

Justificatif : limité à une seule personne

B. Les personnes ayant le diplôme de maître nageur-sauveteur (MNS)

Justificatif : carte professionnelle d'éducateur-trice MNS
- 3- Public

En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)

Egalité de traitement face au service public et continuité de service public
- 4- Situations particulières : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur

A. Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)

B. Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales

Bénéficiaire du tarif solidaire

- 1- Personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation aux adultes handicapés)

Justificatif : attestation CAF, CRAM, Caisse des Dépôts et Consignations, France Emploi, CNAV, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, SNCF, MSA, ou équivalent (moins de 3 mois), attestation de domicile de la Commune ou CCAS pour les sans domicile stable ou fixe et pièce d'identité
- 2- Demandeurs d'emploi

Justificatif : Avis de situation datant de moins de 3 mois et pièce d'identité
- 3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation

Justificatif :
 - Récépissé de première demande de carte de séjour
 - Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile
 - Autorisation provisoire de séjour
 - Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour
 - Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative
- 4- Personnes volontaires du Service Civique

Justificatif : Carte du volontaire

Bénéficiaire du tarif réduit

1. Jeunes âgés de 18-25 ans

Justificatif : pièce d'identité
- 2- Etudiant-es

Justificatif : carte d'étudiant-e
- 3- Personnes en situation de handicap

Justificatif : carte mobilité inclusion

Bénéficiaire du tarif moins de 18 ans

1. Enfants/jeunes âgés de 6 à 18 ans

Justificatif : pièce d'identité (si nécessaire)

Bénéficiaire du tarif groupe

1. Bénéficiaire tarif groupe

Personne morale (association, entreprise...). Le groupe est composé d'au moins 2 personnes.

Justificatif : Attestation de domiciliation

Tarif grenoblois et Bénéficiaire du plein tarif ou tarif réduit ou tarif solidaire ou abonnement annuel ou tarif comité d'entreprise ou tarif groupe ou tarif évènement ou tarifs Prestation 1 ou Prestation 2

1. Personnes physiques de plus de 18 ans

Justificatif : document administratif avec le nom, le prénom et l'adresse de l'utilisateur datant de moins d'un an.

Exemples : attestation CAF ; CRAM ; Caisse des Dépôts et Consignations France Emploi ; CNAV ; Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ; SNCF ; MSA ; attestation de domicile de la Commune ou CCAS pour les sans domicile stable ou fixe et pièce d'identité ; Récépissé de première demande de carte de séjour ; Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile ; Autorisation provisoire de séjour ; Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ; Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative ; Factures ; quittance de loyer ; avis d'imposition ; certificat de non imposition ; fiche de paie ; attestation d'assurance ; attestation mutuelle ; RIB ; chèque ; ...

2. Personnes morales

Justificatif : attestation de domiciliation

Dispositions particulières

* Pièce d'identité

Exemples : carte d'identité nationale ; passeport, permis de conduire etc

*Une photo d'identité (4,5cm/3,5cm) est obligatoire pour l'obtention de la carte d'abonnement annuel.

* Les entrées sur les cartes d'abonnement sont valables un an.

*Vente prestation 1 : activité nécessitant un encadrement sans matériel spécifique et indispensable à la pratique dans le cadre de la natation (ex: bébés nageurs, jeux aquatiques ou activités similaires) ou de santé forme (ex: aqua-fitness et activités similaires).

*Prestation 2 : activité nécessitant un encadrement avec matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours d'aquabike, vélaqua et activités similaires.

*En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.

*En cas de fermeture au titre de décisions gouvernementales :

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires en cours de validité à la date de réouverture sont prolongés du nombre de jours de fermeture,
- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires révolus durant la période de fermeture sont prolongés du nombre de jours entre la date de fermeture et la date de fin de validité.

**Délibération n°
68-38533
- CM du 24 mars 2025**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 038-213801855-20250324-D20250324_68-DE



TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Enfance Jeunesse Education		Rédacteur	Animateur
Ville Emancipatrice	Relation Citoyenne	Vie associative et citoyenne	Adjoint d'animation	Animateur
Ressources	Ressources Humaines	Pilotage et SI RH – Unité paie et données sociales	Rédacteur	Attaché

CREATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité du poste
Direction Générale des Services	Ville ouverte		Attaché	100%
Direction Générale des Services	Ville ouverte	Unité Evaluation observation	Attaché	100%

AMENDEMENTS PRESENTES

**Amendement à la délibération n°2-(37835). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :
Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-
raciales de la Ville de Grenoble.**

Amendement déposé par le groupe Place Public Sociale Démocrate (PPSD)

- Premièrement :

Le racisme couvre déjà la discrimination ethno-raciale dans sa définition. Il convient donc d'enlever le terme ethno-racial dans l'objet et dans le corps de la délibération pour le remplacer par **l'ensemble des discriminations**

- Deuxièmement :

Dans le corps de la délibération, il convient d'ajouter ce paragraphe à la fin :

3. La ville agit nationalement.

La ville de Grenoble doit être le relais sans condition et ce sans aucune concession, sur toutes dérives médiatiques de l'ensemble de la classe politique. Tous propos tenus par tous mouvements ou partis politiques qui seraient en totale contradiction avec les valeurs énoncées par cette délibération devront être immédiatement dénoncés par voie de presse ou réseaux sociaux par la ville de Grenoble. Parce que la lutte contre l'ensemble des discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne s'arrête pas aux portes de la ville, nous nous engageons à intégrer dans ce plan de lutte une condamnation publique et immédiate pour l'ensemble des mouvements ou partis politiques républicains qui énonceraient des propos publics à l'encontre de ces valeurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

Amendement à la délibération n° 48-(38572)

AFFAIRES CULTURELLES : Convention de prêts de racks à vélos dans le cadre des événements Printemps du livre – Été oh parc – Fête des Tuiles – Festival Cabaret Frappé – Festivités du 14 juillet

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Il convient d'ajouter dans la liste des événements la "Foire des Rameaux" :

- De modifier le titre de la délibération :

« **AFFAIRES CULTURELLES** : Convention de prêts de racks à vélos dans le cadre des événements Printemps du livre – Été oh parc – Fête des Tuiles – Festival Cabaret Frappé – Festivités du 14 juillet – **Foire des Rameaux** »

- De modifier dans le corps de la délibération le paragraphe suivant (les éléments en gras):

« La Ville de Grenoble organise des événements tout au long de l'année : le Printemps du livre du 2 au 6 avril 2025, l'Été Oh ! Parc en juillet et en août 2025, la Fête des Tuiles le samedi 14 juin 2025, le festival Cabaret Frappé du 16 au 20 juillet 2025 et les festivités du 14 juillet. **Elle organise également la foire des Rameaux du 12 avril au 4 mai 2025.** Dans ce cadre, la Ville de Grenoble a besoin d'améliorer son offre de stationnement ».

- D'ajouter ce paragraphe après le sixième paragraphe :

« La 89ème édition de la fête foraine des Rameaux qui se déroule chaque année à l'Esplanade de la Porte de France à Grenoble. L'édition de la Foire 2025 est prévue du samedi 12 avril au dimanche 4 mai ».

- De remplacer l'annexe 1 par sa nouvelle version jointe à cet amendement.



Convention de prêts de court terme de racks vélos évènementiels

Entre

Le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise, sise « Le SMMAG », 10 rue Hébert, 38031 GRENOBLE Cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Sylvain LAVAL, dûment habilité à cet effet

Ci-après dénommé « le SMMAG »,
D'une part,

Et

La ville de Grenoble, Siret n° 213 801 855 00015, dont le siège social est situé 11 boulevard Jean Pain 38021 GRENOBLE Cedex, représentée par Eric PIOLLE, Maire de Grenoble, dûment habilité par délibération n°38572 en date de la séance du conseil municipal du 24 Mars 2025 ;

Ci-après désigné la ville de Grenoble,

D'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'offre de stationnement cycle, la Grenoble-Alpes Métropole a acquis en novembre 2015 un système mobile de stationnement de vélos. Ce système permet de répondre à des besoins ponctuels de stationnement lors d'évènements tels que des fêtes et festivals. Les racks sont stockés sur une remorque. Chaque remorque emporte 20 racks et chaque rack permet le stationnement de 12 vélos (soit 240 places vélos / remorque). Le SMMAG dispose de 75 racks et 3 remorques qui sont stockés sur le site du technicentre Mvélo+.

Par délibération du 01 juillet 2016, Grenoble Alpes Métropole a souhaité formaliser sous forme de prêts de court terme des racks à vélos, les partenariats qu'elle engage avec des organismes à vocation éducative, sociale, culturelle, touristique ou sportive contribuant à la promotion de l'usage du vélo et/ou au rayonnement du territoire.

Compte tenu du transfert de la compétence « mobilité » au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte des mobilités de l'Aire grenobloise (SMMAG) est substitué dans toutes les délibérations et actes pris par la Métropole ainsi que dans tous les contrats conclus dans le cadre de cette compétence.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les conditions de prêt court terme de racks vélos et remorques évènementiels.

ARTICLE 2 : MOTIVATIONS

Considérant l'intérêt public local que revêt l'activité exercée par la ville de Grenoble au regard de la compétence du SMMAG en matière de mobilité,
Considérant l'action des événements proposés par le service événementiel, à savoir, Le Printemps du livre, la Fête des tuiles, le Cabaret frappé, L'Eté Oh Parc et le 14 juillet, ainsi que par le service Occupations Commerciales pour la Foire des Rameaux.

Le SMMAG a décidé d'apporter son soutien à cette action en concluant avec *la ville de Grenoble* une convention de prêts de racks à vélos évènementiels, eu égard à l'intérêt communautaire qui s'y rapporte.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE RACKS VELOS ET REMORQUE(S) PRETES

Le SMMAG prête à la ville de Grenoble pour l'organisation du Printemps du livre, **15 racks et 1 remorque.**

Le SMMAG prête à la ville de Grenoble pour l'organisation de la Fête des Tuiles, **45 racks et 3 remorques.**

Le SMMAG prête à la ville de Grenoble pour l'organisation de l'été oh parc, **12 racks.**

Le SMMAG prête à la ville de Grenoble pour l'organisation du Cabaret Frappé, **20 racks et 1 remorque pour le Cabaret Frappé.**

Le SMMAG prête à la ville de Grenoble pour l'organisation du **14 juillet, 40 racks et 2 remorques.**

Le SMMAG prête à la ville de Grenoble pour l'organisation de la Foire des Rameaux, **15 racks et 1 remorque.**

Information 1 : 1 remorque comporte 20 racks et chaque rack offre 12 places de stationnement vélo.

Information 2 : Chaque remorque est prêtée avec un antivol et sa clé.

ARTICLE 4 : DUREE DU PRET

Pour le Printemps du livre le prêt de **15 racks et une remorque pour une durée de 7 jours du 01/04 au 07/04/2025.**

Pour la fête des tuiles le prêt de **45 racks et 3 remorques pour une durée de 10 jours du 9/06 au 18/06/2025.**

Pour l'été oh parc : le prêt de **12 racks à vélo est consenti pour une durée de deux mois, du 28/06 au 05/09/2025.**

Pour le Cabaret Frappé : le prêt de **20 racks et 1 remorque est consenti pour une durée de 11 jours du 15/07 au 21/07/2025.**

Pour le 14 juillet : le prêt de **40 racks et 2 remorques est consenti pour une durée de 4 jours, du 11/07 au 15/07/2025.**

Pour la Foire des Rameaux le prêt de **15 racks et 1 remorque pour une durée de 26 jours du 11/04 au 06/05/2025.**

ARTICLE 5 : RETRAIT INSTALLATION DES RACKS VELOS ET REMORQUE(S)

Sur présentation de la présente convention signée, la ville de Grenoble retirera les **racks et remorques mentionnés ci-dessus** prêtées à l'adresse suivante : Technicentre Mvélo+, 9 rue Francois Blumet, Sassenage.

La ville de Grenoble assurera la récupération et le déploiement des racks vélos sur site pour les événements la Fête des tuiles et l'Eté oh parc.

Une option payante de dépose sur site de la ou les remorques et, d'installation des racks peut être souscrite auprès de Mvélo+, tel que décrit dans la grille tarifaire comme mentionné ci-dessous :

- Déplacement des remorques sur site (prix/remorque aller et retour) : 200€ TTC
- Déplacement des remorques sur site et installation des racks (prix/remorque aller et retour) : 500€ TTC

Les déposes, installations et reprises sont demandées pour les événements suivants : le Printemps du livre, le cabaret frappé, le 14 juillet, ainsi que la Foire des Rameaux.

ARTICLE 6 : OBLIGATION DE L'EMPRUNTEUR

La Ville de Grenoble s'engage à restituer **les racks et remorque(s) mentionnés ci-dessus** sans y avoir porté dégradation et dans les délais contractuellement prévus à l'article 4.

ARTICLE 7 : SANCTIONS

A défaut de restitution des racks vélos prêtés ou de restitution de racks vélos endommagés, à défaut de restitution des racks vélos prêtés dans les délais prévus dans la convention, ou s'il apparaît que les racks vélos ont été utilisés à des fins autres que celles prévues contractuellement, le SMMAG considèrera que la Ville de Grenoble ne s'est pas acquitté(e) de ses obligations.

De manière générale, en cas d'inexécution, de modifications substantielles et en cas de retard significatif dans l'exécution de la présente convention sans l'accord écrit du SMMAG, celle-ci exigera le paiement d'une pénalité telle que spécifiée dans la grille tarifaire du service Mvélo+.

Le SMMAG en informera la Ville de Grenoble par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La Ville de Grenoble a la responsabilité et la garde du matériel prêté dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

La Ville de Grenoble dégage le SMMAG et son exploitant de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel prêté, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toutes natures (matériel, corporels et immatériels) causés au tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Dans le cas ou La Ville de Grenoble emprunte une remorque au PTAC de 750kg afin de transporter le matériel, la responsabilité civile du véhicule utilisé par La Ville de Grenoble assurera la dite remorque durant toute la période du prêt.

La Ville de Grenoble déclare être titulaire d'une assurance adéquate auprès de la compagnie d'assurance de son choix pendant toute la durée du prêt.

La Ville de Grenoble s'engage à obtenir renonciation à recours de son assureur à l'encontre du SMMAG pour les dommages de toutes natures (matériel, corporels et immatériels) causés au tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

ARTICLE 10 : RESILIATION

En cas de non – respect des obligations résultant de la présente convention, celle- ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de difficultés dans l'exécution la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Grenoble en deux exemplaires originaux, le

Le Président du SMMAG,

Pour le Maire de la Ville de Grenoble,

Sylvain LAVAL

Eric PIOLLE

VOEUX

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Vœu

Pour une étude d'impact sur la suppression du stationnement à l'Esplanade

Avec la mise en œuvre de l'interdiction de circulation des véhicules Crit'air 3 au sein des 13 communes de la métropole appliquant la ZFE, ce sont désormais 75000 véhicules qui sont concernés dans la région urbaine grenobloise.

De milliers de personnes n'auront donc d'autres choix que de se garer aux alentours de Grenoble, où elles ne peuvent plus pénétrer avec leur véhicule. Jusqu'ici, les personnes arrivant par l'entrée nord de la ville avaient la possibilité de se garer sur le parking de l'Esplanade.

Celui-ci, qui comptait encore 1100 places gratuites il y a quelques années, était déjà passé à 400. La municipalité de Grenoble, qui mène un projet de réaménagement du site, a décidé de supprimer ces places.

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et la commune voisine de Saint-Martin le Vinoux ont par ailleurs rendu un avis très défavorable à propos de ce projet, notamment parce que cette suppression risque d'entraîner un report anarchique du stationnement dans des rues non dimensionnées à cet effet.

Avant même cette suppression, Grenoble Alpes Métropole considérait déjà qu'il manque 1500 places en parking-relais autour de Grenoble pour mettre en œuvre efficacement la ZFE. Aucun parking-silo, aucune extension du petit parking-relais existant ne sont prévus pour compenser cette perte et faire face aux besoins.

Aussi, le conseil municipal de Grenoble sollicite le SMMAG pour la réalisation d'une étude afin de déterminer le nombre de places nécessaires pour que l'accès nord de Grenoble joue son rôle de parking de dissuasion pour les véhicules arrivant par cette entrée de ville.

Conseil municipal du 24 mars 2025 – Vœu du groupe Grenoble En Commun relatif à la loi Climat et Résilience en ce qui concerne sa disposition Zéro Artificialisation Nette

Le principe de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050, inscrit dans la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et dont la mise en œuvre se révèle complexe, se heurte à une résistance de plus en plus accrue ces derniers mois, notamment de la part de collectivités territoriales et d'acteurs économiques, en témoigne la proposition de loi adoptée en première lecture par le Sénat à ce sujet.

Car si celle-ci vient apporter des clarifications opportunes, permettant notamment de résoudre un facteur d'insécurité juridique sur les indicateurs de suivi pour les élu-es locaux, elle ne se limite malheureusement pas qu'à cela. Elle remet en cause les fondamentaux mêmes de la loi climat résilience. Et sous couvert d'une volonté de simplification, ce projet de loi, en réalité, multiplie les abandons :

- disparition de l'objectif national de réduction de l'artificialisation,
- sortie des projets d'envergure nationale et européenne des quotas territoriaux,
- recul du cap intermédiaire de – 50 % de 2031 à 2034,
- report très lointain de la mise en conformité des documents d'urbanisme,
- enjeux de protection des fonctionnalités écosystémiques des sols négligés.

Plus problématique encore, le texte octroie aux régions le soin de fixer leurs propres objectifs de réduction jusqu'en 2034. Aussi, au lieu de nous offrir un cadre renforcé qui permet une action résolue, ce projet de loi nous impose une version à la carte, qui abandonne l'idée d'une responsabilité collective dans l'atteinte de cet objectif et instaure l'idée d'une prime au mauvais retardant la mise en œuvre.

Ne perdons pas de vue les objectifs visés par la disposition du Zéro Artificialisation Nette :

- préservation des sols naturels et agricoles, propice à notre souveraineté alimentaire,
- lutte contre le dérèglement climatique, dont les effets fragilisent aussi notre économie,
- gestion durable de la ressource en eau, dont la qualité et la quantité se dégradent,
- réduction de l'exposition aux risques naturels, dont le coût financier est de plus en plus important pour notre société,
- préservation de la biodiversité, qui est dans un état d'effondrement inédit.

L'actualisation du Schéma de Cohérence Territoriale est en cours pour intégrer les enjeux du ZAN, et les communes, dont Grenoble, participent activement à la mise à jour des documents cadres de la Grande Région Grenobloise. Dans ce contexte, il n'est pas opportun de modifier une nouvelle fois les règles ou de remettre en question le travail engagé.

L'enjeu est désormais de disposer des outils réglementaires et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre concrètement la sobriété foncière dans nos territoires. L'État doit jouer un rôle plus fort aux côtés des collectivités territoriales pour assurer la régulation et la préservation des espaces naturels. Cela nécessite une vision claire, qui ne cède ni aux pressions ni aux résistances, et qui place l'intérêt général au cœur des décisions.

À ce titre, la Ville de Grenoble appelle les Député-es de la Métropole grenobloise à soutenir un vote différent de celui du Sénat sur la proposition de loi Trace. La Ville de Grenoble les enjoint aussi à préserver l'ambition du ZAN, s'agissant de la lutte contre l'étalement urbain, l'objectif de sobriété foncière, la préservation des paysages, des sols et de la biodiversité, ceci afin de garantir un travail efficace de

réactualisation du SCoT de la Grande Région Grenobloise et du PLUi de la Métropole de Grenoble.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 24 mars 2025

Discours introductif de M. le Maire Eric Piolle

Mesdames, messieurs,

Mes chers collègues,

Chères Grenobloises, chers Grenoblois,

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans un contexte où les attaques contre la dignité humaine, contre les biens communs, contre le service public se multiplient. Ces attaques prennent des formes multiples :

- Le président des États-Unis veut transformer Gaza en Riviera, veut annexer le Groenland et le Canada comme de simples biens marchands. Il a chargé un milliardaire de démanteler les services publics, et a signé ce vendredi dernier un décret pour démanteler le département de l'Éducation et laisser ces compétences-clés à l'appréciation des États.
- Greenpeace, vous l'avez sans doute vu, qui défend la préservation du vivant, se trouve financièrement menacée, son existence même est menacée, après avoir été condamnée à verser plus de 665 millions de dollars à une entreprise pour s'être opposé à son projet de pipeline, qui en plus d'être préjudiciable à l'environnement, bien évidemment, bafoue les droits des peuples autochtones.
- Plus près de nous, Laurent Wauquiez, déjà en campagne pour l'Élysée, veut lui démanteler l'Office français de la biodiversité, un organisme pourtant essentiel à la protection de notre environnement commun.

Face à cette offensive globale, nous réaffirmons ici, dans cette enceinte municipale, trente ans après que le Conseil d'État a consacré la dignité de la

personne humaine comme une composante de l'ordre public, que la dignité est et restera le socle de nos politiques publiques, et de nos relations avec les acteurs que nous accompagnons et avec lesquels nous travaillons.

La Défenseure des droits soulignait récemment les discriminations subies par les personnes d'origine étrangère ou perçues comme d'origine étrangère, notamment dans l'accès au logement social, mais aussi pour la première fois dans son rapport cette année, l'existence de pratiques discriminatoires lors de la prise en charge à l'hôpital. Elle alerte sur la dégradation des droits des étrangers. Elle regrette l'absence d'une politique nationale cohérente et transversale de lutte permettant de contrer, de combattre, les discriminations en tant que système. Nous voyons tous les jours les manifestations de ces discriminations ethno-raciales. Nous voyons tous les jours aussi les signes d'un antisémitisme qui n'a pas disparu de notre société. Nous le voyons à travers les cas extrêmes comme le meurtre raciste de Jamel BENJALABA, 43 ans, abattu devant ses enfants par u extrémiste de droite le 31 août 2024. Nous l'avons encore vu ce week-end avec l'agression du rabbin Arier ENGELBERG à Orléans. Ces événements sont dramatiques, sont la pointe extrême de discrimination, de racisme, et d'antisémitisme, qui eux tous les jours couvent dans la société. La couvre avec sur les murs de nos villes des tags antisémites, « morts aux juifs » qu'on retrouve ici et là. Cela couve avec les regards, avec les discriminations que subisse un grand nombre de nos compatriotes. Un grand nombre aussi de résidents du territoire liés à leurs origines, réelles ou supposées.

À ce titre, je suis fier du Plan de lutte de la Ville et du CCAS de Grenoble contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales, qui sera mis au débat aujourd'hui, il a été élaboré en coopération avec l'ensemble des services de la Ville et du CCAS ainsi que les acteurs du territoire. Et dans ce même sens, nous débattons d'un partenariat qui sera élaboré, si le conseil municipal le décide, avec l'Université Gustave Eiffel pour mesurer les discriminations sur

notre territoire et leur donner un caractère objectif factuel. Nous pouvons aussi nous réjouir du succès rencontré par les récentes conférences qui ont eu lieu à l'Hôtel de Ville sur la charge raciale dans une salle comble, sur les gens du voyage, car la lutte contre les discriminations passe en premier lieu par la sensibilisation de chacun et de chacune. Par cette sensibilisation et cet éveil à la curiosité.

A l'heure où certains dirigeants parlent de submersion migratoire, sans tenir compte des parcours humains qui se cachent derrière les migrations, nous sommes fiers de vous proposer de renouveler le partenariat de la Ville avec l'association Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Étrangers, plus connu sous le nom de ADATE.

Respecter la dignité de chacune et de chacun, c'est considérer que nous sommes tous et toutes dépositaires du bien-être collectif. Créer du collectif, cela commence par créer des espaces permettant aux individus de se connaître et de se rencontrer dans leur diversité et c'est construire du commun, y compris face aux pressions des intérêts privés.

Cela passe aussi par l'aménagement de nos espaces publics, et nous en débattons, nous délibérerons également aujourd'hui sur le lac de la Villeneuve, vous avez lu le rapport favorable de l'enquête publique, qui deviendra un espace public, où chacun-e pourra se baigner dans des conditions sécurisées et où ce commun ne relèvera plus de l'informel.

Nous délibérerons sur l'espace jeunesse qui sera inauguré sous peu dans le quartier de l'Arlequin, qui comportera des services liés à la formation, à l'insertion des jeunes et à leur accès aux droits, orchestrés par des correspondants jeunesse, par une présence ponctuelle de la mission locale et du CODASE, il sera complété par un centre de santé pédiatrique.

Nous pouvons également parler de la nouvelle aire de jeux du Parc Paul Mistral ou, tout près d'ici, de l'aménagement de la place de Metz, ou un peu plus loin au nord-ouest de notre ville, le réaménagement de l'Esplanade, qui offrira davantage de place à la rencontre, au collectif, au calme, à la flânerie et à la discussion.

Autant de lieux qui étaient monopolisés par la voiture, par des activités privées ou par des usages à la marge et qui deviennent des espaces de rencontres, de biodiversité, de santé et de vie collective.

Nous construisons du commun aussi dans notre manière de repenser l'alimentation. Aujourd'hui, nous examinons une convention avec l'Union des Mutuelles France Savoie, qui sera l'interface entre la Ville et les acteurs locaux de l'alimentation, de la solidarité et des quartiers populaires pour mettre en œuvre ici une sécurité sociale de l'alimentation basée sur la cotisation des individus et sur une gouvernance démocratique.

Et parce que pour créer du commun, il faut aussi créer de l'interconnaissance, nous renforçons nos coopérations. C'est le sens de l'accord de coopération décentralisée que nous signons avec la ville de Tiznit au Maroc. C'est le sens aussi de la Biennale des Villes en Transition qui se tiendra du 10 au 17 mai, et dont je vous invite à découvrir le programme. Un programme extrêmement riche auquel j'en suis sûr, beaucoup d'entre vous participeront.

Notre rôle est clair : défendre ce qui nous est commun, défendre le service public, affirmer avec force la dignité humaine et le respect du vivant. Dans un monde où ces principes sont battus en brèche, nous les portons haut et fort. Ils nous aident à avancer, à faire société. À nous protéger mais aussi à continuer ce désir d'émancipation qui nous tient.

Sans plus attendre, passons à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Chérif Boutafa

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Intervention délibération 1 – 38772

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Le rendu acte de ce conseil municipal nous permet de constater à nouveau vos traditionnelles procédures en justice, comme tous les mois depuis 2020, contre des employés municipaux, des acteurs économiques de la ville, des représentants d'union de quartier, autant de frais de procédures qui s'élèvent à 250 000 € par an.

On aimerait plutôt vous voir ester en justice contre tous ceux qui pourrissent véritablement la vie des grenoblois. Mais ça demanderait un courage que vous n'avez pas.

Nous constatons également sur ce rendu-acte la somme de 4 000 000 € pour la menuiserie du bâtiment Claude, alors que le bâtiment nous a déjà coûté de l'ordre de 8 000 000 €.

Je relève également un marché pour la vente de véhicules brûlés ou classés épaves pour destructions, pour un montant de 300 000 €. On voit ce que coûte la délinquance grenobloise avec les incendies de voitures.

Mais comment se fait-il que nous devons payer pour cela? Et pourquoi une société à Vaulx-Milieu ?

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas de réponse sur les lieux d'installation des bornes escamotables pour un montant de 1 200 000 €. Nous vous demandons à nouveau, comme depuis tous les conseils depuis septembre, de bien vouloir nous communiquer le nombre exact et les lieux d'implantations de ces bornes.

Je vous remercie.

CM du 24/03/2025

2-(37835). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble

Rapporteure : Laura Pfister – Grenoble en Commun

Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales demeurent des fléaux persistants dans notre société, et il est de notre responsabilité collective de les combattre avec détermination.

Ces discriminations ont des conséquences dévastatrices, non seulement sur les individus qui en sont victimes, mais aussi sur notre cohésion sociale et notre vivre-ensemble.

Les discriminations, malheureusement, sont toujours bien présentes dans notre société, affectant profondément de nombreuses vies. Selon un rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) en 2023, plus de 8 500 actes racistes, xénophobes ou antireligieux ont été signalés en France. Parmi ceux-ci, 1 676 étaient spécifiquement antisémites, une hausse alarmante par rapport à l'année précédente. Ces chiffres inscrivent dans un contexte où, en 2024, les autorités ont enregistré plus de 9 700 victimes d'atteintes racistes, xénophobes ou antireligieuses, avec une augmentation de 10 % par rapport à 2023.

Ces données nous rappellent que les discriminations ethno-raciales, le racisme et l'antisémitisme n'ont pas diminué, bien au contraire. Il est donc crucial de prendre conscience de cette réalité et d'agir ensemble pour mettre un terme à ce fléau.

Nous présentons aujourd'hui, une délibération qui dépasse le simple cadre administratif pour incarner un engagement politique ferme et clair : celui de lutter efficacement contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales. Cet engagement est fondamental pour bâtir une société véritablement égalitaire, juste et inclusive, où chacune et chacun, sans distinction, puisse jouir pleinement de ses droits et de sa dignité.

Le racisme et l'antisémitisme ne sont ni des phénomènes passagers ni des dérives isolées. Ils sont profondément ancrés dans l'histoire de nos sociétés et continuent, aujourd'hui encore, de façonner les rapports sociaux. L'esclavage, la colonisation, la ségrégation raciale et les persécutions ont laissé des traces indélébiles, qui structurent encore les rapports de pouvoir et nourrissent des discriminations systémiques. Ces formes de domination ne sont pas simplement

une question de préjugés individuels ; elles s'inscrivent dans des mécanismes sociaux, économiques et politiques bien plus vastes. Reconnaître cette réalité historique est indispensable si nous voulons déconstruire les stéréotypes, déconstruire les inégalités et bâtir un avenir plus juste.

La question que nous devons nous poser n'est donc pas seulement de savoir si le racisme existe encore, mais plutôt comment il se perpétue et comment nous pouvons y mettre un terme. Car ce n'est pas qu'un problème moral, c'est aussi un problème de justice sociale. C'est dans ce cadre que cette délibération prend toute sa dimension : elle n'est pas seulement une prise de position contre des injustices visibles, mais aussi une réponse à la banalisation croissante des discours haineux et discriminants dans l'espace public.

Aujourd'hui, nous faisons face à une montée des discours racistes et antisémites, un phénomène qui ne se limite pas à des actes isolés, mais qui trouve un écho dans la sphère médiatique et politique, créant un climat de division et de méfiance. Ces discours, autrefois marginaux, deviennent aujourd'hui des éléments du débat public, légitimant des politiques discriminatoires et fragilisant notre tissu social. C'est ce constat alarmant qui doit nous pousser à l'action, car il est impératif de redonner du sens à la solidarité et à l'égalité.

Ainsi, notre engagement dans ce plan n'est pas seulement une réponse ponctuelle à des actes de haine ou à des discriminations individuelles, c'est bien une démarche politique globale qui vise à déconstruire ces mécanismes de domination dans tous les aspects de la vie quotidienne : dans le système éducatif, dans l'accès à l'emploi et dans le logement.

Nous savons que cette tâche est lourde et difficile, mais nous ne devons pas céder à la tentation de l'inaction. Car chaque jour qui passe sans que nous nous attaquions vigoureusement à ces sujets est une occasion perdue de justice, de dignité et d'égalité pour des milliers de personnes.

C'est pourquoi cette délibération repose sur cinq piliers essentiels, chacun visant à attaquer les racines du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations ethno-raciales et à poser des bases solides pour un avenir plus égalitaire.

Obtenir des données locales sur les discriminations : une action indispensable pour une politique efficace

C'est l'un des défis majeurs dans la lutte contre les discriminations ethno-raciales, l'absence de données précises et localisées sur la réalité vécue par les victimes. Les discriminations, bien qu'invisibles pour beaucoup, sont omniprésentes et profondément enracinées dans nos sociétés. Sans données fiables, locales et actualisées, il est difficile de mesurer l'ampleur du

phénomène, d'adapter nos actions et de cibler les endroits où l'intervention est la plus urgente.

C'est pourquoi il est crucial que la Ville de Grenoble prenne l'initiative de collecter des données sur les discriminations de manière systématique et rigoureuse. C'est pourquoi nous consacrons un sujet de thèse en partenariat avec des institutions académiques, ainsi une personne en CIFRE . Cette thèse est dédiée à l'identification des conditions favorisant l'appropriation du droit par les citoyennes et citoyens et des marges d'action à disposition de la Ville pour renforcer cette appropriation.

L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre pourquoi certains citoyens victimes de discriminations, n'ont pas pleinement accès à leurs droits ou ne parviennent pas à les mobiliser face à des injustices. Cette étude porte sur des aspects clés comme la connaissance des droits, la manière dont les services publics sont perçus, l'accessibilité des démarches administratives, ainsi que l'impact de la culture locale sur l'engagement civique.

Les résultats de cette thèse permettront à la Ville de mieux adapter ses politiques publiques, en garantissant une approche plus inclusive et accessible. Ils contribueront également à identifier les leviers à activer pour rendre l'accès à la justice et à la protection des droits plus effectif pour toutes et tous, indépendamment de leur origine ou de leur situation.

En consacrant cette recherche, nous faisons ainsi un pas de plus vers une compréhension plus fine des obstacles à l'égalité et des solutions pour les surmonter de manière durable et concrète.

Nous participons aussi à une recherche visant à documenter les discriminations dans l'embauche à l'échelle locale. Cette étude repose sur la mise en place de testings et l'analyse des pratiques de recrutement. L'objectif est de produire des données locales précises afin d'ajuster les politiques publiques et de renforcer nos actions.

Ces données seront essentielles pour identifier les tendances spécifiques aux différents quartiers, aux écoles, aux entreprises et aux services publics. Elles permettront également de mesurer l'efficacité des actions déjà mises en place et de réajuster nos politiques en fonction des besoins réels sur le terrain. Mais elles serviront aussi de base pour mieux accompagner les victimes, en leur offrant des solutions adaptées à la réalité des discriminations qu'elles subissent.

Avoir accès à des données locales nous permettra également de renforcer la prise de conscience collective, en montrant de manière concrète que le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ne sont pas des phénomènes isolés, mais bien des réalités systématiques, qu'il nous incombe de combattre collectivement. C'est une étape indispensable pour garantir une action ciblée et

une égalité réelle dans notre ville.

Un travail de mémoire pour comprendre et ne pas répéter

Le racisme et l'antisémitisme ne peuvent être combattus efficacement sans une profonde compréhension de leur origine et de leur impact. Il est donc primordial d'éduquer, de sensibiliser et de transmettre aux générations futures les leçons tirées de l'histoire. Cela implique de faire face à notre passé, y compris l'implication de la France dans la Shoah, le Porajmos, la colonisation et l'esclavage. Ces événements ne doivent pas être oubliés, car ils continuent d'influencer nos sociétés aujourd'hui.

Les luttes historiques contre le racisme et l'antisémitisme, comme celles menées par les résistants pendant la Shoah, les luttes pour la reconnaissance du Porajmos, la lutte contre l'esclavage et la colonisation, ou encore les combats pour les droits civiques des populations afro-descendantes, doivent être honorées. Elles ne doivent pas seulement rappeler les souffrances, mais aussi souligner la résistance et les victoires qui ont permis d'avancer vers plus de justice.

Pour inscrire cette mémoire dans le quotidien des citoyennes et citoyens, nous avons mis en place plusieurs initiatives. Nous avons établi un partenariat avec la Fondation du Camp des Milles. Nous avons commémoré également les 80 ans de la libération de Grenoble, un moment crucial de notre histoire collective. Par ailleurs, nous avons installé des plaques et des lieux de mémoire dans l'espace public pour rendre hommage aux luttes et aux victimes du racisme et de l'antisémitisme.

Nous travaillons à l'organisation d'un Black History Month. Enfin, nous avons lancé des ateliers éducatifs et des interventions dans les écoles, en collaboration avec des historiens et des associations spécialisées pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux cruciaux du racisme, de l'antisémitisme et des droits humains.

Des actions structurelles pour garantir l'égalité réelle

Les discriminations, on le sait, sont souvent le résultat de structures qui reproduisent les inégalités. C'est pour cela qu'il est essentiel de mettre en place des actions concrètes pour garantir une égalité réelle dans nos services publics, et dans la manière dont nous accueillons et traitons chacune et chacun.

Cela passe par exemple par la formation systématique des agentes et agents municipaux, pour garantir un accueil inclusif et respectueux des droits de chacune et chacun.

Un engagement ferme contre la banalisation des discours de haine : refuser l'indifférence

La banalisation des discours racistes et antisémites est une menace grave pour nos principes fondamentaux. Elle fragilise nos institutions, abîme la cohésion sociale et incite à la violence raciste. Il est donc impératif que la Ville prenne des mesures concrètes pour défendre les valeurs d'égalité, de respect et de fraternité.

Pour ce faire, nous avons mis en place plusieurs actions. Tout d'abord, nous menons des campagnes de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes racistes et antisémites, et rappeler les conséquences dévastatrices de ces discours sur notre société. Nous nous appuyons également sur nos partenaires culturels et associatifs pour organiser des événements, des expositions et des débats publics, afin de traiter en profondeur les questions du racisme, de l'antisémitisme et de l'égalité.

L'une des initiatives les plus marquantes que nous avons mises en place pour renforcer l'impact de ces sensibilisations est l'organisation des conférences "voix off". Ces conférences, qui ont eu lieu ces deux dernières semaines, ont fait salle comble à chaque fois. Elles permettent de donner la parole à des personnes directement concernées par les discriminations, des militants, des chercheurs et des témoins. À travers des témoignages poignants et des analyses approfondies, elles offrent une perspective unique et authentique, tout en donnant une plateforme à ceux dont la voix est souvent ignorée. Ces conférences ont pour objectif de provoquer des réflexions, d'amener des changements de mentalité et de susciter un engagement réel contre les discours haineux.

De plus, nous avons fait de l'effacement des tags racistes et antisémites dans l'espace public une priorité, car il est essentiel de garantir un environnement respectueux pour tous.

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne se limite pas à des mesures préventives ou structurelles. Il est également crucial d'apporter un soutien direct et tangible aux victimes de ces discriminations, qu'elles soient vécues au sein de l'espace public, dans le cadre professionnel ou au sein de la sphère privée. Les personnes victimes de racisme ou d'antisémitisme se trouvent souvent confrontées à des traumatismes psychologiques profonds, ainsi qu'à des obstacles administratifs qui rendent leur accès à la justice difficile.

C'est pourquoi il est essentiel que la Ville puisse montrer où trouver une aide complète et personnalisée, à la fois juridique et psychologique, aux victimes de discriminations ethno-raciales, de racisme et d'antisémitisme. Notamment en communiquant et finançant les permanences d'écoutes et juridique. Chacune des maisons des habitantes et des habitants accueille des permanences juridiques gratuites sur rendez-vous.

Enfin, ce plan de lutte est loin d'être figé. Il s'adaptera, se nourrira des

contributions des acteurs locaux, des associations, des habitantes et habitants et des institutions pour répondre toujours mieux aux besoins du terrain. Mais une chose est certaine : nous ne reculerons pas face à la montée des discours de haine, face à l'histoire réécrite de manière réactionnaire et face aux attaques contre celles et ceux qui osent dénoncer ces injustices.

Je tiens à remercier sincèrement les agentes qui ont contribué à la mise en œuvre de cette démarche. Leur investissement et leur engagement ont été essentiels pour faire avancer cette cause et garantir son succès.

En votant cette délibération, nous affirmons notre choix politique. Nous choisissons de défendre une ville qui refuse l'inaction, qui agit concrètement pour l'égalité et qui protège ses citoyennes et citoyens contre les discriminations ethno-raciales et bien sûr même si ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui contre toutes formes de discriminations. Une ville qui place l'éducation, la solidarité et l'inclusion au cœur de ses préoccupations, et qui fait de l'égalité une réalité, et non un simple idéal.

Nous savons que nous ne pourrons pas éradiquer toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination ethno-raciale en un seul coup. Ce combat, qui est aussi un combat pour la dignité, est un combat de longue haleine. Mais il est essentiel. Et aujourd'hui, ici, nous avons l'opportunité de faire un pas décisif en avant. C'est ce que la Ville de Grenoble choisit de faire : une action résolue et pragmatique, fondée sur la justice, l'égalité et la reconnaissance des droits humains.

En conclusion, ce plan est un appel à la responsabilité. À la responsabilité de nos institutions, mais aussi à la responsabilité collective de notre société. Nous devons changer de paradigme et affirmer, sans équivoque, que le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales n'ont pas leur place dans notre société. C'est un impératif moral et politique.

Merci.

CM du 24/03/2025

2-(37835). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble.

Intervenant : Jérôme Soldeville – Grenoble en Commun
Rapporteure : Laura Pfister – Grenoble en Commun

Cher-es collègues,

Je voudrais revenir un instant aux sources du racisme qui est l'objet de cette délibération. Lutter contre le racisme, c'est aussi en effet lutter contre les discours colonialistes qui sont perpétrés encore de nos jours !

En effet, la montée du racisme en France s'accompagne, vous l'avez compris, d'une montée d'un négationnisme historique, par exemple au sujet de la colonisation de peuplement en Algérie que d'aucuns comme M. Zemmour considèrent comme une « bénédiction ».

Les préjugés ethno-raciaux encore ancrés dans notre pays sont directement liés à des enseignements historiques inexacts tirés du roman national de la III^e République ; comme le mythe autour de la bataille de Poitiers et de sa pseudo-dimension civilisationnelle.

La colonisation a théorisé l'inégalité des races et des civilisations. L'ouvrage de Gobineau qui postule l'existence de « races » comme vous venez de le faire M. Carignon – une inégalité entre ces soi-disantes « races », qui a inspiré les idéologues racistes du 19^e siècle puis du 20^e siècle, est paru en 1843, date à laquelle Bugeaud exterminait et asphyxiait des communautés villageoises entières lors d'enfumades comme celles du Dahra en 1845.

Cette vision profondément coloniale, les historiens et les historiennes travaillent encore aujourd'hui à la démystifier. Et à l'heure où la parole raciste se libère dans la société et dans les médias, la rigueur scientifique nous oblige à rappeler les liens poreux qui font du racisme et du colonialisme les deux faces d'une même pièce.

Prenons garde à ce que le climat de peur qui touche le monde de la recherche scientifique en ce moment aux États-Unis ne nous atteigne et à ce que les restrictions imposées aux chercheuses et chercheurs (je pense en France aux archives concernant la guerre d'Algérie) n'empêchent de dire la vérité sur notre passé !

Alain Carignon

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Intervention délibération 2-37835 : Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble.

Monsieur le Maire

Jusqu'au bout j'ai attendu et espéré que le rapporteur de la délibération qui prétend lutter notamment contre l'antisémitisme commencerait par un mea-culpa contrit suite à l'odieuse affiche éditée par votre famille politique au plan national. En effet quoi qu'on pense de l'animateur Cyril Hanouna, l'affiche montrant son visage en noir et blanc, rictus menaçant, nez crochu et oreilles saillantes est bien la reproduction de l'affiche du film nazi le Juif éternel (ou le Péril Juif) de 1940.

Le tout, paraît-il, pour lutter contre l'extrême droite. À ce point de confusion des sentiments nous comprenons bien que cette délibération et ces campagnes n'ont aucunement pour objet de favoriser l'intégration de tous sur un pied d'égalité, mais bien d'exacerber les tensions, d'attiser l'expression de tous les communautarismes, de victimiser certains et de culpabiliser d'autres.

Vous êtes fondamentalement à l'opposé de tous ceux qui ont eu à affronter le racisme absolu, dans leur famille, dans leur chair, qui ont tous dépassé cette opposition ethnique des hommes entre eux, comme Martin Luther King ou Nelson Mandela par exemple, qui ont placé l'humanité au-dessus de l'histoire, des préjugés, des affrontements en faisant don de leur personne pour appeler au respect mutuel et à la réconciliation.

Car la véritable lutte contre le racisme ce serait de ne pas tolérer non plus qu'on puisse crier « sale juif », « sale blanc », ou « sale Français », ou bien comme l'a rapporté le Dauphiné à Crépol, « on est là pour tuer du blanc ».

La fausse lutte contre le racisme et l'antisémitisme que vous instrumentalisez à des fins exclusivement politiques ne peut pas participer à l'émancipation des personnes. Au contraire, elle est là pour les conforter dans une sorte de statut inférieur, dans lequel elles doivent demeurer afin d'être sous votre protection-domination.

Ce qui nous choque le plus c'est que vous asservissez l'outil municipal au service de cette idéologie mortifère. En effet la semaine dernière vous avez

invité des porte parole ici, dans la maison commune, pour combattre au cœur du symbole de la République, pour combattre les fondamentaux de la République elle-même.

Le discours de Douce Dibondo consiste à combattre l'universalisme Français né de notre révolution selon lequel tous les citoyens sont égaux sans distinction de religion, de couleur de peau, de genre, la loi est la même pour tous, l'individu considéré en tant que citoyen et non pas comme membre d'une communauté particulière.

Ainsi par exemple à l'école de la République, tous les élèves, qu'ils soient chrétiens, juifs, musulmans, athées suivent les mêmes cours, avec les mêmes droits, les mêmes règles. Parce que l'école de la République considère chaque élève comme un futur citoyen, pas comme membre d'une communauté, parce que pour lui nous avons élaboré la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il n'y a pas de droits de l'homme séparés du citoyen.

Nous sommes à l'opposé de la société multiculturelle américaine qui n'a que le drapeau en commun, chaque communauté vivant sur elle-même, ce qui permet d'évacuer la question sociale qui est centrale en France.

D'ailleurs en réalité votre sémantique sur les discriminations ethno-raciales aggrave la question sociale. En enfermant chacun dans son appartenance vous lui fermez la porte de l'affranchissement, de l'indépendance, de l'autonomie et finalement de la liberté qui est la promesse de la République.

Si vous étiez une municipalité qui accepte le pluralisme vous auriez à minima invité des conférenciers qui défendent ces valeurs et pas donné la parole à un seul discours. Vous auriez fait confiance aux citoyens pour qu'ils élaborent leur propre pensée.

Mais vous ne voulez pas de cela. Vous voulez absolument assigner définitivement à résidence raciale ou communautaire les noirs, les musulmans, les maghrébins. Ils doivent être des victimes à vie.

Je relève que vous-même, Douce Dibondo, et toute votre majorité municipale récusez toute assignation de genre, on peut devenir homme ou femme, non binaire, transgenre quand on le décide, on peut récuser le sexe de sa naissance, mais il est impossible, exclu de sortir de sa condition victimaire de noir ou d'arabe. On ne peut pas le décider. Changer de sexe oui, comme on veut, mais dépasser sa couleur de peau ou sa race est impossible pour vous.

Toutes vos constructions sont ridicules et absurdes. Ces modes que vous épousez seront balayés par les courants qui viennent des profondeurs de l'humanité.

Elles sont évidemment absurdes car comment expliquez vous que des centaines de milliers d'étrangers toujours plus nombreux demandent l'asile en France, une dizaine de milliers de jeunes maghrébins risquent leur vie chaque année en méditerranée pour atteindre l'Espagne et rejoindre la France, de l'ordre de 300 000 visas ont été délivrés à leur demande à des Algériens en 2024, pour ne citer que ces exemples

Comment expliquez vous que ces personnes viennent se jeter dans un pays que votre Adjointe Christine Garnier avait accusé de pratiquer un racisme d'Etat, puis dénoncé une « xénophobie institutionnelle » ce qui constitue une injure et un mépris considérable pour les fonctionnaires Français agents accusés d'être des agents passifs de cette xénophobie, dans un pays que vous dénoncez comme inhospitalier, pourquoi viennent ils se jeter dans la gueule du loup ?

Cette délibération cadre est en fait un tract d'extrême gauche supplémentaire, mais financé par le contribuable. À 12 mois des élections municipales, on n'adopte pas une délibération-cadre.

De notre côté nous nous engageons à respecter la dignité de chacun, à favoriser l'égalité des chances, à multiplier les passerelles permettant de dépasser sa condition d'origine. Nous mettrons les moyens que vous avez supprimé afin que l'éducation populaire, le sport, la culture soient accessibles à tous et que 100 % des jeunes grenoblois en particulier puissent avoir accès à une activité de leur choix hors temps scolaire. Afin de se trouver intégrés dans la ville qui est la leur.

Pour nous, comme De Gaulle nous l'a enseigné, « la seule querelle qui vaille c'est celle de l'homme ». Notre Nation, depuis son origine, depuis Clovis, n'est pas une Nation ethnique. Elle est constituée de toutes les races, de toutes les religions qui adhèrent à son projet d'émancipation. Votre affiche de Cyril Hanouna sur laquelle vous refusez de vous excuser, démontre votre véritable nature qui est de souffler sur les braises religieuses ou ethniques pour opposer les communautés entre elles et engranger les suffrages des plus importantes. Ce faisant vous les méprisez.

Vous voulez détruire notre Nation civique. Notre ville, par sa propre histoire, est un maillon de cette vocation à émanciper les hommes. Nous souhaitons

que l'année prochaine, les Grenoblois renouent avec elle et avec la grandeur indépassable de cette cause que vous bafouez tous les jours et avec cette délibération.

Intervention Anouche AGOBIAN – groupe Place Publique Social Démocrate sur la délibération du Conseil du 24 Mars 2025 n°2-(37835). **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble**

Grenoble est une des villes en France qui a, de tout temps fait une belle place à l'immigration. La plupart restent dans une obligation d'acceptation, alors que Grenoble, elle, s'est construite sur l'immigration.

L'Italie dès la fin du XIX siècle, du nord au sud, qui a largement contribué à l'expansion du Grenoble actuel. On peut affirmer aujourd'hui que 40% de la population est d'origine italienne.

Ensuite, l'industrialisation de la ville voit l'arrivée de migrants venus du Maghreb, et dans une moindre mesure de russes, de polonais, d'espagnols, d'arméniens et d'africains. Cette immigration est en phase avec les besoins de main-d'œuvre du pays. D'autres formes d'immigration plus ponctuelles seront directement liées aux crises politiques que connaissent des pays comme l'Argentine, Le Chili, le Vietnam, etc... Voilà, la grandeur du Grenoble d'aujourd'hui, multi culturelle !

Les maires de gauche se sont toujours engagés dans une démarche volontariste en faveur de l'intégration et de la défense des droits des populations étrangères et issues de l'immigration.

On a assisté à la création de la mission intégration, devenue plus tard la mission de lutte contre les discriminations. La Ville s'est saisie de cette question des discriminations en choisissant d'agir sur elle-même, sur les discriminations qu'elle pouvait produire en tant que structure professionnelle, et ce, dès les années 90. Ainsi, la collectivité a montré l'exemple en inscrivant la lutte contre les discriminations au chapitre des préoccupations transversales, prioritaires et permanentes en faveur des employés de sa commune. Nous sommes en 1996 !

J'ai bien compris que ce plan était une évolution de l'existant. Ce plan n'est ni plus ni moins qu'une longue définition contextuelle réécrite avec des mots actualisés de ce qu'est le racisme et l'antisémitisme. Les solutions apportées à cette lutte sont elles aussi pas très innovantes puisque vous réemployez des verbes utilisés depuis déjà plus de 30 ans sur ce sujet ... quantifier, analyser, sensibiliser, orienter soutenir, faciliter, outiller, œuvrer ...

D'ailleurs, notre groupe préfère employer le terme généraliste de « l'ensemble des discriminations » au terme « ethno racial ». Les discriminations augmentent le spectre des comportements néfastes vers le sexisme, homophobie, le racisme, ou autres dérives liés à l'état de santé, ou au handicap. Et le mot racisme couvre déjà la discrimination ethno- raciale dans sa définition. Nous proposerons un amendement en ce sens.

Bref, cette délibération n'apporte rien de très percutant et de novateur. Mais au moins, vous avez posé sur 8 pages un constat, des définitions et des intentions de faire. Au moins vous l'avez fait, certes très ... trop tardivement, mais personne ne pourra vous reprocher dans un futur proche de n'avoir pas délibérer sur ce sujet majeur !

On sent quand même en le lisant comme un besoin absolu d'affirmer votre incontestable lutte contre ces dérives ...

Attention, qu'on ne se méprenne surtout pas sur mon intervention ... et je connais l'aversion profonde que peuvent avoir certains élus porteurs de cette délibération, Manu je connais tes engagements, et ils sont forts ... autant que les miens, car pour moi, c'est un devoir de mémoire que de lutter contre ces fléaux que sont le racisme et l'antisémitisme.... Cela fait plus de 40 ans que je milite contre ces dérives qui pourrissent le bien vivre ensemble ! Petite fille d'apatride, je vous garantis que cette lutte était quasi quotidienne chez nous !!

Mais ce n'est pas tant le fond du texte qui m'irrite !! C'est surtout cette approche qui devient de plus en plus votre ADN le « faites ce que je dis .. mais pas ce que je fais » !

Dans le corps du texte vous écrivez : « D'autres actions visent à prévenir les discriminations à la racine, en luttant contre l'installation de préjugés et de stéréotypes dans les esprits. »

Alors .. Comment le dire clairement !! les bras m'en tombent !! .. Comment peut-on être si juste dans l'analyse des causes du racisme et de l'antisémitisme en nous proposant cette délibération cadre et laisser certains dignitaires de la LFI pourrir l'opinion publique de verbiages nauséabonds !

Les exemples sont légions !! mais prenons-en quand même qql uns sur ces derniers mois, pour bien montrer l'ampleur des dégâts causés !!

LFI qui appelle à manifester contre l'extrême-droite, avec le visage en noir et blanc de Cyril Hanouna, rictus menaçant, nez crochu et oreilles saillantes, cumule tous les stéréotypes antisémites. Nous voilà de retour dans les années 30 !!

Rappelons-nous quand le leader a accusé Léa Salamé sur France-Inter « *de relayer la propagande d'extrême droite* » et de « *leur rendre service* ». Il a conclu dans le registre théâtral de la dérision : « *Arrêtez avec ce cirque ! Les Antisémites... Le nez trop long, les cheveux sont trop courts... Enfin tout cela n'a aucun sens.* »

Je reprendrais également les propos de [Raphaël Glucksmann](#) qui, a été interrogé sur les accusations d'antisémitisme au sein de [LFI](#). Il disait alors : « *Tous les antisémitismes sont absolument condamnables, c'est pour cela qu'on s'est battu pour qu'il y ait dans la charte du Nouveau Front Populaire des mots intraitables. Oui, il y a eu des candidats LFI qui ont tenu des propos insupportables. C'est très clair, je ne soutiens pas ces gens.* ».

Comment ne pas oublier la phrase assassine « Il faut replacer le 7 octobre dans un contexte historique. » Cette phrase, sans doute la plus nauséabonde restera dans les annales !

Encore un exemple !! « Dragons célestes » ça vous parle ??? quand le député LFI David Guiraud reprend une référence de l'imaginaire antisémite contemporain.

Pour eux qui ne savent pas « Dragons célestes », est un des personnages issus d'un manga très connu. Tout le monde sait que cette référence est régulièrement détournée par les cercles antisémites.

Ou, quand le leader s'en prend ouvertement au nouveau ministre des affaires européennes Benjamin Haddad, et que la facho sphère se déchaîne avec des propos comme celui-ci ... « *Pour dire clairement ce que vous sous-entendez, ce ministre est... juif. C'est indigne* » !

Et je ne reprendrais pas ici les propos, car pour leurs grandes majorités des fake news, de la tristement célèbre, Députée européenne qui a fait de son mandat une transposition du conflit en Europe et en France !! ça c'est vraiment indigne d'une élue de la République !!

Je m'en arrêterai là ... c'est déjà une souffrance que de lire de tels propos !!

Quand il y a un écart de langage .. on peut l'interpréter comme une faute malencontreuse ... quand ces propos immondes font légions on appelle cela de l'antisémitisme avéré !! et il faut le dénoncer !! et le condamner !

Quand on veut dénoncer !!! il faut le faire !! sans concession !! sans retenue !! Haut et fort !!

Sur toutes les dérives !! sur tous les fronts !! sur tous les médias et quel que soit celui qui profère ces dérives !

Alors ... ce pose une seule question ... En inscrivant cette délibération à l'ordre du jour de ce conseil, seriez-vous en train de faire diversion, seriez-vous en train et d'une manière détournée de vous racheter une « bonne conduite ».

On ne peut pas plaider tout et son contraire ... on ne peut pas fermer les yeux quand les dirigeants de partis déversent des propos racistes ou antisémites ouvertement... ces mêmes propos que vous êtes ici en train de dénoncer !

Ce qu'il ne faudrait surtout pas, c'est que ces vociférations deviennent coutumières et qu'une nouvelle forme d'antisémitisme vienne réduire à néant des années de lutte et d'engagement ... ça ... ça serait vraiment mal !! et personnellement je ne le tolère pas !

Nous allons voir jusqu'où peut aller votre volonté d'appliquer les mesures décrites dans la délibération. Nous verrons qui votera le deuxième amendement que notre groupe propose !

Celui qui dit que nous souhaitons ajouter un 3^{ème} point dans les actions de la ville.

1. La ville agit sur son territoire (...)
2. La ville agit en tant qu'employeuse (...)

Nous souhaitons donc ajouter ce 3^{ème} paragraphe : qui dit

3. **La ville agit nationalement.**

La ville de Grenoble doit être le relais sans condition et ce sans aucune concession, sur toutes dérives médiatiques de l'ensemble de la classe politique. Tous propos tenus par tous mouvements ou partis politiques qui seraient en total contradiction avec les valeurs énoncées par cette délibération devront être immédiatement dénoncés par voie de presse ou réseaux sociaux par la ville de Grenoble. Parce que la lutte contre l'ensemble des discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne s'arrête pas aux portes de la ville, nous nous engageons à intégrer dans ce plan de lutte une condamnation publique et immédiate pour l'ensemble des mouvements ou partis politiques républicains qui énonceraient des propos publics à l'encontre de ces valeurs.

Je vous remercie !!

Brigitte Boer

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

**Intervention délibération #2-(37835). Lutte contre les discriminations :
plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les
discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération commence très fort ! Dans la deuxième ligne on lit : La Ville de Grenoble mène une politique municipale ambitieuse pour un certain nombre de choses comme l'Éducation Populaire ! Si la politique ambitieuse consiste à fermer des MJC dans les quartiers qui en ont le plus besoin, alors on imagine la sincérité du reste de cette délibération !

En tant qu'institut, j'ai très souvent choisi de travailler dans des écoles en Réseau d'Education Prioritaire. Après 50 ans j'ai voulu être nommée à l'école Jean Paul Marat, à la Villeneuve d'Echirolles, et je me suis battue pour donner à ces élèves le maximum de chances pour s'en sortir dans la vie. Je ne pense pas que si j'avais été une horrible raciste, j'aurais fait ce choix. C'était juste une petite parenthèse pour qu'on puisse me situer, loin des poncifs habituels concernant les gens de droite.

Je reviens au texte de votre délibération. J'y lis : La nature même des discriminations ethno-raciales, sont souvent invisibles et rarement identifiées comme telles, y compris par les personnes qui en sont victimes... Cette phrase me rappelle le début d'une blague que j'avais entendue et dont le début m'avait marquée, cela parlait des habitants d'un village mais pardonnez-moi la trivialité d'un mot : « Cette histoire se passait il y a très très longtemps, en ce temps-là on ne leur avait pas dit qu'ils étaient malheureux, alors, comme des cons, ils vivaient heureux ! » Alors, voilà, avec vous si des personnes vivent heureuses sans se

rendre compte de certaines choses, vous allez vous faire un devoir de détruire cette joie de vivre en leur mettant le nez dans la fange qui les entoure... C'est comme pour votre vision de l'écologie... Vous voulez faire peur aux gens, leur montrer comme le monde est laid pour qu'après ils votent pour vous pour que vous les sauviez ? Mais vous ne sauverez personne ! Il n'y a qu'à demander aux habitants des quartiers QPV comme vous vous occupez bien d'eux !

Mais revenons à cette délibération. Je lis plus loin : la notion de discrimination, pourtant définie juridiquement et sociologiquement, cède la place à des concepts plus flous comme **la diversité ou le vivre ensemble**... ou encore : Par ailleurs, la réaffirmation permanente du **principe de laïcité**, ainsi que les tentatives d'étendre la neutralité à des domaines pourtant protégés, en brouillent le sens et la portée...

Alors permettez-moi de répondre en évoquant pour cela deux personnalités emblématiques : Martin Luther King et Nelson Mandela.

Ces deux hommes se sont battus pour la justice, l'égalité et la réconciliation ! Ils ont défendu une vision d'unité, de non-violence et de fraternité qui peut offrir une perspective différente sur les questions sociales contemporaines.

Martin Luther King, dans son discours célèbre "I Have a Dream", parlait d'un monde où les gens seraient jugés "non pas à la couleur de leur peau, mais à la teneur de leur caractère". Il plaidait pour une société où les individus seraient unis par leurs valeurs communes, plutôt que par les différences superficielles comme la race ou l'identité. Avec votre insistance sur l'identité raciale, de genre ou d'autres catégories, vous

favorisez la fragmentation de la société en insistant sur ce qui nous sépare plutôt que sur ce qui nous unit. Comme l'a fait Martin Luther King, il serait plus productif de chercher à construire une société fondée sur des principes communs de dignité humaine et de respect mutuel.

Nelson Mandela, après son emprisonnement, a choisi de ne pas adopter une attitude de revanche envers ceux qui l'avaient opprimé. Au lieu de cela, il a mis l'accent sur la réconciliation nationale et la construction d'une société inclusive. Pour lui, l'Afrique du Sud ne pouvait se reconstruire que si les différentes communautés travaillaient ensemble, dans le respect de leurs différences, mais avec un objectif commun de paix et de prospérité.

Avec votre délibération cadre, comme précédemment en soutenant le mois décolonial, vous alimentez un ressentiment envers des groupes identitaires dits "dominants" et, par conséquent, vous créez de nouvelles divisions. En s'inspirant de Mandela, qui a cherché à rassembler les sud-africains, il serait plus sain d'adopter un discours de réconciliation et de coopération intergroupes, où tous les citoyens, indépendamment de leur passé, pourraient s'unir pour un avenir commun.

Martin Luther King a toujours prôné une approche pacifique qui était fondée sur l'idée que le changement durable passe par la persuasion et non par la division ou l'agression.

Dans vos prises de position, comme dans certaines conférences que vous organisez, vous faites preuve d'intolérance envers ceux qui ne partagent pas les mêmes opinions, en sachant pertinemment que cela peut conduire à un climat de polarisation et de violence verbale. Si vous

vous inspiriez de King, il serait plus efficace de chercher des solutions qui encouragent la discussion et le respect des divergences d'opinions, plutôt que de tout faire pour imposer une pensée unique.

Mandela, après sa libération, a fait preuve d'une immense sagesse en décidant de pardonner à ses oppresseurs, refusant de se concentrer uniquement sur les blessures du passé. Il a compris que le pardon était la clé pour ouvrir la voie à une société nouvelle, débarrassée de l'esprit de vengeance et de division.

Contrairement à un votre discours qui insiste sur les divisions et les oppressions passées, présentes ou à venir, les actions de Mandela devraient nous rappeler à tous l'importance de l'élévation collective. Une société qui cherche à comprendre et à guérir ses blessures du passé, plutôt qu'à entretenir la rancœur, est une société qui peut aller de l'avant de manière constructive.

À la manière de King et Mandela, l'accent devrait être mis sur la suppression des barrières réelles à l'égalité et sur la création de systèmes qui permettraient à chacun de se réaliser pleinement, sans se limiter à des étiquettes ou à des revendications fondées uniquement sur des caractéristiques identitaires.

Je terminerai cette intervention avec quelques citations :

De Martin Luther King d'abord : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères ou périr ensemble comme des imbéciles. »
ou encore « Le pardon n'est pas un acte occasionnel, c'est une attitude permanente. »

De Nelson Mandela maintenant : « Le ressentiment, c'est comme boire du poison en espérant qu'il tuera ses ennemis. » et enfin « Le pardon libère l'âme. Il dissipe la peur. C'est pourquoi c'est une arme si puissante. »

Je vous remercie.

CM du 24/03/2025

3-(38669). ACCÈS AUX DROITS : Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Étrangers (A.D.A.T.E) et la Ville de Grenoble

Rapporteur : Nicolas KADA – Grenoble en Commun

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères municipales
Messieurs les conseillers municipaux,

Il est un sujet qui définit notre engagement politique et nos valeurs fondamentales, à nous, les élu-es de Grenoble en commun comme à toutes celles et tous ceux qui partagent nos idées et nos principes : l'accueil et l'intégration des immigrés en France, et plus spécifiquement ici, à Grenoble. Ce sujet n'est pas seulement une question de politique, mais une question de justice sociale et de dignité humaine.

Nous vivons dans un contexte où les discours anti-immigration se multiplient, où certains tentent de semer la peur et la division. Mais à Grenoble, nous avons fait un choix différent. Nous avons choisi l'accueil inconditionnel, l'humanité, et l'hospitalité. Nous croyons en une société ouverte et inclusive, où chacun a sa place et peut contribuer à la richesse de notre communauté.

Les immigrés jouent un rôle crucial dans notre économie. Leur contribution budgétaire nette est positive, représentant environ un peu plus de 1 % du PIB : cela signifie que les immigrés contribuent positivement aux finances publiques, en payant plus d'impôts et de cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations sociales. Ils occupent d'ailleurs des postes essentiels dans divers secteurs et compensent en partie le vieillissement de notre population : l'immigration joue en effet un rôle crucial dans la démographie française, représentant en 2020 plus de la moitié de l'accroissement de la population . Pourtant, malgré leur apport indéniable, ils sont trop souvent confrontés à des obstacles inacceptables : des procédures administratives complexes, des conditions d'accueil indignes, et, de plus en plus, des discours xénophobes.

Nous devons bien évidemment nous opposer, collectivement et fermement à ces injustices, à ces actes discriminatoires, à ces propos racistes, à tous ces faits pénalement répréhensibles. Mais cela ne suffit pas. Nous devons exiger des changements concrets. La situation à la préfecture de l'Isère, par exemple, est intolérable. La dématérialisation des rendez-vous a en effet conduit à des délais d'attente insupportables, plongeant des familles entières dans la précarité. Nous

ne pouvons accepter que des personnes soient traitées comme des numéros, privées de leurs droits les plus fondamentaux. Il est temps de dire stop à l'hypocrisie et à l'inaction. Il faut rétablir un accès physique aux services, améliorer les outils numériques, et garantir à chacun un traitement digne et humain. Les engagements récents pris, en ce sens, par madame la préfète, ne nous rassurent pour l'instant qu'à moitié. Nous devons en effet montrer que Grenoble est une ville qui défend ses valeurs, même lorsque d'autres cherchent à semer la division et la peur.

Cette division et cette peur ne repose sur aucune réalité tangible. Loin d'être coupables de quoi que ce soit, si ce n'est de fuir une situation de guerre, de famine ou de misère économique, les immigrés sont d'abord et avant tout des victimes.

- victimes des conditions d'accueil : les conditions d'hébergement et d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés sont parfois critiquées. Les structures d'accueil sont saturées et les conditions de vie ne sont pas toujours jugées dignes.

- victimes de racisme : certaines politiques et discours publics peuvent être perçus comme xénophobes, contribuant à une atmosphère d'hostilité envers les étrangers. Des organisations comme le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) dénoncent régulièrement des lois et pratiques jugées discriminatoires.

- victimes d'un manque évident d'information : les immigrés eux-mêmes peuvent éprouver des difficultés d'accès à l'information mais la population française semble elle-même très mal informée des réalités de l'immigration, ce qui peut alimenter des préjugés et des craintes infondées.

- victimes de procédures administratives complexes : les démarches administratives pour obtenir des titres de séjour, demander l'asile ou accéder à certains droits semblent parfois être conçues dans le seul but de décourager les personnes de faire valoir leurs droits.

La prise de rendez-vous à la préfecture de l'Isère s'apparente ainsi à un véritable parcours du combattant : depuis un an maintenant, les rendez-vous pour renouveler un titre de séjour ne se prennent plus que par internet. Sauf que l'outil n'est pas adapté, cela provoque un engorgement massif et des délais d'attente de plusieurs mois, certaines personnes se retrouvant ainsi en situation irrégulière après l'expiration de son titre de séjour. C'est ce qu'on appelle « la fabrique des sans-papiers ». Le collectif BOUGE TA PREF'38, qui rassemble une cinquantaine d'associations et syndicats, a même lancé une action en justice pour obliger les autorités étatiques à bouger. Une audience au tribunal administratif était prévue ce matin, 24 mars pour demander à la préfecture d'avoir un accueil physique aux usagers, ce qui est pourtant obligatoire.

En attendant, les conséquences sont effectivement dramatiques sur le plan humain, à titre individuel bien-sûr, mais pour la société aussi de manière plus générale. Si je reprends les chiffres communiqués par la CIMADE et la coordination BOUGE TA PREF' 38, en un an (depuis le printemps 2024), les difficultés d'accès aux démarches administratives ont drastiquement augmenté, générant un engorgement, des pertes d'emploi, et une précarisation accrue :

- une baisse de 25% des rendez-vous accordés en 8 mois. La file d'attente explose : 300 personnes par jour sont refoulées sans réponse. Un seul créneau de rendez-vous est ouvert par semaine, disparu en quelques minutes. La dématérialisation totale des démarches exclut les personnes non à l'aise avec le numérique.

- un impact dramatique sur l'emploi et la stabilité : 215 travailleurs risquent de perdre leur emploi par faute de renouvellement de titre de séjour et 93 personnes l'ont déjà perdu. Tous les secteurs d'activités sont touchés : pâtisserie, vente, ingénierie, aide à domicile, sécurité, propreté, électricité, cuisine...

- une multiplication des récépissés précaires, empêchant une embauche stable, la location d'un logement ou même l'accès au permis de conduire.

- des effets en cascade sur les conditions de vie : 27 personnes menacées de perte de logement, dont 9 expulsées. 59 personnes risquent de perdre leurs droits sociaux (CAF, APL, RSA, retraites...).

- un blocage administratif empêchant les étrangers de voyager pour des raisons vitales (mariages, funérailles, urgence familiale).

- de nombreux étudiants menacés d'arrêt de formation, faute de documents administratifs.

Face à ce constat, terrible et honteux, la Ville de Grenoble agit sur tous les fronts :

- en luttant contre toutes les formes de discriminations,
- en favorisant l'accès aux droits dans ses MDH,
- en allant au contact des personnes concernées (Caravane des droits),
- en les aidant à faire valoir leurs droits (Equipe juridique mobile),
- en expérimentant des procédures simplifiées (Terr. Zéro Non Recours)
- ou encore en soutenant financièrement les associations engagées dans cette démarche collective d'hospitalité et d'accompagnement.

C'est ainsi que la Ville de Grenoble se propose de renouveler son soutien à l'association Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Étrangers (A.D.A.T.E). D'utilité publique, elle accueille, informe, oriente et accompagne les personnes étrangères à Grenoble, notamment sur les questions d'hébergement, d'insertion, administratives et juridiques ainsi que sur le plan linguistique. Elle est également un centre de ressources et de formation à

destination des professionnels intervenant dans le domaine juridique et de l'accueil des personnes étrangères. Afin de consolider le partenariat de plus en plus étroit avec l'association, la délibération qui vous est présentée propose de conclure une convention d'objectifs et de moyens ainsi qu'une subvention d'un montant de 20 000 € pour permettre à l'association de continuer son action en faveur de l'accès aux droits des étrangères à Grenoble. La Ville fait donc le choix affirmé de renforcer son soutien aux acteurs de la solidarité envers les personnes étrangères.

Ainsi, au moment même où les discours anti-immigrations se multiplient, où le Premier ministre parle d'un « sentiment de submersion migratoire », ou encore où le ministre de l'Intérieur, plaçant ses pas du Rassemblement National, entretient une obsession migratoire, Grenoble reste fidèle à ses valeurs : accueil inconditionnel, humanité et hospitalité. En effet, pour nous, l'accueil et l'intégration des immigrés ne sont pas des options, mais des impératifs moraux et sociaux. Nous devons agir avec détermination et humanité pour construire une société plus juste et plus inclusive, en nous appuyant et en soutenant toutes les associations mobilisées.

Je vous remercie.

CM du 24/03/2025

4-(38686). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE : Convention de coopération décentralisée entre la Commune de Tiznit (Maroc) et la ville de Grenoble.

Rapporteur : Emmanuel Carroz – Grenoble en Commun

Merci Madame la Première adjointe,
Mesdames et Messieurs les élu-es,

Cette délibération vise à établir une nouvelle convention de coopération entre la Ville de Grenoble et la ville de Tiznit au Maroc. Tiznit en quelques mots: une ville dans la région du Souss Massa au sud d'Agadir. Une ville comme la ville de Grenoble entourée de montagne même s'il y a quelques différences. 90 000 habitant-es et une aridité croissante du fait du dérèglement climatique. La population qui est majoritairement berbère a une réelle volonté de préserver et de valoriser cette culture amazigh et son patrimoine avec notamment une ancienne médina classée monuments historiques depuis 1932 et une oasis urbaine.

Les étapes: il y a plusieurs mois la Ville de Grenoble avait une discussion avec l'ambassade du Maroc. Vous savez toutes et tous que nous avons une coopération avec la ville de Oujda qui est arrivé à son terme sur la construction d'un hôpital, d'un centre de cardiologie, sur l'éclairage public. Il nous semblait important, nous ville de Grenoble, de garder une coopération avec un territoire marocain.

À l'automne 2024 une mission exploratoire s'est rendue à Tiznit pour définir des premiers axes de coopération, une deuxième délégation avec Madame la première adjointe a eu lieu au mois de janvier pour signer la déclaration d'intention de coopération à Tiznit et puis les prochaines étapes auront lieu au mois de mai à Grenoble lors de la Biennale des villes en transition où une délégation de Tiznit viendra cette fois dans notre ville pour signer à leur tour la convention de coopération décentralisée.

D'ici là, nous espérons que le Conseil municipal de Tiznit aura délibéré dans le même sens de ce que je vous propose aujourd'hui. Nous sommes aussi en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans un cadre de convergence des politiques entre la France et le Maroc. Je vous rappelle le déplacement du président de la République au mois d'octobre en même temps que la délégation grenobloise. Et nous avons aussi un président-maire de la commune de Tiznit, Abdellah Ghazi, qui est très engagé pour cette coopération.

À Tiznit le tissu associatif est extrêmement dynamique notamment en termes de sport féminin. C'est une ville qui a peu de coopérations internationales malgré un service extrêmement bien structuré et une volonté forte de la Ville d'établir des relations. Nous serons donc la deuxième ville française, après Villeneuve-la-Garenne, à avoir une coopération avec cette ville de Tiznit.

Les axes de coopération sont encore à préciser, mais je vous rappelle que nos axes de

prédilection pour la Ville de Grenoble sont les transitions, l'égalité des droits et la solidarité. Nous avons donc ciblé plusieurs thématiques comme la valorisation du patrimoine culturel et touristique. Je vous ai parlé tout à l'heure de la culture amazigh, de la jeunesse et du sport féminin, mais il y aura aussi l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité internationale, aux transitions et à la digitalisation des services communaux. C'est important pour nous de les aider sur cette thématique de la démocratie participative et du développement de liens entre la société civile et les territoires.

Dans l'autre sens nous nous inspirerons du travail qu'ils font pour gérer leurs ressources en eau. La ville de Tiznit est fournie par un barrage qui n'est plus qu'à 20 % de ses capacités. Leurs nouvelles techniques de gestion de l'eau, notamment sur le sujet agricole, seront également un axe de travail pour nous inspirer.

Nous avons un projet en cours avec l'école Jean Racine de Grenoble et Tiznit dans le cadre de *Graines de citoyens du Monde* où nous travaillons sur des échanges culturels, sur des écrits entre les élèves des écoles et un projet d'échanges de jeunes des deux villes autour de la vision de la ville de demain.

Je vous propose pour cette délibération d'approuver cette nouvelle coopération entre Grenoble et la ville de Tiznit pour les prochaines années.

Je vous remercie.

CM du 24/03/2025

5-(37129). ALIMENTATION : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la structure porteuse de l'initiative de Sécurité Sociale de l'Alimentation grenobloise : l'Union des Mutuelles de France Savoie.

Rapporteur-es : Lucille Lheureux & Antoine Back – Grenoble en Commun

Lucille LHEUREUX

M. le Maire,

Mesdames et messieurs les élu·es,

Mesdames et messieurs les citoyennes et citoyens de Grenoble,

Depuis des millénaires, l'alimentation est au cœur de nos civilisations. Approvisionner, conserver, partager les aliments sont les fondements de nos sociétés depuis la révolution néolithique. Pourtant, aujourd'hui encore, dans tous les pays, l'accès à une alimentation saine et de qualité demeure un privilège pour certains, alors qu'il devrait être un droit pour toutes et tous.

L'idée d'un droit universel à une alimentation digne et choisie n'est pas nouvelle. En mars 1944, le Conseil National de la Résistance proposait un *"plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyen[-nes], des moyens d'existence dans tous les cas où ils [et elles] sont incapables de se les procurer par le travail"*. Un an plus tard, en octobre 1945, naissait la Sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui.

80 ans plus tard, en octobre 2024, une proposition transpartisane de loi d'expérimentation pour la Sécurité Sociale de l'Alimentation¹ a été déposée par 60 député·e·s de toutes les composantes du Nouveau Front Populaire. Après passage en commission des affaires publiques, elle n'a hélas à ce jour toujours pas été examinée en session parlementaire. Or, partout dans le pays, l'urgence sociale & environnementale ne nous permet plus d'attendre, il nous faut agir. **Et ici, à Grenoble, nous voulons soutenir celles et ceux qui sont volontaires pour proposer des solutions locales aux habitantes et habitants.**

¹[Expérimentation vers l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation - Dossiers législatifs - 17e législature - Assemblée nationale](#)

Dès 2014 nous nous sommes engagé·e·s pour les transitions - écologiques, sociales mais aussi alimentaires - car face aux défis que le XXI^e siècle nous demande de relever, elles se révèlent d'une impérieuse nécessité. L'alimentation représente aujourd'hui 22 % de l'empreinte carbone totale de la consommation en France et notre système agro-alimentaire est à bout de souffle. **Il accroît les inégalités sociales, il répand la malbouffe avec son lot d'impacts sur la santé publique, il met le monde paysan à genoux, il accélère la crise écologique.**

Nous devons agir, non seulement pour garantir une alimentation accessible à toutes et tous, mais aussi pour accompagner la transition vers un modèle plus soutenable, plus local et plus respectueux du vivant. **Nous devons agir, alors nous agissons.**

Face à cette réalité, notre Ville a déjà réalisé des avancées majeures en matière de qualité alimentaire, notamment avec 65 % des repas des cantines scolaires contenant des produits sous sigle officiel de qualité, et 90 % des produits bio dans les crèches municipales. Nous devons aller plus loin et être à la hauteur des efforts que les Grenoblois-es nous demandent de faire pour maintenir une ville viable, socialement juste et résiliente.

En 2025, nous concrétisons notre engagement à promouvoir un nouveau droit à une alimentation saine, durable et respectueuse des travailleur-euses de la terre. Nous portons la conviction que chacun-e doit pouvoir accéder à une alimentation de qualité, indépendamment de ses revenus. La Sécurité Sociale de l'Alimentation s'inscrit dans cette ambition d'allier justice sociale, santé publique et souveraineté alimentaire.

Nous avons les outils, les partenaires et l'engagement collectif nécessaire.

Je vous propose, M. le Maire, de laisser la parole à mon camarade Antoine Back pour vous en exposer plus amplement les détails, et vous remercie pour votre attention.

5-(37129). ALIMENTATION : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la structure porteuse de l'initiative de Sécurité Sociale de l'Alimentation grenobloise : l'Union des Mutuelles de France Savoie.

Rapporteur-es : Lucille Lheureux & Antoine Back – Grenoble en Commun

Antoine BACK

M. le Maire,
Mesdames & messieurs les conseillers municipaux,
Chères Grenobloises et Grenoblois,

Je tiens tout d'abord à saluer notre camarade Salima DJIDEL qui ne pouvait hélas être présente aujourd'hui à nos côtés dans cette assemblée, mais qui a été pleinement impliquée dès le début dans le projet en tant que Vice-présidente métropolitaine à la stratégie et la sécurité alimentaire, et cheville ouvrière du Projet Alimentaire inter-Territorial² (PAiT) de la grande région grenobloise depuis 2019.

Je remercie également notre camarade Lucille LHEUREUX pour son soutien - aussi précieux qu'exigeant - tout au long de nos travaux sur la faisabilité d'une expérimentation locale de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble, et particulièrement sa forte implication personnelle dans les dernières étapes.

Évidemment je ne pourrai pas citer toutes celles et ceux qui se sont penché·e·s sur ce dossier à la fois complexe et ambitieux, aux premiers desquels les agent-e-s de la Ville de Grenoble qui ont fait preuve d'une agilité hors-pair. Permettez-moi de remercier simplement Pierre-André JUVEN, Anne-Sophie OLMOS, Nicolas KADA, Céline DESLATTES, ainsi que M. le Maire Eric PIOLLE pour leur juste contribution ainsi que, plus généralement, la confiance raisonnable et raisonnée que nous a apportée l'ensemble du groupe Grenoble en Commun sur le volet alimentation du bouclier social et climatique.

Lucille LHEUREUX a raison : l'urgence sociale & environnementale ne nous permet plus d'attendre, il nous faut agir. Aussi, sans attendre, nous agissons.

Quelles que soient nos personnes, nos conditions physiques, nos systèmes de valeurs et de croyances, nos convergences ou divergences idéologiques, à la fin de la journée, dans cette assemblée comme en dehors, nous aurons toutes et tous eu besoin de respirer, de boire et de manger.

Si des avancées majeures ont été réalisées dans le champ de la restauration municipale ces 10 dernières années sous l'impulsion de Salima Djidel, dès le début de ce mandat nous avons travaillé collectivement sur la structuration de compétences internes à la collectivité en matière d'alimentation durable et éthique. En septembre 2023, le Conseil municipal de Grenoble adoptait sa stratégie alimentaire en faveur d'une alimentation durable et éthique par ses modes de production et de consommation, inclusive dans ses différentes formes d'accessibilité, et résiliente dans sa prise en compte des contraintes liées au contexte mouvant que nous connaissons aujourd'hui et que nous connaissons à l'avenir.

En février 2024, nous adoptons le soutien à la mise en place d'une initiative locale de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), en visant :

1. la création d'une caisse de cotisation alimentaire, financée par des contributions publiques, privées et citoyennes ;
2. la structuration d'une instance démocratique afin de définir les modalités de conventionnement et co-piloter la gouvernance de la caisse ;
3. la mise en place d'une démarche d'évaluation renforcée et appuyée par la Ville, afin de garantir l'efficacité et l'équité du dispositif.

Au fil des mois, nous avons multiplié les rencontres, les ateliers et les échanges avec les acteur·rices oeuvrant dans le champ de la production, de la distribution et de la consommation alimentaire ainsi que la solidarité : les paysan·ne·s, les associations, les syndicats et, bien sûr, les habitant·e·s de Grenoble.

En octobre 2024 se tenait la première Assemblée citoyenne de l'alimentation, au Grand Marché des Alpes, qui a réuni plusieurs centaines de personnes et démontré le vif intérêt des grenoblois·es à reprendre leur alimentation en main et leur volonté de s'instruire collectivement, de débattre collectivement, de décider collectivement.

En janvier 2025, la Ville de Grenoble lançait un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de clarifier publiquement le cadre du soutien de la Ville à l'initiative locale inspirée de la SSA, et recueillir formellement toute proposition de structuration.

En février 2025 s'est tenu un jury pour auditionner les porteurs de la seule candidature déposée. Ce jury était composé de 6 membres, 3 expert·es locaux·ales et nationaux·ales du sujet et 3 élu·es de la Ville. Il s'est appuyé sur une analyse technique du dossier conduite non seulement par les services de la Ville, mais également la précieuse contribution de deux chercheuses impliquées dans d'autres initiatives locales de SSA en France.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point de franchir une étape décisive dans la mise en place d'une initiative inspirée du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation, avec cette convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et un consortium d'associations et d'acteurs locaux conduit par l'Union des Mutuelles de France Savoie.

Cette convention pose les bases d'une expérimentation ambitieuse : dès le mois de juin, l'UMF 73 lancera une caisse de cotisation avec 50 premiers foyers grenoblois cotisants, en visant une montée en charge progressive pour atteindre 300 foyers à la fin de l'année et le premier millier dans les 3 ans. Rappelons ici que plusieurs dizaines de personnes se sont déjà manifestées lors de la première Assemblée citoyenne de l'alimentation pour participer à la phase de lancement de la SSA grenobloise, ce qui laisse augurer d'une montée en charge rapide du dispositif.

La cotisation volontaire sera basée sur une grille indicative de revenus afin d'assurer l'équité du dispositif. Le versement de la cotisation mensuelle donnera droit à une somme forfaitaire (100€ + 50€ par personne supplémentaire du foyer, dans la limite de 4 personnes), permettant de provisionner dans un réseau de distributeurs et restaurateurs conventionnés. Le support monétaire des transactions sera basé sur une monnaie locale, garantissant ainsi une relocalisation des flux financiers au service de notre territoire. Le conventionnement ne partira pas d'une page blanche : plusieurs établissements, porteurs de valeurs et de bonnes pratiques sociales et environnementales, sont volontaires pour composer une base qui sera vite retravaillée par un Comité citoyen, établi dès le lancement de l'initiative. Ce Comité citoyen prendra toute sa place dans l'ajustement du dispositif et son déploiement à une échelle plus large.

Cette innovation sociale porte une nouvelle manière de penser notre rapport à l'alimentation et à la solidarité, notre rapport à la société. Elle pose un nouveau jalon dans l'engagement de notre ville vers toujours plus de justice sociale et environnementale.

Dans sa longue tradition d'innovation sociale et de sécurisation du quotidien, à l'instar de la remunicipalisation du service public de l'eau en 2000, lequel avait été illégalement privatisé en 1989, nous avons aujourd'hui l'opportunité d'inscrire Grenoble comme une ville pionnière en matière de Sécurité Sociale de l'Alimentation. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont engagé·es, à un degré ou un autre, dans cette innovation sociale : les associations, les paysan·ne·s, les citoyen·nes bénévoles, le monde académique et l'ensemble des partenaires qui se sont uni·es dans ce beau projet que nous voulons soutenir. Sans cette volonté farouche de la société civile grenobloise, cette utopie concrète ne pourrait voir le jour.

L'Histoire nous regarde : un nouveau bien commun est sur le point d'éclorre, ce sera l'honneur de notre institution municipale de le chérir et le soutenir.

Merci pour votre attention.

6-(38684). AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS : Déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de renouvellement des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac à Grenoble.

Rapporteure : Chloé Pantel – Grenoble en Commun

Bonjour à toutes et tous,

Après une délibération en juin 2024, concernant la validation de l'avant-projet et la convention financière, nous en sommes aujourd'hui à l'étape de la déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de requalification des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac.

Cette délibération qui peut paraître longue, très technique est une étape importante pour ce projet central pour le quartier, pour notre ville.

Je rappelle rapidement les 3 objectifs de ce projet d'espaces publics, outre l'importance d'accompagner le projet de réhabilitation des logements et donc d'améliorer le cadre de vie des habitant-es, ce projet va ouvrir le Parc Jean Verlhac sur l'ensemble de la ville, renforcer les lieux d'animation de ce quartier et retravailler les espaces de connexion.

Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur l'intérêt général du projet au titre des travaux qui relèvent de notre compétence, le Conseil métropolitain fera de même le vendredi 4 avril.

Les travaux vont concerner 6 secteurs. Je vais en détailler 4, mais il y aura aussi des interventions au niveau de la place du Marché pour accompagner la nouvelle configuration du marché, et au niveau de la Dalle du 160, ce qui termine l'opération de démolition datant de l'ANRU 1.

La porte Nord, cette nouvelle entrée du parc. L'intégration du parvis du collège dans le parc, la prolongation du maille des Tilleuls. La reprise du dénivelé permettra un cheminement plus aisé pour toutes et tous.

Le cœur de Parc, avec l'installation de la nouvelle piste d'athlétisme et des plantations d'arbres pour que cette pelouse soit un lieu de pause, d'animation.

La critique centrale qui sera reprise dans sa globalité. Les objectifs sont de végétaliser au maximum, de faciliter les cheminements et l'accès aux équipements publics, Maison des habitant-es, Espace 600, de créer une aire de jeux.

Le dernier des secteurs est le lac baignable. La transformation du bassin ornemental actuel, en un lac baignable, une oasis de fraîcheur.

Je ne reviendrai pas sur les objectifs, et la présentation technique du projet, ceci a été fait lors de la précédente délibération. Des éléments précis du fonctionnement hydraulique, de filtration, sont dans les annexes.

Mais je ne boude pas mon plaisir, de repartager avec vous les images, de ce lac en eau toute l'année, mais aussi de la placette avec les jeux d'eau.

Pour réaliser ces aménagements un certain nombre de démarches réglementaires sont nécessaires. Une étude d'impact a été réalisée ainsi qu'une enquête publique.

À la suite des deux délibérations à la Ville et la Métropole, un permis d'aménager sera délivré. Après une période de consultation des entreprises, nous prévoyons des travaux à partir du 1^{er} Trimestre 2026.

Comme dit précédemment, une des étapes importante de ce projet était l'enquête publique et le rendu des conclusions du commissaire enquêteur.

Le rapport dans sa globalité est en annexe de la délibération.

L'avis est un avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation.

Je vais y revenir car par cette délibération nous nous devons de lever les réserves.

Dans sa 1^{ère} réserve, le commissaire enquêteur nous demande de préciser et de modifier le projet pour, en cas de non réussite de la volonté de proposer un lieu de baignade sécurisée, retrouver une situation conforme à l'usage du lac dans les conditions actuelles.

Tout d'abord, il nous semble important de rappeler que le choix de rester dans le périmètre actuel du bassin pour créer le lac, a été fait après les premiers temps de concertations avec les habitant-es. Donc non, en cas de non réussite de notre projet, il n'aura pas dénaturé le parc historique.

De plus, la totalité des bâtiments d'accueil, de vestiaires, d'infirmerie et une partie des clôtures ont été conçus de manière amovibles et donc ne seront présents que lors de période estivale, la période d'ouverture de la baignade.

Afin de lever cette première réserve, nous avons donc modifié le profil du bassin par rapport à l'hypothèse de travail présenté lors de l'avant-projet. Cette modification de profil va donc permettre, d'abaisser la profondeur du bassin à 80cm tout en conservant une étendue d'eau correcte, une filtration naturelle. Cette proposition esthétique s'intègre dans le paysage du parc, et répondra, si le projet de rendre ce lieu baignable ne s'inscrit pas dans le temps, aux usages actuels, c'est-à-dire un accès à une étendue d'eau avec une baignade interdite.

Petite précision, dans sa réserve, le commissaire enquêteur évoque, la situation actuelle, la situation en cas de non réussite de l'ambition de créer un lieu de baignade et donc la réversibilité du projet. Mais il n'évoque pas la période de fermeture de la baignade, la période dite hivernale.

Lors de cette période, le niveau d'eau sera abaissé pour marquer le changement de fonctionnement, le fait que la baignade sera alors interdite. La hauteur d'eau pour cette période n'est pas encore définie et elle pourra se décider avec les habitant-es.

Pour lever cette deuxième réserve qui fait référence aux différentes recommandations de la Mission régionale de l'autorité environnementale, à l'exception de celle sur le périmètre du projet, je vous renvoie vers les annexes et le corps de la première partie de la délibération. En effet, en amont de l'enquête publique, nous avons répondu techniquement à ces recommandations.

Pour ce qui est de la recommandation du commissaire enquêteur, nous avons rencontré à plusieurs reprises le collectif de scientifiques et nous allons poursuivre nos échanges pour arriver à intégrer les dispositifs proposés au projet définitif.

Vous l'aurez compris, cette délibération est une délibération importante pour la mise en œuvre de ce projet d'espace public ambitieux.

Un projet qui va transformer un quartier, qui va permettre de l'adapter aux enjeux de demain, un projet qui va renforcer les espaces de rencontre, de convivialité. Un projet qui doit nous rendre fier.

Alors je vous propose d'approuver cette délibération, de prendre en considération l'ensemble des études menées, les avis formulés, le rapport et les conclusions de l'enquête publique,

de lever les 2 réserves formulées,

de suivre la recommandation,

de déclarer l'intérêt général du projet,

de décider la réalisation des aménagements,

et de mettre en œuvre les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement, la santé humaine et des mesures de suivi des effets du projet sur l'environnement.

Je vous remercie.

Brigitte Boer

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Intervention délibération # 6 – (38684)

Titre : Déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de renouvellement des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac à Grenoble.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Dans cette délibération, comme beaucoup de personnes, je me suis intéressée spécifiquement à ce qui concerne votre lac baignable...

J'ai commencé par rechercher le rapport d'enquête auquel le commissaire enquêteur donne un avis favorable. J'ai donc vu que sur le document, il se nommait Bernard Priv... cependant, dans la liste des commissaires enquêteurs de l'Isère, il n'y a pas de Bernard Priv, mais un Bernard Privat, inspecteur des finances publiques retraité et ancien élu local... Je n'ai pas réussi à trouver où il avait été élu, ça m'aurait intéressée... mais passons...

Dans cette enquête, je me suis entre autres attardée sur le tableau mettant en parallèle la projection du lac Verlhac et la piscine Jean Bron en 2024. Ce budget de fonctionnement prévu pour la gestion du lac baignable a été estimé par les services de la Ville de Grenoble... J'y ai trouvé des chiffres étonnants... Pour Jean Bron, le montant mensuel est de : 234 528€. Si je multiplie ce chiffre par 2,5 qui correspondent aux 2

mois et demi d'ouverture, ça fait bien 586 320€, soit le total du bilan de fonctionnement inscrit dans le tableau. Par contre, pour le lac, le tableau annonce un montant mensuel de 55 425€, si je le multiplie par 3,5 correspondant aux 3 mois et demi d'utilisation, je trouve un total de 193 292 € et non comme il est indiqué sur le tableau de 665 104€, ce qui signifie que le coût mensuel du lac est de 190 029€ et non de 55 425€ comme cela est écrit ! Comment peut-on avoir confiance alors que déjà les calculs sont faux !

De plus, la projection du lac Verlhac part du postulat que 48 150 personnes profiteront de ce lac pendant les trois mois et demi d'ouverture, soit 450 personnes chaque jour, du 1^{er} juin au 15 septembre, du lundi au dimanche... Ce chiffre semble complètement déraisonnable ! Car, d'une part, il y aura des jours où le temps ne donnera pas envie d'aller se baigner, d'autre part, en juin et en septembre, les jours de semaine, les enfants sont à l'école et les adultes travaillent, et en juillet et aout, une partie non négligeable des habitants de Villeneuve vont passer l'été ailleurs qu'en France... Vous pensez peut-être que vos électeurs iront se rafraichir à Villeneuve ? Non ils iront en montagne, plutôt... Ils en ont les moyens eux ! Les habitants de Villeneuve aimeraient sans doute bien y aller eux aussi et tout cet argent dépensé contre leur avis, aurait sans doute permis de les aider à aller se rafraîchir et par la même occasion à changer d'air. Alors non seulement ce tableau comporte des erreurs, à moins que le mode de calcul ait volontairement été différent pour valoriser votre projet, mais en plus il est clairement volontairement mensonger ! Surtout que

l'enquête précise également que « A ce jour, la Ville de Grenoble n'a pris aucune décision allant dans le sens d'une fermeture de la piscine des Dauphins en période estivale lorsque le lac sera ouvert à la baignade. » Ce qui n'est pas ce que nous avons cru comprendre...

Passons à autre chose : l'autorité environnementale a émis un certain nombre de recommandations, dont certaines que vous avez relayées dans la délibération.

Il y est, entre autres, question des moustiques tigres. Il semble donc qu'un courant régulier animera les eaux du lac (la baignade et les jardins filtrants), ce qui éviterait que les larves puissent pulluler... Cependant, il semble que la proximité de plantes serait un bon moyen pour les moustiques de pondre et pourtant, un jardin filtrant sera planté et permettra la création d'habitats pour l'avifaune, les batraciens et les insectes... Les insectes mais pas les moustiques donc ? La profondeur supérieure à 80 centimètres, ce qui fait que l'eau sera plus fraîche, ainsi que le brassage de celle-ci éviteraient le développement des larves de moustiques... Mais si l'eau est plus fraîche, puisque, si j'ai bien compris, elle ne sera pas réchauffée par des panneaux photovoltaïques, ne sera-t-elle pas également trop fraîche pour les éventuels baigneurs, surtout en juin et en septembre ?

Au cours de l'enquête, 185 observations ont été recueillies, dont le commissaire enquêteur précise **qu'une quasi-unanimité se dégage en faveur des aménagements prévus,**

ce qui me laisse songeuse, compte tenu du résultat contraire de la précédente enquête menée alors par les services de la Métropole, mais également par les avis des habitants que l'on retrouve dans le collectif du lac et qui semble-t-il ont envoyé 150 observations, 150 majoritairement contre donc, sur 185... Il semblerait également que 80 à 90% des contributions en ligne soient défavorables au projet... Je ne comprends vraiment pas, dans ces conditions, comment un commissaire enquêteur indépendant peut voir une quasi-unanimité favorable au projet !

Parmi ces 185, quelques-unes sont reproduites dans le rapport d'enquête je ne résiste pas à l'envie de citer l'observation 117 :

« Il y a quelques mois, nous avons proposé à la ville de Grenoble des créations et animations (brumisateurs, vaporisateurs, jets d'eau et arc en ciel) qui permettraient des jeux et rafraichissements autour d'un lac peu profond (et donc sécurisé sans grilles et gardiennage). Nous faisons partie d'un groupe d'enseignants-scientifiques qui ont travaillé et travaillent avec le Collège Aubrac depuis plusieurs années sur des animations éducatives, aussi nous proposons de faire les choix pour réaliser ces jeux d'eau, avec des enfants du collège et du quartier (ce qui entrainerait un meilleur respect des créations). Nous pensons que de tels jeux et arcs en ciel feraient de plus venir des enfants et leurs parents de la Ville au parc de la Villeneuve (comme le font depuis peu les feux d'artifice du 14 juillet).

J'imagine que, comme ces propositions vont avec l'idée d'un lac peu profond qui ne correspond pas à votre projet, vous l'avez balayé d'un revers de la main ?...

Pourtant dans cette enquête je comprends que si ce lac baignable ne marche pas on devra revenir au fonctionnement initial... Belle perspective ! Donc, si c'est le cas, tout cet argent aura alors été dépensé pour rien et il faudra encore en dépenser pour revenir au fonctionnement initial ! Bravo !

Dans la délibération, vous dites que « l'EQRS (évaluation quantitative des risques sanitaires) a été présentée à l'ARS mais **elle est encore en train d'être complétée** en collaboration avec les services de la Ville et l'ARS. La méthodologie et les protocoles d'abattement des polluants ont été validés par l'INERIS et l'ARS. (La méthodologie et les protocoles, pas la qualité de l'eau !) Les prélèvements et le suivi de la qualité de l'eau de la nappe se poursuivent **jusqu'à l'ouverture du lac baignable en juillet 2027** pour confirmer les analyses de l'EQRS. Il est prévu un protocole de suivi de la qualité de l'eau de nappe en phase ouverture, ainsi qu'un protocole de mesures correctives mises en place en cas de mauvaise qualité de l'eau de baignade. Ils sont en cours de travail avec l'ARS. Par ailleurs, **un système d'alimentation du lac en eau potable est prévu en secours.** » Ah là je suis rassurée !!! Si l'eau est impropre à la baignade, on mettra de l'eau potable ! Voilà une information qui me paraît intéressante aussi bien au niveau écologique qu'au niveau financier !!!

Malgré la lettre ouverte qui vous a été envoyée par le collectif du lac, vous maintenez votre projet en l'état, mais sans états d'âme !

De plus, ce projet, en l'état, c'est-à-dire avec les barrières, serait une verrue au milieu du quartier.

Une zone permise à certains et interdite à d'autres. Tout, sauf une zone d'inclusion.

Il serait responsable, vous seriez responsables d'une nouvelle frontière fabriquée de toute pièce entre l'Arlequin, les Baladins et les Géants.

Alors que les acteurs locaux s'évertuent depuis des décennies à construire une solidarité et une unité de quartier, il serait responsable d'une division à venir avec tous les risques d'affrontements, déjà vécus par le passé.

Après avoir fermé les structures socio-éducatives jeunesse des Géants et de l'Arlequin, après avoir fait fermer tous les commerces des Géants et quasi tous les commerces de l'Arlequin, et donc être responsables d'avoir créé une zone de non droit, il serait temps que vous acceptiez de faire amende honorable et d'écouter les habitants...

Il est temps que vous arrêtiez de penser pour eux, au motif que, vous, élus, savez ce qui est bon pour les habitants. L'histoire nous montre que les résultats ne sont pas au rendez-vous. Le quartier de la Villeneuve, du fait de vos choix, s'enfonce chaque jour un peu plus.

Il est urgent d'arrêter de se servir de ce quartier sensible comme d'un terrain d'expérimentations... des habitants y vivent. Respectez-les !

Heureusement, je lis dans la délibération que « Les travaux de terrassement seront réalisés en dehors des périodes de pluies. Ces travaux sont phasés dans les différents secteurs du projet entre avril et septembre 2026. » Bon, d'ici là, les élections seront passées, et si les habitants de Villeneuve ne veulent pas de ce projet, ils sauront sans doute ce qu'ils doivent faire...

Je vous remercie

Alain Carignon

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Intervention délibération 6-38684 : Déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de renouvellement des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac à Grenoble.

Monsieur le Maire,

Les habitants vous le disent sur tous les tons, par tous les moyens toutes les expressions : votre projet ne correspond pas à leurs besoins , ni à leurs attentes.

Il est difficile de dire comme vous le faites ailleurs qu'il s'agit d'une minorité, manipulée par l'opposition ou bien simplement des « opposants politiques » . Difficile en effet.

Ce qui pourrait nous amuser mais nous attriste au fond est que ces habitants découvrent la fausseté de toutes les lourdes procédures de concertation qui ont pour seul objet de leur faire perdre du temps dans des méandres administratifs chronophages pour n'aboutir à rien.

Ils ont découvert que la municipalité disposait de tous les moyens de sa mauvaise foi pour rayer un projet alternatif arrivé en tête des suffrages des grenoblois dans le cadre du budget dit « participatif » .

S'agissant du lac le rapport du commissaire enquêteur estime à 57% des personnes qui se sont exprimées qui ont dit non à ce projet,

Une grande pantalonnade qu'on avait vécu au moment de la votation sur le stationnement . Avec 67 % des opposants la municipalité a jugé que le nombre de votants était insuffisant.

On insistera jamais assez sur ces parodies de démocratie participative dans lesquels les grenoblois ne peuvent voter que sur des détails , jamais sur les projets qui font ou défont leur avenir.

Concernant le lac artificiel, Le coût de ce projet est déjà monté à 5,6 millions d'euros et, de 400 000 € de frais de fonctionnement annuel, à 650 000€ pour un projet dont les habitants ne veulent pas. à côté de cela vous avez la piscine Iris où les habitants du quartier utilisaient et que vous avez fermé car le budget pour sa rénovation était soit disant trop élevé et son coût de

fonctionnement annuel de 160 000 € l'était également.

Je ne reviens pas sur le fond et les détails du projet. Tout a été dit. Tout sera dit.

La grande affaire de ce projet de rénovation indispensable pour une baignade libre dans une eau non polluée est de le construire avec les habitants . Parce que c'est tout simplement idiot de réaliser un projet si couteux contre eux.

Nous vous offrons la possibilité d'être raisonnables et de suspendre le projet comme le propos le collectif .

Nous déposons un amendement en ce sens qui reprend la proposition des habitants :

« Le Conseil Municipal décide de suspendre le projet de lac baignable et de mettre en place un groupe de travail animé par

une personne neutre, désignée par une institution neutre, (donc hors Ville et Collectif du Lac) et compétente qui travaille à reconstruire ensemble un projet de restauration et de revalorisation du lac »

Dans l'hypothèse où vous ne l'adopteriez pas nous informons les habitants de Villeneuve qu'ils auront l'opportunité de voter cet amendement lors des élections municipales puisqu'il figurera dans notre programme et , compte tenu des délais des travaux, nous pensons qu'il sera encore applicable et que nous pourrons le mettre en œuvre pour répondre à leurs attentes

Chérif Boutafa

Groupe d'Opposition - Société Civile, Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 24 mars 2025

Intervention délibération #68 – 38533

Transformations, créations de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

À chaque conseil municipal vous nous reproduisez cette délibération sur l'emploi de contractuels. Alors que je vous rappelle que 110 agents promouvables sont en attente d'une promotion.

Ici nous créons des postes d'attachés territoriaux, ce qui contribue encore à une pyramide d'emplois avec une augmentation du nombre de cadres A au détriment d'agents de terrain, techniques et administratifs, et donne ce sentiment d'armée mexicaine sans que le service rendu aux Grenoblois ne s'améliore.

À chaque conseil municipal c'est la même litanie.

Je vous remercie.